L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1572 - VENDREDI 03 AVRIL 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Crise sanitaire

La filière ovine en difficultés



Si la crise du coronavirus entraîne de multiples déconvenues pour nombre de filières agricoles, il en est une qui souffre particulièrement et à laquelle nous consacrons notre Une cette semaine : la filière ovine. Le confinement coïncide malheureusement avec les fêtes de Pâques, l'une des périodes les plus importantes économiquement pour ce secteur. Dans nos pages, des éleveurs nous expliquent leurs difficultés mais la profession donne aussi des conseils pour franchir ce mauvais cap avec le moins de dégâts possibles. *Pages 05, 10 et 22.*

Pages 15 - 18

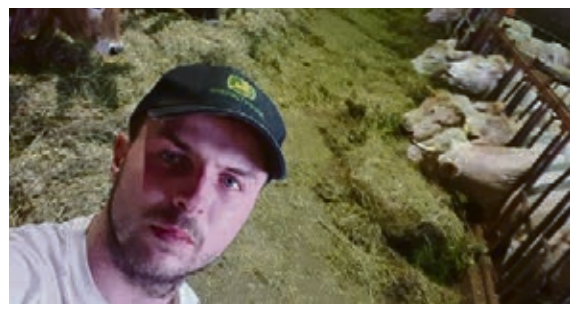
En direct de la MSA

Encarts : Info PAC (abonnés agriculteurs et adhérents FDSEA) ; Catalogue élevage Sureau Agriculture (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Jeunes agriculteurs

Pas de pénurie, ils vous nourrissent



Nièvre

› Circuits courts

Les producteurs passent au plan B



Yonne

› Viticulture

Les mange-bourgeons menacent les vignes



fendt.com

FENDT



DERNIÈRES MACHINES DISPOS : FAUCHEUSES, FANEUSES, ANDAINEURS

Nouvelle gamme fenaison Fendt : rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !

Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme fenaison comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales aux tracteurs. Des faucheuses à disques ou à tambour, des faneuses, des andaineurs, des ensileuses, et depuis peu des remorques autochargeuses et des nouvelles presses, la gamme fenaison Fendt vous garantira une récolte en toute tranquillité !

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins d'Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDTest une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

30 ans de réalisation

- CHARPENTE
- COUVERTURE
- BARDAGE
- ZINGUERIE
- SERRURERIE
- DÉSAMIANTAGE

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

Sommaire

Côte d'Or
04 • Jeunes agriculteurs : Pas de pénurie, ils vous nourrissent
05 • Production ovine : Panique dans les élevages
06 • Élevage laitier : Génétique et espoir de concours pour la Prim'Holstein

Nièvre
07 • Circuits courts : Les producteurs passent au plan B
08 • Bio Bourgogne : Une visite riche en échanges
09 • Coronavirus : Le laboratoire départemental modifie son organisation

Yonne
10 • Élevage ovin : Une situation délicate à quelques jours de Pâques
11 • Viticulture: Les mange-bourgeons menacent les vignes
12 • Betteraves : Le point sur les semis et l'impact de la crise sanitaire

Région et ailleurs
13 • Élevage laitier : Réduire sa production sans pénaliser son potentiel
14 • Analyse : Le coronavirus, meilleur ennemi de l'agribashing ?

Dossier
15-18 • En direct de la MSA
19 • Spécial emploi FRSEA

Filières
20 • Cultures Implantation du tournesol : Tout mettre en œuvre pour réussir la levée
21 • Cultures Sclérotinia du colza : intervenir au bon stade
22 • Élevage Ovins : Se préparer au report des ventes
23 • Viticulture Vignes : Comment lutter contre les gelées ?

Infos Services
24-25 • Économie et Gestion
26 • Petites annonces
27-28 • Annonces légales
29 • Cours et marchés
30 • Vie quotidienne
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Interview

L'agriculture en première ligne !

Entretien avec Luc Guyau, ancien président de la FAO (*Food and Agriculture Organisation* : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Vous avez été un des dirigeants et représentants français au sein de la FAO. Quel message souhaitez-vous transmettre pour que la France, premier acteur agricole de l'Union Européenne, puisse y avoir un rôle significatif ?

« La FAO est au cœur de la crise mondiale actuelle, autant que l'OMS pour la santé. En effet s'assurer de l'approvisionnement alimentaire pour les populations est prioritaire sinon c'est un handicap supplémentaire pour les populations en particulier pour les Pays les plus pauvres ou en guerre et accueillant des migrants.
À la FAO nous avons toujours dit que nous avions besoin de toutes les agricultures et la situation actuelle le prouve encore. Nous avons toujours affirmé que chaque Pays devait tendre à l'autosuffisance ou tout du moins à l'indépendance alimentaire locale, sinon c'est la double peine.
Beaucoup d'efforts ont été faits mais nous sommes loin d'une situation satisfaisante et les différents conflits ou gestion politique totalitaire nous en éloignent malheureusement.
La France dans tout cela et bien sûr l'Europe compte tenu de notre situation géographique, politique, sanitaire et climatique ne doit pas ajouter au désarroi des Pays en développement ou émergents en étant demandeur net de production agricole ou marine sur le plan mondial. La France et l'Europe doivent contribuer à l'équilibre alimentaire mondial, c'est un devoir !
La France et l'Europe doivent montrer l'exemple sur l'accompagnement des politiques locales et exporter à bon escient et non pas uniquement en dégagement de marché, en évitant de détruire les marchés locaux des pays concernés. Le pillage des matières premières est aussi à proscrire pour assurer un développement équilibré des pays partenaires c'est une question de déontologie responsable.
La France et l'Europe doivent aussi assurer leurs engagements politiques et financiers dans le cadre des décisions internationales (contributions promises et codéveloppement…) sans oublier l'appui aux différentes associations humanitaires qui œuvrent en permanence».

La crise sanitaire liée au Covid-19 oblige au confinement, ce qui empêche également le recrutement de 200 000 personnes (la plupart du temps des saisonniers étrangers). Pensez-vous que cela aide les Français à mieux connaître l'importance de l'agriculture ? Quels liens seraient à établir ?

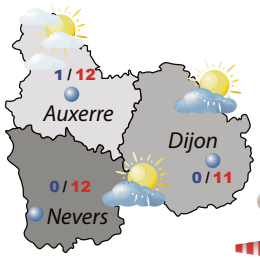
«Il faut sortir de notre attitude d'enfants gâtés pour notre alimentation. Quel dommage qu'il faille des crises comme le Covid-19 pour que les consommateurs se rendent compte que manger trois fois par jour n'est pas le fait du hasard. Les agriculteurs dans leur diversité travaillent toute l'année pour assurer la sécurité alimentaire de tous, la permanence en quantité, qualité, régularité, et sécurité sanitaire.
Aujourd'hui, avec le printemps et le temps des cueillettes qui arrivent, le choc avec le Covid-19 ne permet pas à des saisonniers habituels de passer les frontières pour assurer les récoltes qui ne peuvent pas se décaler. Les règles ne sont pas faciles à maîtriser certes, mais c'est l'occasion peut être pour de nombreux Français au chômage total ou partiel d'assurer cette double mission, de récolter et de reprendre contact avec l'agriculture. Plus il y aura de Français à aller à la rencontre des agriculteurs dans les champs ou par l'achat direct en ferme plus il y aura de la compréhension de l'agriculture d'aujourd'hui et pas seulement des clichés. Les Français pourront comprendre que l'alimentation a un prix et que le travail des agriculteurs doit être rémunéré pour assurer leur vie mais aussi la sécurité des citoyens consommateurs. Vouloir toujours des prix les plus bas c'est ruiner les agriculteurs et exposer les consommateurs aux risques sanitaires, environnementaux. La bataille contre le CO2 passe aussi par l'alimentation. Il ne faut pas importer l'agriculture que l'on ne veut pas en France ».

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT DORNON, CHARGÉ DE MISSION « AGRICULTURE » DU CARREFOUR DES ACTEURS SOCIAUX

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 3 Avril

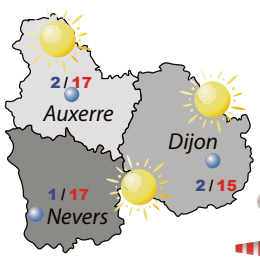


Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de nuages de beau temps. Les vents seront faibles.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 10 à 13°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Richard
Soleil : 07h24 - 20h25
Lune : 14h16 - 05h23

Samedi 4 Avril



Agréable
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 14 à 18°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

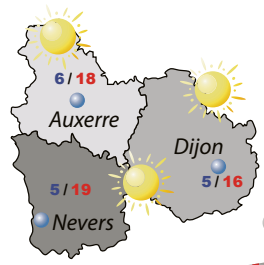
Saint Isidore
Soleil : 07h22 - 20h26
Lune : 15h34 - 06h01

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 5 Avril



Ensoleillé
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 16 à 19°C
Vents : Sud 30 km/h

Sainte Irène
Soleil : 07h20 - 20h28
Lune : 16h56 - 06h33

Prévisions à 7 jours

Lundi 6 Avril au Mercredi 8 Avril
Un temps nuageux à couvert avec quelques pluies.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 8 à 10°C — T° maxi : 19 à 21°C

Du Jeudi 9 Avril au Dimanche 12 Avril
Quelques précipitations suivies d'un temps ensoleillé pour le week-end.
Vents : Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini : -1 à 1°C — T° maxi : 17 à 19°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Interview

«Il y aura un avant et un après Covid-19»

Depuis le début du confinement, le groupe Dijon Céréales a adopté un mode de fonctionnement ***«de crise»*** dont les deux priorités sont la sécurité du personnel et la poursuite du service aux adhérents, dans le cadre de ce qui est possible. Christophe Richardot, son directeur général, revient sur ce qui a été mis en place.



Christophe Richardot, directeur général du groupe Dijon Céréales et d'Alliance BFC : *«Il est très important de préparer l'avenir parce que nous savons que cela va être long…»*

■ Le groupe que vous dirigez a adopté un fonctionnement «de crise» depuis plusieurs jours. Quel premier bilan en tirez-vous ?

Christophe Richardot : *«Après les directions que nous avons décidé de prendre à partir du 16 mars, on y voit aujourd'hui plus clair. Dans notre mode de fonctionnement, je suis agréablement surpris de voir à quel point nos équipes sont capables de s'adapter très rapidement. Certaines décisions, qui auraient pu prendre plusieurs mois dans un cadre normal, par exemple concernant des fermetures de sites ou des réorganisations, ont été prises en quelques heures. Les gens ont bien compris quels étaient, en l'espèce, les objectifs de l'entreprise avec deux priorités : la santé des collaborateurs et celle des adhérents. Nous voulions aussi insister sur le bien-être au travail. Il n'était pas question de laisser des gens aller au travail avec la peur au ventre. Enfin, nous voulions aussi permettre aux adhérents de bénéficier des services de la coopérative, même dans un mode dégradé».*

■ Ce mode *«dégradé»*, comment se présente-t-il concrètement ?

C R : *«Nous avons fermé dix sites, nous en avons une quinzaine en ouverture partielle et onze sites stratégiques qui sont ouverts complètement. Nous nous sommes autorisés à mettre une partie de notre personnel en confinement afin de constituer des équipes «réserve». C'est un principe qui m'a été inspiré par mes confrères directeurs de coopératives alsaciennes qui avaient quatre jours d'avance sur ce que nous vivons. Cela a été extrêmement bien perçu par toutes les équipes, autant celles qui sont demeurées sur le terrain que celles placées en confinement. D'ailleurs, parmi les personnes que nous avons invitées à rentrer chez elles pour être placées en réserve, certaines exprimaient leurs regrets, soulignant qu'elles voulaient aussi être « au front ». Mais elles y sont, d'une autre manière… En parallèle, nous avons mis en place une cellule d'écoute constituée de quatre salariés de notre service Ressources humaines (RH), chargés d'appeler, chaque matin, entre 50 et 60 personnes ce qui nous permet d'avoir une vision sur le ressenti du personnel et son évolution. Depuis le 20 mars, tous les soirs, au niveau de la direction générale, nous établissons une synthèse par rapport à ce qui a été recueilli. En grande majorité, le moral est bon pour l'instant et cette tendance reste stable. Les gens estiment que la crise est bien gérée».*

■ Des craintes s'expriment-elles, malgré tout ?

C R : *«Les équipes ont une inquiétude sur la durée du confinement et pour l'instant nous n'avons pas de réponse à cette question. Néanmoins, nous expliquons que nous nous préparons pour la durée. Les gens craignent aussi pour leur travail. Il est évident qu'il peut y avoir une baisse d'activité, il y aura des mesures de chômage partiel, mais pour l'instant c'est le cas uniquement pour le personnel administratif. Là, des personnes commencent à être mises en chômage partiel. C'est le cas aussi dans les magasins Gamm Vert où la moitié des effectifs est dans cette situation. Les gens s'inquiètent pour leur santé, mais ils sont surtout préoccupés par le fait de ne pas devenir des vecteurs de la maladie. Sur les 740 salariés du groupe, avec ses filiales, nous avons immédiatement mis en place une base de données actualisée au quotidien par les patrons d'activités pour informer sur les modifications ou changements de statut des personnes. Cela nous a permis de détecter quelques personnes qui étaient à risque mais qui se trouvaient toujours dans l'entreprise. À ce jour (le 25 mars ndlr), nous avons 76 personnes à risque (femmes enceintes, personnes avec des fragilités cardiaques…) au sein de notre personnel».*

■ Du côté des adhérents, comment ces mesures sont-elles perçues ?

C R : *«Les adhérents ont tous bien compris qu'on n'entre plus dans les locaux. Tout le monde a révisé ses comportements et applique les règles de gestes barrière et les directives que nous avons imposées. Globalement, les gens comprennent très bien que le service soit un peu dégradé par rapport à la normale. Après plus de dix jours, nous ne regrettons aucunes décisions prises. Nous travaillons actuellement à l'étude d'une phase 3 qui pourrait se traduire par une fermeture plus drastique de certains sites, mais cela se ferait au fur et à mesure de l'évolution des effectifs. Si ces derniers ne varient pas on ne touchera à rien. Mais si nous avons des suspicions de Covid-19, la personne sera renvoyée chez elle. Il est très important de préparer l'avenir parce que nous savons que cela va être long et il faut que les équipes tiennent le coup sur la longueur. Mais même avec des moyens de communication à distance, nous sommes en capacité de faire tourner l'entreprise. Notre cellule d'écoute peut nous permettre d'ajuster nos décisions de management durant cette période. Globalement, je pense que tout ce qui a été mis en place dans ces circonstances particulières ne sera pas à jeter, une fois la pandémie passée. Sur ce dossier, il y aura forcément un avant et un après».*

■ Dans ce contexte, comment préparez-vous la prochaine moisson ?

C R : *«Pour l'instant, la priorité c'est de passer le cap des trois premières semaines de confinement. Nous commencerons à travailler sur la préparation des moissons ensuite. Aujourd'hui, il nous faut gérer l'urgence, mais fin avril, cette question-là sera sur la table».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

Gestes de solidarité

Au sein du groupe Dijon Céréales, ces derniers jours ont été marqués par des actions de solidarité en lien avec les conséquences de la pandémie. Ainsi, le groupe a contribué à l'approvisionnement des établissements de santé en matériels de protection et de sécurité. Près de 500 combinaisons jetables, 600 paires de gants, 500 lingettes désinfectantes et 300 masques FFP2 ont été acheminés auprès des différents organismes de santé de Côte-d'Or : Ambulances Jussieu, hôpitaux dijonnais, infirmières libérales… Plusieurs adhérents ont également fait don de leurs masques et gants jetables pour approvisionner les centres de soins locaux. Le Gamm Vert de Semur-en-Auxois s'est associé à l'initiative des Ateliers d'Armançon qui ont arrêté leur production habituelle de maroquinerie de luxe pour fabriquer des masques à destination du personnel soignant. Une centaine de bobines de fils de fer ont été offertes aux équipes du maroquinier pour leur permettre de confectionner ces masques. Par ailleurs, la filiale de logistique du groupe, Logivia, a décidé, en lien avec la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) d'ouvrir son site aux chauffeurs routiers de passage dont le rôle reste essentiel pour assurer la chaîne logistique dans le pays. Ils peuvent profiter des sanitaires, douches et du parking, alors que les aires d'autoroutes, restaurants routiers etc. étaient fermés du fait de la crise.

en bref

GDS L'activité continue dans toute la région

Dans le contexte de la crise Covid19, les GDS de BFC tiennent à vous informer que les activités des GDS (gestion des prophylaxies et des introductions, édition des ASDA) sont a priori maintenues, mais sur un mode dégradé (permanence réduite pour traiter les échanges postaux et recours au télétravail), ce qui expliquera nombre de retards ou de décisions adaptées au contexte. Cette situation évoluera en fonction des contextes locaux, et nous vous invitons à renvoyer les éleveurs sur notre site Internet www.gdsbfc.org où les informations seront mises à jour sur la page régionale et les pages départementales.
Compte tenu de la diversité des situations et de leur possible évolution, il est important que les éleveurs ne se fient pas aux informations générales qui peuvent être véhiculées par divers canaux et se renseignent directement auprès du GDS de leur département, en allant notamment sur la page départementale du site www.gdsbfc.org.
En attendant, nous encourageons tous les acteurs à respecter les règles de sécurité sanitaire et à faire valoir la solidarité indispensable pour sortir de cette crise. P.MARTENS

MSA Fermeture temporaire des accueils au public

Suite aux annonces du Président de la République sur les mesures prises visant à freiner la circulation du Covid-19, la MSA Bourgogne, organisme de sécurité sociale du monde agricole, s'est vue dans l'obligation de fermer l'ensemble de ses accueils au public depuis le lundi 16 mars 2020.
Dans ce contexte particulier, la MSA veille à ce que ses missions au service de ses adhérents puissent continuer à s'exercer au mieux, tout en faisant barrière à la propagation du virus. L'ensemble des agents MSA est mobilisé pour assurer la continuité de service public et le paiement des prestations alimentaires.
En cas d'urgence (notamment en cas de difficultés financières), l'équipe MSA reste à l'écoute de ses adhérents. Pour faciliter la prise de contact, il leur est également possible de demander un rendez-vous téléphonique en passant par Mon espace Privé (rubrique Contact & échanges) depuis le site internet de la MSA.
Sur le site internet bourgogne.msa.fr, les adhérents de la MSA Bourgogne peuvent également gérer leur dossier, 24h/24, sans se déplacer :
• Consultation de leurs droits et paiements ;
• Déclaration d'un changement de situation, de coordonnées et de Rib ;
• Demande de la complémentaire santé solidaire ;
• Impression d'une attestation ;
• Et bien plus de services encore à découvrir dans Mon espace privé MSA.
Pour les envois de documents, nous vous recommandons de recourir au service en ligne « Envoyer un document » (rubrique Contact & échanges).
Parallèlement à cette fermeture, l'Assemblée générale élective, initialement prévue le 27 mars, est reportée. Une nouvelle date sera communiquée prochainement.

Jeunes agriculteurs

Pas de pénurie, ils vous nourrissent

Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or profitent du confinement pour rappeler la disponibilité de leurs productions.

Avec cette crise sanitaire, la France redécouvre la peur de manquer. Les supermarchés sont dévalisés depuis plusieurs jours dans tous les coins de l'Hexagone.

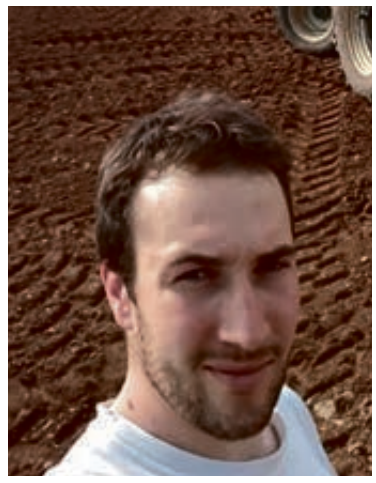
Par le biais d'une communication positive et rassurante, le réseau JA rappelle que le travail dans les fermes se poursuit pour alimenter les assiettes des consommateurs en produits variés, sains et de qualité : *«Même pendant le confinement, les agriculteurs restent mobilisés. Si les rayons des supermarchés sont vides, pensez aux producteurs locaux ! Non seulement ils ont tout ce qu'il faut, mais en plus, vous aurez un gage de qualité dans votre assiette. Corona ou pas, vous aurez toujours besoin de nous pour vous nourrir. Les agriculteurs continuent de travailler, en respectant bien sûr les mesures de sécurité et de restrictions demandées par notre gouvernement»*.

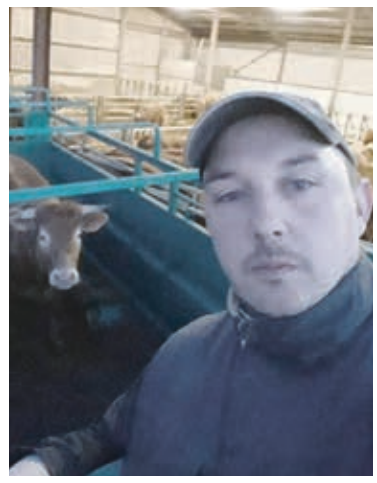
Plusieurs figurants

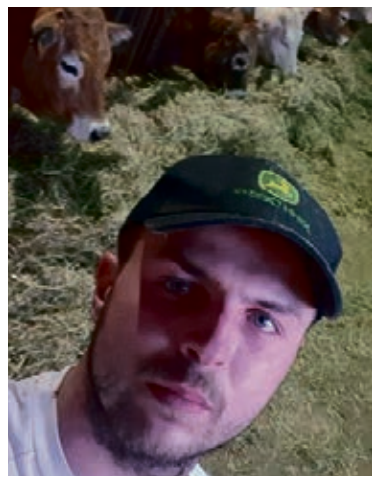
«Pas de pénurie : on vous nourrit », mentionne la page Facebook des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or dans chacun de ses posts, avec la participation de plusieurs JA. Ont déjà participé à l'opération : Cyril Bret (canton d'Aignay-Baigneux, lors de ses semis d'orge de printemps et d'avoine), Mathieu Faivre (canton de Seurre, qui maintient la vente directe dans sa ferme), Cédric Sonnet (canton de Saulieu, qui prend soin de ses vaches au quotidien : *«Elles aussi ont le droit d'avoir un bon lit douillet. Pas de télétravail pour les agriculteurs il faut s'occuper des animaux»*), Florian Dureuil (canton d'Arnay-le-Duc, aux petits soins dans son élevage bovin), Thibaut Aubry (canton d'Aignay-Baigneux, lors du ramassage quotidien des œufs de ses poules pondeuses), Josselin Laligant (Gissey-sous-Flavigny, qui poursuit son activité de vente directe), Guy Roger (canton de Châtillon-Laignes-Montigny, qui continue de traire les vaches deux fois par jour, sept jours sur sept), Antoine Duthu (canton de Saint-Seine-L'Abbaye, dans son élevage ovin).

AG


Cédric Sonnet


Cyril Bret


Josselin Lalligant


Mathieu Faivre

Coronavirus

La Chambre d'agriculture toujours à votre écoute

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est organisée dès le premier jour de confinement pour poursuivre son activité et continuer à accompagner les agriculteurs et collectivités.

Conformément aux impératifs liés au confinement, la Maison de l'Agriculture et les antennes de la Chambre d'agriculture sont fermées au public, mais l'accueil téléphonique est maintenu tout comme la gestion du courrier. Tel : 03 80 68 66 00 Mail : accueil@cote-dor.chambagri.fr

L'ensemble des conseillers poursuivent leurs activités par télétravail (gestion et suivi des dossiers en particulier) ou sur le terrain (suivi des expérimentations et réseau de parcelles…). Vous pouvez les contacter par mail ou téléphone portable. Le "Qui contacter" est en ligne sur le site Internet de la Chambre pour trouver une réponse ou conseil auprès des conseillers de la Chambre d'agriculture. Certaines activités sont reportées voire annulées parce qu'elles ne permettent pas d'assurer la protection des personnes, en particulier, les réunions, les formations, les accompagnements dont la proximité est incontournable. L'organisation du travail a été adaptée à ce confinement pour, à la fois, poursuivre le maximum d'activités et protéger les personnes.

Le site Internet de la Chambre et le compte Facebook sont quotidiennement mis à jour avec la mise en ligne d'une Foire aux questions (FAQ) des agriculteurs. Les agriculteurs sont invités à rester en contact avec les conseillers pour tout conseil ou pour échanger sur leurs dossiers.

Adresse du site de la CA21 : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor

Chambre d'agriculture de Côte-d'Or

Supermarché Avis aux amateurs

Carrefour Contact Talant, supermarché de proximité qui propose une large gamme de produits d'épicerie, produits frais, boucherie traditionnelle, fruits et légumes frais, pain et produits bio, s'adresse aux agriculteurs de la région. Par une communication sur sa page Facebook datant du 24 mars, le supermarché se propose d'écouler certains produits agricoles ne pouvant plus être vendus suite à la fermeture des marchés. L'annonce est principalement axée sur les fruits et légumes mais peut également s'intéresser aux œufs et au lait frais. Le magasin est déjà alimenté en viandes. L'objectif est *« d'aider les producteurs avec une collaboration sur la base du gagnant-gagnant »*. Contact : 03 45 83 54 55, aux horaires du magasin.

Fête départementale

Un report inéluctable

Les Jeunes agriculteurs ont annoncé il y a quelques jours le report de leur grand événement des 16 et 17 mai.

Elle était très mal embarquée avec la propagation du coronavirus. La fête départementale de l'agriculture, initialement prévue le week-end des 16 et 17 mai à Cestres, est finalement reportée aux 12 et 13 septembre. Les Jeunes agriculteurs et le comice agricole de Saint-Saine-l'Abbaye l'ont notamment annoncé sur Facebook. *«La fête est reportée les 12 et 13 septembre. Nous avons pris les devants en prenant cette décision une semaine avant l'annonce du confinement»*, indique Antoine Duthu, éleveur à Francheville et président de l'évènement. Ces nouvelles dates permettront aux organisateurs de peaufiner les derniers détails de leur manifestation, même si tout était quasiment calé. *«Nous essayons de prendre le côté positif des choses, le plus important est que cette crise sanitaire se termine le plus vite possible. Nous gardons plus que jamais l'envie d'organiser la plus belle fête possible, et cela passe par une importante fréquentation de nos festivités. Repousser la fête en juin n'était pas opportun, nous ne savons pas quelle sera la situation à cette période. Juillet et août, il ne fallait pas trop y compter pour attirer beaucoup de monde. Le week-end des 12 et 13 septembre semble beaucoup plus propice»*, poursuit Antoine Duthu.

Au programme

Le programme de la fête restera inchangé, à l'exception de deux ateliers : *«les concours bovins laitiers sont maintenus, nous avons déjà rencontré les présidents des différents syndicats. Une nouveauté toutefois : la race brune devrait nous rejoindre, elle qui ne devait pas venir en mai à cause des journées châtillonnaises qui étaient trop rapprochées de notre rendez-vous. Cela nous profitera, car il y aura davantage de participants et d'animaux. Le seul bémol vient de notre organisation sportive du samedi après-midi, l'Agri'cyclette Festival : nous la maintenons mais nous devrons très certainement apporter quelques modifications pour ne pas faire doublon avec la deuxième édition de l'Agri'Run, qui se tiendra une semaine plus tôt»*.

AG



Production ovine

Panique dans les élevages

Le président de la commission ovine de la FDSEA s'inquiète des conséquences de la crise sanitaire sur les marchés.



Hubert Coucheney rappelle que la période de Pâques est une période cruciale pour la consommation de viande d'agneaux.

Hubert Coucheney, éleveur à Planay, affiche une grande inquiétude sur les conséquences de la pandémie du coronavirus. *«L'interdiction des regroupements en famille, les mesures de confinement et la fermeture de la restauration collective vont sérieusement impacter la consommation de viande d'agneaux. Nos marchés vont en pâtir, d'autant que la période de Pâques est une période cruciale : la très grande majorité de nos élevages misent énormément sur cette période pour écouler leur production»*, indique le Côte-d'orien, qui préside la commission ovine de la FDSEA.

Les éleveurs rencontrent déjà certaines difficultés, et cela ne fait que commencer. *«Les conséquences économiques pourraient être très importantes dans les exploitations. Les producteurs préparent leurs animaux depuis plusieurs mois, voire presque un an».*

Aide des grandes surfaces ?

La solution, *«s'il en existe une»* pour Hubert Coucheney, serait de voir les grandes surfaces *«jouer le jeu»* en privilégiant la viande française dans leurs rayons : *«je ne vois que cela pour sauver les meubles. C'est techniquement possible car les éleveurs français produisent seulement 40 % des agneaux que nous consommons dans le pays. Mais rien n'est simple : en cette période difficile en tous points de vue, des consommateurs se dirigeront vers les produits les moins chers, venus d'Australie ou de Nouvelle-Zélande. Des bateaux venant de ces pays sont en route vers la France, en ce moment, car les commandes sont passées bien en amont. Je me méfie aussi des gigots annoncés français, mais venant en réalité de Nouvelle-Zélande».* Les boucheries feront sans doute *«tout leur possible»* mais *«ne régleront pas tout»* selon l'éleveur de Planay, qui rappelle que plus de 80 % de la viande ovine est écoulée en grandes surfaces. Administrateur à la FNO, Hubert Coucheney mentionne d'autres pistes pour tenter de limiter la casse : *«la profession pense également à abattre les agneaux pour les congeler, mais je me demande bien qui pourrait prendre en charge le coup de la congélation. Et aura-t-on assez de réfrigérateurs pour stocker ? C'est une autre question. Interbev Ovins travaille actuellement dans le domaine de la communication, pour donner aux consommateurs des idées recettes adaptées aux morceaux proposés. Ces derniers pourraient être plus petits que d'habitude, pour satisfaire le plus de monde possible».*

AG

«Dans l'inconnu»

Antoine Duthu, élève 280 brebis Île-de-France à Francheville. Ce jeune producteur de 26 ans se pose lui aussi bien des questions sur le devenir de ses jeunes animaux : *«Il y a de quoi, car la demande est nulle, aujourd'hui, en agneaux. Ce type de viande est consommé essentiellement à Pâques, or là, personne ne pourra fêter ce moment en famille. La consommation va en prendre un sérieux coup sur la tête. En plus, les gens ne vont sans doute pas chercher à manger aussi qualitativement que d'habitude, en cette période de crise. Cela peut se comprendre : les enfants à la maison coûtent bien plus cher que lorsqu'ils sont à la cantine…»*



Antoine Duthu, rencontré ici lors des agnelages en fin d'année 2019, pourrait se retrouver avec 200 agneaux sur les bras d'ici quelques jours.

Le Gaec des champs fleuris pourrait se retrouver avec près de 200 agneaux sur les bras d'ici quelques jours : *«certains auraient été déjà bons à tuer. La coopérative Terre d'ovin avec qui nous travaillons assure qu'elle achètera les animaux mais quand, comment et surtout, à quels tarifs ? Nous ne savons toujours pas. Nous sommes dans l'inconnu. Beaucoup d'agneaux vont se retrouver sur le marché, on sait ce que cela peut donner…»*

Antoine Duthu craint un gros coup dur pour son exploitation : *«environ 200 agneaux à une moyenne de 20 kg de carcasse, à 7 euros le kg, cela fait 28 000 euros. C'est à peu près l'argent qui rentre chaque année à cette période. Qu'en sera-t-il cette année ? Si la baisse est de 30 centimes du kilogramme, cela pourra passer, mais si on nous en enlève quelque chose comme deux euros, ce sera forcément beaucoup plus difficile…»*

Freiner la croissance

En pratique, le Côte-d'orien a reçu des préconisations de sa coopérative de rationner ses jeunes animaux : *«leur croissance doit être ralentie pour que la production respecte le cahier des charges Label rouge. Il faut être vigilant car, à partir de 23 kg de carcasse, un agneau n'est plus aussi intéressant à la consommation. De gros morceaux ne sont intéressants pour personne, encore moins en ce moment. Ces consignes posent un nouveau problème car peu d'éleveurs sont équipés pour nourrir leurs agneaux à l'auge. Nous sommes nombreux à le faire par le biais de nourrisseurs en libre-service. Une problématique de place va également se poser dans les bergeries : sortir des brebis dehors avec des températures parfois négatives peut engendrer des problèmes pulmonaires et d'autres complications. Bref, tout est difficile en ce moment».*



Julien Pané, rencontré ici lors de la dernière sécheresse, s'inquiète de la chute des cours. «Les tarifs sont passés à 6,20 euros/kg, nous avons déjà perdu 0,8 euro/kg en 15 jours».

«Le pire moment»

Julien Pané, éleveur de 240 brebis Île-de-France à Dampierre-en-Montagne, fait part des grandes difficultés rencontrées dans les bergeries : *«Je consulte régulièrement des forums professionnels, certaines situations vont être catastrophiques avec des agneaux qui ne seront même pas ramassés. Les frigos sont pleins, les réunions de famille sont annulées, la consommation va être en berne… Cette pandémie, outre ses risques dans la population, arrive au pire moment pour les éleveurs ovins».* Le jeune Côte-d'orien travaille exclusivement avec des privés et devrait pour sa part s'en sortir tant bien que mal : *«j'ai plus de 200 agneaux qui doivent quitter la bergerie, certains sont déjà partis à de bons prix avant l'annonce du confinement. Pour la suite, on m'assure que tout partira mais c'est vraiment l'incertitude niveau tarifs… Je ne sais pas du tout à quoi m'attendre. Certains abattoirs tournent avec la moitié de leurs personnels, les cadences d'abattage sont réduites à cause du confinement, ça n'arrange bien sûr rien du tout».* Cette période est *«moralement très compliquée pour les éleveurs»*, poursuit Julien Pané : *«ceux qui repousseront leurs lots d'agneaux seront pénalisés avec le surpoids de leurs animaux. Les brebis de réforme sont également concernées par cette crise, elles qui partaient dans la restauration collective. Leur marché s'effondre également. L'aspect alimentation est lui aussi problématique, les stocks se trouvaient déjà affaiblis par la dernière sécheresse et là, des éleveurs vont se retrouver avec des effectifs supplémentaires à nourrir… Les sélectionneurs qui commercialisent beaucoup avec l'international sont aussi touchés, malheureusement. Vous l'aurez compris, ce n'est vraiment pas facile en ce moment. La FNO joue le jeu avec sa campagne de communication, c'est bien. Il faudrait désormais que les grandes surfaces en fassent tout autant, et qu'elles arrêtent de mettre de l'agneau français en provenance de Nouvelle-Zélande, comme on le voit dans certains Carrefour et compagnie… Et qu'elles ne vident surtout pas leurs frigos de viandes étrangères…»*



Élevage laitier

Génétique et espoir de concours pour la Prim'Holstein

Dans l'actualité agricole, il n'y a pas que le Covid-19 heureusement. Ainsi, le 13 mars, le syndicat Prim'Holstein de Côte-d'Or a pu tenir son assemblée générale. Retour, avec Benoît Pech, son président, sur les préoccupations du moment.



Petit syndicat, Prim'Holstein 21 se montre néanmoins très volontaire sur la génétique et dans la relance de concours départementaux.

Vendredi 13, jour de chance ? En tout cas, le syndicat Prim'Holstein de Côte-d'Or, qui rassemble une trentaine d'exploitants, a pu tenir ce jour-là l'une des toutes dernières assemblées générales d'avant confinement. Celle-ci a eu lieu à Losne et aura permis de faire le point sur les sujets du moment qui, au-delà de l'épidémie (voir encadré) occupent les éleveurs côte-d'oriens de cette race laitière. L'assemblée générale 2020 revêtait un caractère particulier, dans la mesure où elle était la première pour Benoît Pech, nouveau président du syndicat, élu en 2019. L'année écoulée aura aussi été marquée par une volonté du syndicat de relancer les concours au niveau du département. *« Notre dernier concours,* précise Benoît Pech, *remontait à quatre ans, à l'occasion de la fête du lait. Nous avions eu assez peu d'inscrits à l'époque. En 2019, fin août, pour la fête de l'agriculture, nous avions été sollicités dans le but d'organiser un concours mais nous avions dû abandonner l'idée : la sécheresse frappait alors fort et les gens n'étaient pas motivés pour cela…»* Tout le monde s'est donc remotivé dans l'objectif de mettre en place la manifestation pour la prochaine fête de l'agriculture, prévue le 17 mai… mais qui est reportée au mois de septembre pour les raisons que l'on connaît tous. Le concours départemental de Prim'Holstein, pour lequel il y avait déjà des pré-incrits, devra donc attendre encore. *« On invite toujours les gens à inscrire leurs vaches dans cette optique »* précise le président du syndicat.

Une génétique remarquée

Au-delà de cette question, l'assemblée générale aura permis aux participants d'entendre le technicien Loïc Doudot venu présenter les nouveaux outils de Prim'Holstein France sur les vaches laitières économiques et rentables. *« On a aussi pu découvrir Illicow,* poursuit Benoît Pech, *un outil lancé à l'occasion du Salon de l'agriculture, qui est une application gratuite à télécharger pour les adhérents de Prim'Holstein France. Elle permet de tester des accouplements en direct. Pour moi, qui procède à de l'Insémination par l'éleveur (IPE), qui commande mes doses et qui fait un plan d'accouplements avec le regard d'un technicien, cet outil permet de voir si tel taureau pourrait convenir à telle vache. Notre élevage peut être entré dans l'application, on teste une vache, on voit s'il n'y a pas de problème de consanguinité, ou, si le produit ne nous plaît pas, on peut changer de taureau, puisqu'on dispose d'une base de données de plus de 4 000 taureaux disponibles. C'est un outil qui peut faciliter la vie ».* L'assemblée générale a été suivie d'une visite d'un élevage à l'EARL de la ferme de Tontenant, à Pagny-le-Château, où furent présentées quelques vaches. L'exploitation fait en effet partie de la charte Gènes Diffusion, organisme de sélection. *« Cette année,* concluait Benoît Pech, *il faut noter que trois ou quatre veaux issus d'élevages de Côte-d'Or sont entrés sur le catalogue de cet organisme de sélection génétique. Il y avait au moins trois ans que cela n'était pas arrivé. »* Preuve que les éleveurs de Prim'Holstein du département font aussi de la génétique et la font bien.

BERTY ROBERT

Face aux indispensables contraintes

Benoît Pech, comme tous les agriculteurs, a dû revoir partiellement son organisation de travail, en lien avec l'épidémie de coronavirus et les règles du confinement ou des gestes barrière. *« Depuis le début du confinement, je n'ai pas eu affaire au vétérinaire mais je sais qu'en cas de besoins, il y a des dispositions particulières à prendre. Pour aller chercher d'éventuels médicaments, il faut bien sûr que je me munisse de l'attestation réglementaire. Je l'ai toujours en poche si je dois me déplacer. C'est aussi le cas si j'ai besoin d'aller récupérer des produits phytosanitaires à la coopérative. Au niveau de la collecte du lait, il n'y a pas de gros changement : on a eu un document de la laiterie nous rappelant de garder les distances par rapport au chauffeur du camion, pas de serrage de main, préserver nos locaux très propres et éviter qu'il y ait trop de circulation dans les élevages. Depuis le début du confinement, on ne voit plus les représentants. Ils ont certainement eu des directives et ils jouent le jeu. De toute manière, avec les outils numériques on a largement les moyens d'appeler, de commander, de se faire livrer sans avoir de contacts réels. Si on veut pouvoir sortir de la crise le plus vite possible, il faut accepter ces contraintes ».*



Jacques de Loisy, président de la commission *« Productions végétales »* de la FDSEA.

Point de vue

« Merci à ceux qui font tourner le pays »

Comme plusieurs exploitants et responsables professionnels agricoles, Jacques de Loisy s'est récemment manifesté sur les réseaux sociaux en livrant son point de vue sur la zone de turbulences que traverse actuellement la France.

Le Côte-d'orien pointe du doigt certaines positions des *« énarques hauts fonctionnaires parisiens et grands élus hors sol ». « Une chose est certaine, heureusement qu'il n'y a pas qu'eux pour tenir et faire tourner notre pays et son économie »*, insiste l'exploitant agricole d'Hauteville-lès-Dijon, qui liste un certain nombre de faits : *« nous avons eu, pour commencer, la démission du général de Villiers à cause d'un désaccord sur le financement des armées. Aujourd'hui, l'armée est pleinement mobilisée, non seulement contre le terrorisme et les attentats, mais aussi face au covid-19, son rôle est donc essentiel. Je pense également aux accords du Mercosur qui mobilisent la profession depuis très longtemps : je m'aperçois aujourd'hui que la tendance est désormais de fermer les frontières. Une autre priorité, fort heureusement, est de continuer à nourrir les Français ! Autre point : tout le monde retourne à la campagne et le monde agricole redevient stratégique pour l'alimentation : l'agribashing et le dédain pour les campagnes ont semble-t-il disparu. La science et ses progrès ont été remis en cause par des charlatans et autres politiciens de troisième classe, mais depuis une semaine, il faut plus que jamais écouter les scientifiques ! Les apôtres de la décroissance invités en Guest Stars sur les plateaux de télévision annoncent aussi une dramatique crise économique… Ah, oui, j'allais oublier : les maires et mairies de taille modeste coûtaient cher et ne servaient à rien. Il fallait diminuer leurs dotations et les forcer à se regrouper, on voit ce qu'il en est aujourd'hui, avec leur utilité en cette période de crise sanitaire… ».*

Jacques de Loisy ajoute des propos pour Terres de Bourgogne : *« En cette période compliquée pour le pays, pour ne pas dire de guerre, le monde agricole se mobilise pour maintenir les récoltes en place et implanter celles de printemps. Les exploitants protègent judicieusement ces dernières contre les ravageurs, adventices, maladies et autres virus, qui ont touché une partie des orges d'hiver suite au retrait du Gaucho. Les agriculteurs nourrissent également leurs troupeaux pour la viande et le lait quotidien des Français. Bien sûr, nous devons également rendre hommage aux soignants qui eux aussi sont au front, en première ligne au quotidien. L'agriculture et ses filières poursuivront leur activité face au Tertiaire, qui souffre énormément et tant d'autres. Une fois la crise passée, il sera utile que le Parlement, la Haute administration, le gouvernement et Monsieur le Président de la République, en tirent les conclusions, de manière positive et remettent en haut de la pile l'acte de production, les énergies renouvelables, le stockage de l'eau sans oublier l'innovation notamment génétique, car comme l'a dit récemment Yannick Jadot : il faut respecter les avis des autorités scientifiques ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Circuits courts

Les producteurs passent au plan B

Depuis l'annonce du Premier ministre Édouard Philippe d'interdire les marchés couverts et de plein air, les éleveurs et maraîchers du département doivent s'organiser pour écouler leurs productions au plus vite.

Il a fallu trouver des solutions très rapidement. Pour les éleveurs engagés en circuits courts et les maraîchers, l'annulation des marchés a été vécue comme une catastrophe pour leur activité. Certains se sont organisés très rapidement l'image de Nadège Berthier, éleveuse à Avril-sur-Loire qui a proposé dès le lendemain de l'annonce, une livraison de ses produits frais sur le secteur de Decize à savoir : fromage de vache, fromage blanc et affiné, du lait cru, de la crème, des yaourts et du fromage de chèvre. Chez les maraîchers la réaction a été également au rendez-vous avec le *«Potager d'ici»* situé dans le quartier de la Baratte à Nevers qui propose à ses clients des paniers au tarif de 15 et 30 euros composés des premiers légumes de la saison : radis, salades, blettes cardes, poireaux, épinards, jeunes pousses et betteraves rouges.

Afin de limiter les contacts avec les clients, les maraîchers ont opté pour le système de drive et chargent eux-mêmes les paniers dans les coffres des voitures. Une centaine de paniers ont ainsi été vendus uniquement pour la journée de mardi à des habitués mais aussi des consommateurs qui découvrent pour la première fois le circuit court. Une prise de conscience est peut-être en train de naître grâce au confinement.
«Nous avons dû refuser du monde car nous n'avions pas anticipé un tel succès» explique Raphaël Revenu, l'un des deux gérants du *«Potager d'ici»*. *«Cela nous permet de compenser le manque à gagner dû à notre absence sur les marchés. Car même si ces derniers ont été finalement autorisés à Nevers, nous avons pris la décision de ne plus nous y rendre pour préserver la pérennité de l'entreprise»* ajoute à son tour Jean-Marie Lambert.

La solidarité s'organise entre commerçant

À Nevers, les commerçants se sont organisés en quelques jours pour mettre au point un système de commande et de livraison appelé *«Saint Arigle à Domicile»*. Nom donné également à la page Facebook créée spécialement pour l'occasion. Ce quartier enregistre aujourd'hui une baisse de 70 % de sa fréquentation, selon les commerçants interrogés sur place, il y avait donc urgence à réagir. Pour une commande de 30 euros minimum, les cinq commerçants proposent, à domicile dans un rayon de 10 km autour de Nevers, des paniers composés de pain, des pâtisseries, des légumes, de la viande et des produits en vrac (voir détails dans l'encadré). Deux livraisons ont donc eu lieu cette semaine avec pour la première une soixantaine de paniers enregistrés. *«Nous aurions accepté encore plus de monde mais il a fallu limiter»* explique Carine Morel, de la boulangerie *«Le Fournil Saint Arigle»*. *«Nous espérons qu'avec cette opération, les clients se souviendront que nous leur avons rendu service pendant le confinement et qu'ils reviendront une fois la crise terminée»* admet Guillaume Debeer, maraîcher de *«La Baratt'ABio»*. Durant la livraison, les commerçants se sont équipés pour ne prendre aucun risque. En plus du masque et des gants, ils ont enfilé une blouse et ont même protégé le volant.
Une initiative saluée par les clients que nous avons rencontrés à l'image de Nadine, résidante du quartier Montapin à Nevers : *«J'ai décidé de tester ce nouveau concept d'une part pour éviter de m'exposer mais aussi par solidarité. Étant cliente du marché de Saint-Arigle, il m'est apparu normal de faire un geste de soutien. C'est une manière aussi de se faire plaisir dans cette période trouble»* nous a-t-elle confié. Compte tenu du succès de l'opération, les commerçants n'écartent pas l'idée de pérenniser les livraisons au-delà du confinement.

THÉOPHILE MERCIER



Nicolas Morel, le boulanger du fournil de Saint Arigle protégé de la tête aux pieds pour livrer les clients de l'opération Saint Arigle à Domicile.



Nadine, une cliente du quartier Saint Arigle, ravie de tester pour la première fois ce système de livraison à domicile.

Infos pratiques

- Saint Arigle à domicile : Les informations et la liste complète des produits sont à retrouver sur la page Facebook « Saint Arigle à domicile ». Les commandes s'effectuent au 06 89 36 35 09 tous les jours entre 10 h et 20 h.
- Le potager d'ici : des paniers de 15 et 30 euros à commander à l'adresse lepotagerdici58@gmail.com
- Nadège Berthier : 03 86 25 00 32 ou par mail à l'adresse : berthier-michel@wanadoo.fr ou par Messenger





Les maraîchers du *«Potager d'Ici»* ont opté pour le drive pour limiter les contacts avec les clients.



Bio Bourgogne

Une visite riche en échanges

Le vendredi 6 mars, 15 agriculteurs et salariés agricoles se sont réunis sur la ferme biologique de Thierry Martin, à Savigny-Poil-Fol pour échanger sur le fonctionnement de son élevage bovin allaitant, et plus particulièrement sur la conduite de ses nombreux animaux à l'engraissement. Retour sur cette journée riche en échanges.



La production de Thierry Martin est rémunératrice mais elle demande beaucoup de main-d'œuvre.



Cette journée a permis aux visiteurs d'échanger à la fois sur la conduite de l'éleveur mais aussi sur des sujets d'actualité de la filière.

Thierry Martin élève 70 vaches charolaises et leur suite sur 166 ha, dont 90 % sont en prairies naturelles et temporaires. Son élevage se distingue par un grand nombre d'animaux engraissés et vendus dans la filière biologique. En effet, il engraisse 100 % des femelles nées sur la ferme, hors renouvellement, et quelques mâles, en bœufs de 3-4 ans ou en veaux de lait.

Afin de limiter la dépendance aux fluctuations saisonnières du marché, le choix a été fait d'étaler les sorties d'animaux gras sur l'ensemble de l'année. Pour cela, il y a deux périodes de vêlages : 1/3 à l'automne, et 2/3 en début d'année. La première période de vêlage est privilégiée pour les génisses et les meilleures vaches. Seules les vaches en vêlage d'hiver sont en monte naturelle.

Tous les animaux destinés au marché biologique ont un engraissement en deux phases avec une distribution croissante de céréales et de protéagineux. La durée de la première phase varie de 1 à 3 mois, et permet à Thierry Martin de *«bien remettre en état les animaux»*. Durant la seconde phase, dite de « finition », et pendant 30 à 45 jours, les animaux ont jusqu'à 6 kg de mélange fermier et de maïs grain en période estivale, et jusqu'à 9 kg de mélange fermier, maïs grain et luzerne déshydratée en période hivernale. Cette conduite et les choix génétiques faits sur la ferme permettent d'obtenir, des vaches de réforme (7 ans ½ de moyenne) de 457 kgc et des génisses (36 mois en moyenne) de 402 kgc. La majorité des animaux sont classés R+3.

Les veaux de lait sont conduits, sous nourrices (vaches Normandes ou Montbéliardes) et en bâtiment sur aire paillée. Aucune complémentation ne leur est distribuée. *«Cette production est rémunératrice, environ 7,50 €/kgc, mais elle est coûteuse en main-d'œuvre»* concède le père de Thierry Martin. Les veaux, abattus entre 5 et 6 mois, atteignent un poids moyen de 143 kgc, avec une viande rosée claire (note 2).

Des retours d'expériences intéressants.

Pour les broutards, une complémentation en mélange fermier est distribuée, jusqu'à 4 kg par jour. L'éleveur explique que ce niveau de complémentation peut-être *«anti-économique»*, à la vue de l'absence de valorisation en agriculture biologique, mais il en va de son *«plaisir d'éleveur»*.

Hormis le thème de l'engraissement, l'ensemble des participants ont également échangé sur l'ajustement des rations au travers de la Méthode Obsalim®.

En lien avec le contexte économique de la viande bovine, l'intérêt des cinq années d'aides à la conversion pour mettre en place une valorisation des mâles sur la filière biologique, a également été abordé par les participants. Les débats se sont conclus par des retours d'expériences sur l'utilisation des plantes et d'huiles essentielles dans la gestion sanitaire globale du troupeau.

Damien Nicolas, Bio Bourgogne

Machinisme

Les professionnels poursuivent l'activité malgré tout

Avec l'épidémie de Coronavirus, les professionnels du machinisme se sont adaptés pour maintenir un service minimum pour une profession agricole qui ne peut pas se confiner et qui est contrainte de poursuivre le travail coûte que coûte. C'est le cas notamment de l'entreprise Ponge basée à Guipy, du Groupe Dachard et du concessionnaire Malécot-Poirier Agri.



Malgré 46 % du personnel au chômage partiel, le concessionnaire Malécot-Poirier Agri maintient l'activité.



L'activité continue au sein du groupe Dachard qui assure la maintenance des engins agricoles dans le respect des mesures sanitaires.

Il a réagi immédiatement. Sébastien Ponge, le gérant de la société éponyme, a mis l'usine à l'arrêt après les annonces de confinement. *«J'ai envoyé l'ensemble de mes salariés chez eux pour respecter les mesures sanitaires. Aujourd'hui, nous garantissons la maintenance de pièces détachées grâce à mes collaborateurs qui assurent le SAV et le standard en télétravail grâce à un système de renvoi d'appels. Pour limiter au plus possible les contacts avec les colis des clients, j'ai supprimé les intermédiaires et les pièces détachées partent directement de notre usine. Le problème se situe au niveau de la livraison. L'un de nos transporteurs, Géodis n'assure qu'une tournée sur deux et notre fournisseur d'essieux est fermé. Cette situation a forcément un impact sur l'approvisionnement. En cette période de confinement, le client qui avait acheté une bétaillère par exemple avant la crise sera livré. En revanche pour les autres, il faut patienter pendant un délai pour le moment indéterminé»* explique Sébastien Ponge. Le gérant a néanmoins rappelé quatre de ses collaborateurs au travail, essentiellement des chefs de service pour anticiper la reprise. *«Tant que l'on peut travailler, on le fait car il faudra bien sortir de cette crise. Mais cette reprise ne pourra pas se faire sans un changement dans nos pratiques et sans le kit nécessaire aux gestes barrières à savoir les masques, gel hydroalcoolique… Aujourd'hui nous ne sommes pas prioritaires sur ce type de matériels et c'est normal, néanmoins nous avons des contacts réguliers au sein de l'usine, nous devons donc nous protéger. Enfin, pour qu'il y ait reprise, il faut qu'il y ait du matériel. Là encore, nous allons avoir une rupture dans la chaîne d'approvisionnement car une bonne partie de nos pièces détachées proviennent de pays tiers. En attendant, nous restons à l'écoute des mesures annoncées par les autorités sanitaires»* conclut Sébastien Ponge.

4 005 SMS envoyés

Du côté de l'entreprise Dachard, les grands moyens ont été entrepris afin d'informer la plupart des clients : *«Nous avons envoyé 4 005 SMS à notre portefeuille de clients pour qu'ils soient au courant des nouvelles mesures prises par le groupe pour faire face à cette crise sanitaire. Étant une entreprise vitale pour le monde agricole, nous sommes dans l'obligation de poursuivre notre activité. Pour ce faire, les magasins restent ouverts mais nous n'acceptons plus qu'un client à la fois. Concernant les dépannages, nous leur demandons dans la mesure du possible de venir avec leur matériel. Lorsque ce n'est pas possible, nos techniciens se déplacent mais vraiment lorsque la résolution de la panne est nécessaire à la poursuite immédiate de l'activité (exemple une réparation sur un pulvérisateur ndlr)»* explique Rodolph Dachard, le responsable du groupe. Enfin pour le concessionnaire Malécot-Poirier Agri, l'activité se poursuit également mais en mode dégradé : *«Nous nous sommes adaptés nous aussi. J'ai 46 % de mon personnel qui est au chômage partiel (sur 56 personnes). Néanmoins, la concession reste ouverte. Les clients peuvent franchir le portail mais plus rentrer dans le bâtiment pour éviter tous contacts. La maintenance reste assurée au même titre que les dépannages en exploitation. Pour le moment, je ne suis pas inquiet sur la continuité de l'activité car nous avons beaucoup de stock de pièces détachées. Néanmoins, il faut s'attendre à de gros retards voire un manque d'approvisionnement sur le matériel de fenaison. Cette campagne est très compromise de notre côté. Je suis en revanche plus optimiste pour la moisson car notre usine qui est basée en Croatie fonctionne encore. L'objectif est que la crise dure le moins possible même si je n'envisage pas la fermeture. Je ne peux pas me permettre de laisser tomber les clients»* détaille Stéphane Pain, le directeur général de l'entreprise.

Théophile Mercier

Coronavirus

Le laboratoire départemental modifie son organisation

En raison de la crise sanitaire et des mesures de précaution, le Laboratoire d'analyses et de conseil du Département de la Nièvre se réorganise afin de permettre la continuité de ses activités.

Il continuera la réalisation d'analyses prioritaires et indispensables à la sécurité sanitaire du territoire, tout en garantissant la sécurité des clients et des agents.
Les nouvelles procédures sont les suivantes :
- L'accueil physique est fermé, néanmoins la réception des échantillons et des colis se poursuivent, dans le respect des règles de protection établies et après avoir pris contact avec un technicien.
- L'accueil téléphonique reste ouvert de 9 h à 12 h.
- Un traitement prioritaire des analyses réglementaires sera réalisé. Les activités ne présentant pas de caractère d'urgence seront planifiées ultérieurement. Compte tenu du contexte, un allongement du délai habituel de rendu des résultats pourra être observé.
- L'équipe de préleveurs demeure mobilisée afin de réaliser les prélèvements et collectes essentielles, dès lors que les mesures de prévention sont mises en place.
Pour toute demande justifiée par l'urgence et ne correspondant pas aux horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique, les différents responsables techniques restent joignables sur leur téléphone portable d'astreinte :
- Chantal Audeval / secteur santé animale : 06 81 96 06 20
- Audrey Sieur / eaux et hygiène alimentaire : 06 07 29 77 18
Suivant l'impact de l'épidémie, les présentes mesures mises en place pour les équipes ou pour l'approvisionnement en réactifs, sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des autorisations légales.
Malgré ces contraintes, les équipes du laboratoire départemental restent mobilisées.


L'accueil physique est suspendu mais une permanence téléphonique est possible de 9h00 à 12h00.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

▸Coronavirus - Covid 19
Vos fournisseurs et concessionnaires vous informent

Les cinq bases sont toutes en activité, mais fermées au public, qui a accès aux parcs matériels uniquement. Les commandes magasin et pièces détachées sont toujours possibles. Il est nécessaire de téléphoner au préalable. À l'arrivée du client, la commande sera déposée à l'extérieur du magasin. Le niveau d'urgence détermine le déclenchement des dépannages. Seuls les impérieux sont pris en compte et il est demandé au client d'assurer les recommandations sanitaires. Il en va de la santé de tous. Les commerciaux restent joignables par mail, SMS et téléphone.
Saint Loup 03 86 26 24 49
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
Saint Hilaire en Morvan 03 86 76 16 87
Ligny le Châtel 03 86 47 43 62
Crézancy 02 48 79 02 30

Malécot Poirier Agri

Suite aux mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'épidémie de coronavirus (COVID 19), des dispositions internes ont été mises en place pour assurer la continuité des services. La priorité reste le bien-être sanitaire de tous, protéger les clients et les collaborateurs de l'entreprise.
L'organisation suivante permet de maintenir notre activité :
-les pièces détachées peuvent être commandées par téléphone au 04 70 43 30 33 ou par mail magasin.ets.audin@orange.fr. Le retrait de celles-ci se fera à l'extérieur du magasin, en contactant l'entreprise avant d'arriver.
– À l'atelier, les techniciens sont mobilisés pour assurer les dépannages urgents.
- L'équipe commerciale et l'équipe administrative sont également disponibles par téléphone ou par mail.

SARL Audin

Les dépôts d'Arquian et Corbigny restent ouverts aux professionnels. Il est recommandé de téléphoner ou d'envoyer un mail avant votre venue pour s'assurer que les produits sont bien disponibles. Les consignes sanitaires et de distanciation doivent être respectées sur les sites comme partout ailleurs.
Arquian : 03 86 39 70 94
Corbigny : 03 86 20 19 66

Becker Frères

GDS 58

L'activité maintenue pour l'essentiel des missions

Durant cette période de confinement, le Groupement de Défense Sanitaire adapte son fonctionnement pour garantir un service minimum. Explications.

Compte tenu de la situation actuelle de l'épidémie du coronavirus et des mesures imposées par l'État, et tout en respectant les consignes sanitaires, le GDS continue d'assurer - dans la mesure du possible - les services indispensables au fonctionnement de l'élevage, en particulier : le suivi des mouvements d'animaux (introductions ou sorties), la gestion des prophylaxies, les certificats sanitaires, le suivi BVD… Dans le contexte actuel, nos équipes s'adaptent et se mobilisent pour vous apporter le meilleur service.

Activité préservée

Une partie des collaborateurs est en télétravail avec juste une présence physique dans les locaux du GDS pour la gestion du courrier, de l'orientation des appels, le ramassage des prélèvements de prophylaxie, l'envoi des ASDA… Notre fonctionnement peut être quelque peu dégradé. L'évolution de la situation est actualisée sur notre site internet.
Vous pouvez nous contacter au 03 86 90 18 90. Notre ligne téléphonique pouvant être saturée, renouvelez votre appel après un quart d'heure ou quand cela est possible, préférez l'envoi de vos demandes par mail à gds58@reseaugds.com.
Informations régulières sur www.gdsbfc.org
Nous vous invitons à consulter très régulièrement notre site internet www.gdsbfc.org où des informations sur l'évolution de la situation et des recommandations sont mises à jour sur la page d'accueil et dans le fil d'actualité départemental. Il est important de ne pas se fier aux informations non vérifiées qui peuvent être véhiculées par divers canaux.
Vous trouverez également dans votre espace personnel du site internet du GDS : vos résultats d'analyses (BVD, IBR…), la liste des bovins bénéficiant du statut *«BVD : bovin non IPI»*, le formulaire de demande de dérogation aux dépistages à l'introduction… Vous pouvez également imprimer une attestation BVD.

Vos résultats d'analyses

L'espace personnel du site internet du GDS est accessible à tous. Vous y retrouvez tous vos résultats d'analyses ainsi que la liste de vos bovins garantis BVD Non IPI, en temps réel !

Il suffit de se connecter grâce à l'encart bleu (présent dans la colonne de droite sur chaque page). Votre identifiant est votre numéro de cheptel EDE et votre mot de passe par défaut est votre numéro de détenteur (10 chiffres ; nécessaires pour activer l'espace personnel à la première connexion ; que vous trouverez sur votre déclaration PAC de demande d'aide ABL/ABA notamment). Si vous avez déjà activé votre espace personnel, utilisez votre mot de passe pour vous connecter.

COVID-19 et dépistage BVD des naissances : consignes de prélèvements

Consignes datées du 26 mars à 10 heures :
Vous pouvez continuer d'envoyer les échantillons de cartilage auriculaire pour recherche BVD via La Poste. Le laboratoire continue son activité et La Poste maintient son activité avec des perturbations locales.

Nous vous invitons à poster les échantillons dans une boîte aux lettres à l'occasion de l'un de vos déplacements autorisés en fonction de la levée du courrier réelle (annoncée à ce jour les mercredis, jeudis et vendredis).
Nous continuerons de mettre à jour nos recommandations via notre site internet.

GDS 58

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Élevage ovin

Une situation délicate à quelques jours de Pâques

À l'approche de Pâques, les commandes pour les gigots d'agneau sont au point mort. Avec les réunions de famille interdites par le Gouvernement dans le cadre du respect des règles de confinement suite à la crise sanitaire touchant la France, la filière ovine est mise à mal. Une situation qui ne devrait malheureusement pas s'améliorer dans l'immédiat.



À quelques jours de Pâques, la filière ovine est mise à mal par la crise sanitaire. Des agneaux risquent de rester sur les bras des éleveurs icaunais.

« *La filière ovine ne va pas bien. Et la filière bovine est en train de prendre le même chemin* », confie Frédéric Fernandes, éleveur ovin à Vault-de-Lugny.

Le Covid-19 fait mal à tout le monde en France et les éleveurs ovins ne sont pas épargnés. Alors que Pâques approche à grands pas, les commandes du traditionnel gigot d'agneau dégusté pour l'occasion sont au point mort. Avec les réunions de famille interdites par le Gouvernement pour respecter au maximum les règles de confinement, les commandes s'annulent progressivement. Presque toutes. « *Il y a 80 % d'annulation en moyenne. Ça va être très compliqué pour nous* », continue Frédéric Fernandes.

Aussi, des agneaux vont rester sur les bras des éleveurs. « *Il va y avoir du report en ferme. Les coopératives essaient de gérer ça au mieux. Elles nous ont demandé de rationner les bêtes sachant que ça va être très compliqué. Il y a tout de suite une perte au niveau de la valorisation des agneaux* », indique l'éleveur. « *Pour le moment, il faut essayer de rationner les animaux pour faire en sorte qu'ils prennent le moins de poids possible. On ne peut pas faire grand-chose d'autre. Tout écouler moi-même serait trop compliqué, je ne suis pas en mesure de le faire* ».

« Je n'ai aucune commande »

Quant à la vente directe qu'il propose ? « *C'est pareil. La consommation est moindre, elle est très saccadée* », constate Frédéric Fernandes. « *Les gens font des provisions pour deux semaines et puis plus rien. Pour Pâques, je n'ai aucune commande* ».

Habituellement, à Pâques, Frédéric Fernandes vend une centaine d'animaux, en deux départs. « *Là, mes ventes sont réduites de moitié. Les animaux qui vont rester ne vont pas être valorisés comme il faut. Je risque d'avoir des pertes de qualité derrière, car je suis en démarche label. Si l'animal dépasse le poids ou l'âge, il y a des pertes car on n'entre plus dans le cahier des charges* », explique-t-il.

Le prix de vente au kilo est lui aussi impacté. « *J'ai des agneaux qui sont prêts à partir et qu'il va falloir que je garde. Ils ne vont pas être vendus comme il faudrait. Actuellement, on pouvait espérer de vendre un agneau à 7 € le kilo. Aujourd'hui, si on arrive à en avoir 6 € le kilo en prix de base, ce sera le bout du monde* », assure-t-il.

En attendant de voir la situation s'améliorer, Frédéric Fernandes s'adapte. « *J'ai lâché une grosse partie de mes bêtes pour pouvoir récupérer de la place afin de pouvoir rationner, qu'elles aient toutes la place suffisante pour manger. Rationner permet d'amoindrir les pertes. Je sais qu'il va y avoir une perte, il faut pouvoir la gérer au mieux* ».

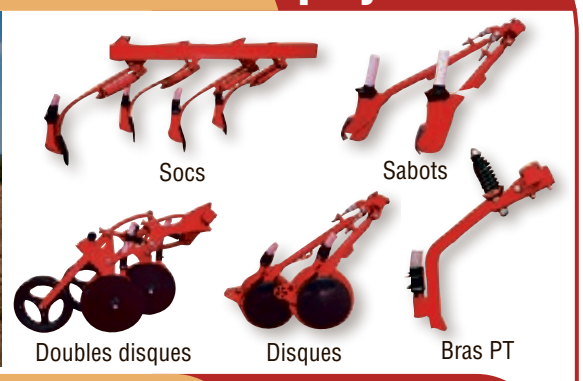
S'ajoute à cela une autre problématique, qui touche les éleveurs ovins depuis de nombreux mois : la présence du loup. « *La crainte est là avec les animaux dehors. Chaque jour, je fais le tour de mes troupeaux pour voir si tout va bien* ».

Alors que Pâques est dans quelques jours, Frédéric Fernandes espère toutefois que la situation s'améliorera d'ici là. « *Il faut que les gens consomment de l'agneau car Pâques aura lieu quoi qu'il arrive. Et ça permettra de soutenir un peu la filière* », sourit-il. Après tout, même confiné, rien n'empêche de perpétuer la tradition d'un bon repas pascal.

CHRISTOPHER LEVÉ

ARES 2713
Pour tous types de semis
Semis polyvalent





SM 1909
Le semis tout simplement
Semis direct



Possibilité 5 trémies
• trémie 2000 l.
+ 2 trémies de 250 l.
+ trémie frontale double compartiment

ÉLIGIBLE PCAE

Distributeur sur la Nièvre et l'Yonne
DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
dafp.agri.com
SOLA

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

Viticulture

Les mange-bourgeons menacent les vignes

À la sortie de l'hiver, les vignes icaunaises entrent dans une période de sensibilité. Le moment où des chenilles, appelées *«mange-bourgeons»* grimpent dans les ceps pour manger les bourgeons de l'année en cours. Un phénomène qui peut causer des dégâts et entraîner une perte de la récolte.



Les mange-bourgeons grimpent dans les ceps afin de manger l'intérieur des bourgeons.

Actuellement dans les vignes, comme chaque année à la même période, des insectes menacent la production. Leur nom ? Les mange-bourgeons. Des chenilles qui se nourrissent des bourgeons de la vigne. *«Il y a deux principaux genres de chenilles : les boarmies et les noctuelles»*, précise Guillaume Morvan, conseiller en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Ces chenilles sont très mal connues. On ne connaît pas forcément toutes les espèces, on ne connaît pas entièrement leurs cycles. Globalement, il y a une génération par an, avec un vol qui a lieu en été et une ponte à la fin de l'été. Du coup, à la sortie de l'hiver, les chenilles se réactivent en fonction de la température et grimpent dans les ceps pour y manger les bourgeons de l'année»*.
Les vignerons sont donc très attentifs à leurs vignes. *«On est en pleine période de sensibilité. Cette période démarre à partir du moment où le bourgeon commence à être gonflé, où les écailles commencent à s'ouvrir, ce qui permet à la chenille de manger l'intérieur»*, continue Guillaume Morvan. Une période de sensibilité qui dure *«jusqu'au stade de «bourgeon éclaté»*, c'est-à-dire juste avant d'avoir des feuilles ouvertes.

Les vignerons en observation

Alors, comment limiter les dégâts ? *«On incite les vignerons à faire des observations dans leurs vignes. On retrouve ces mange-bourgeons souvent dans les mêmes parcelles»*, explique le conseiller viticole de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«On va dans les vignes et on essaye de voir s'il y a une fréquence de ceps dans lesquels on trouve des bourgeons mangés, qui est suffisamment importante. Il y a un seuil de traitement qui est de 10 % de pieds attaqués avec au moins un bourgeon. Tant que l'on est en dessous, il n'y a aucune nécessité de traiter»*.
Et traiter ne veut pas forcément dire utiliser un produit, *«c'est lutter contre les chenilles. Le premier réflexe, c'est d'enlever les chenilles à la main, car très souvent elles n'attaquent qu'une petite partie de la parcelle. Mais lorsqu'une parcelle est complètement attaquée, dans ce cas-là, il y a des traitements»*.
Aussi, certains vignerons icaunais ont mis au point une soufflerie afin de se débarrasser des chenilles. *«Ils passent le pulvérisateur mais uniquement avec l'air, sans produit, ce qui permet de décoller les chenilles des baguettes»*, détaille Guillaume Morvan. *«Il y a des panneaux récupérateurs de l'autre côté pour les récupérer afin de les enlever de la vigne»*. Un moyen astucieux qui permet de gérer les plus grandes surfaces touchées par les mange-bourgeons sans traiter pour autant.

Un effet hivernal

L'Yonne semble faire partie des départements les plus touchés par ces chenilles. *«On a dû mesurer, quelques années, 20 à 25 % de perte de récolte sur certaines parcelles»*, assure Guillaume Morvan.
Si tous les cépages sont potentiellement attaquables, les dégâts sont variables d'une année à l'autre. *«Il y a un effet de l'hiver qui joue»*, indique Guillaume Morvan. *«La dernière très grosse année, en termes de dégâts, c'était en 2005. Ce qui s'était passé, c'est qu'au moment du débourrement, il y a eu une période de froid et la vigne n'avait pratiquement pas poussé pendant trois semaines, restant au stade de sensibilité. Donc les chenilles étaient venues se nourrir sur la vigne»*.
Cependant, l'hiver doux, comme on le connaît cette année, n'est pas forcément favorable au développement des mange-bourgeons. *«C'est une réflexion que l'on a. Depuis quelques années, on a des mois de janvier et février qui ne sont pas particulièrement froids, avec même de belles périodes. Et on a déjà constaté qu'à cette période, on avait des chenilles déjà actives mais qui ne trouvaient pas forcément des bourgeons à manger, car ces derniers sont très durs. Alors on se demande si ces chenilles ne meurent pas de faim ou de perte d'efficacité. Et au moment où la vigne est sensible, il est possible qu'il y ait une certaine quantité de chenilles qui soit déjà morte»*, conclut Guillaume Morvan.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Diagnostiquer simplement mes sols en autonomie

Le 15 mai. Contact : Valérie Duchenes à v.duchenes@yonne.chambagri.fr.

Stocker et trier mes céréales

Le 19 mai et un deuxième jour en novembre. Contact : Marianne Roisin à m.roisin@yonne.chambagri.fr.

Me préserver et agir en situation de stress.

Les 25 et 26 mai. Contact : Alexia Boulmeau à a.boulmeau@yonne.chambagri.fr (inscription avant le 9 avril).

Brèves

Économie L'État et les Chambres consulaires se mobilisent pour les entreprises

Dans un communiqué datant du mercredi 25 mars, la préfecture de l'Yonne indique que *«le Préfet a mis en place une cellule de coordination économique en réponse à la crise du COVID-19, rassemblant les services de l'État, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)»*.
Dans son allocution à la télévision le lundi 23 mars, le Premier Ministre Édouard Philippe a rappelé que les mesures prises pour lutter contre l'épidémie ne doivent pas conduire à mettre en péril l'activité économique française. Ainsi, pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés, *«le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs, notamment en facilitant le recours au chômage partiel, le remboursement accéléré des crédits d'impôts et la mise en place d'un fonds de soutien à destination des petites entreprises»*, poursuit la préfecture de l'Yonne.
La cellule mise en place par Henri Prévot, Préfet de l'Yonne, se réunit chaque vendredi depuis le vendredi 20 mars. *«Elle associe, outre l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE), la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) et la Banque de France, les présidents et directeurs généraux des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et de métiers et de l'artisanat (CMA)»*. Les entreprises peuvent faire remonter, par l'intermédiaire de leurs Chambres consulaires, les difficultés auxquelles elles font face. Les services de l'État apportent des réponses concrètes aux situations exposées et des explications sur les dispositifs mis en place.

CHRISTOPHER LEVÉ

OPTIMUM 340
LA technologie PELLENC au service des vignes étroites
PELLENC



À découvrir chez votre concessionnaire Pellenc
MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49
18 Crézancy 02 48 79 02 30
89 Ligny-le-Châtel 03 86 47 43 62
VOS INTERLOCUTEURS VIGNE
Julien Mouloise sur dep. 18/58
Alexis Applencourt sur dep. 89

▶ Coronavirus - Covid 19

Vos fournisseurs et concessionnaires vous informent

L'entreprise est ouverte. Néanmoins, quelques précautions sont à prendre en considération. Les professionnels et agriculteurs peuvent venir à l'entreprise et sont servis en mode drive, en respectant les consignes sanitaires. Il est fortement conseillé de prévenir avant de venir.
En revanche, l'entreprise n'est pas accessible physiquement aux particuliers. Ces derniers doivent obligatoirement commander par téléphone au 03 86 41 88 14, par fax au 03 86 41 88 15 ou via le site internet www.metalbac.com. Leur commande leur sera livrée à domicile dans le cadre de tournées organisées et moyennant un supplément livraison.

Métalbac

Les équipes s'organisent au mieux afin de servir leurs clients tout en respectant les gestes barrières.
Pour le magasin, il est demandé de passer la commande par mail ou téléphone depuis le domicile. Les commandes sont préparées en magasin. Une fois devant le portail ou le magasin, le client téléphone pour que les équipes le livrent. Les clients sont invités à ne pas pénétrer dans les locaux et à respecter la distance de 1 m minimum.
L'activité commerciale est maintenue. Les commerciaux du groupe sont joignables à leurs coordonnées habituelles.
Joigny : 03 86 91 79 09
Toucy : 03 86 44 01 08
Saint Martin sur Nohain : 03 86 26 10 93

Yonne Agri - Groupe Méthivier

En bref

Consommation Les marchés icaunais à l'arrêt

Le 24 mars, lors de son allocution télévisée, le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé la fermeture temporaire des marchés en France. Une décision qui s'inscrit dans le cadre du confinement imposé par le gouvernement.

Toutefois, le Premier ministre a laissé la possibilité aux Préfets de régions de déroger à cette mesure, sous condition que les marchés alimentaires répondent à un besoin d'approvisionnement de la population n'ayant pas accès dans un secteur proche à d'autres sources d'approvisionnement, et qu'ils accueillent moins de cent personnes. Dans l'Yonne, bon nombre de communes ont demandé des dérogations, toutes refusées par le Préfet Henri Prévost, à l'exception (au moment où nous écrivons ces lignes) des marchés de Noyers-sur-Serein et d'Ancy-le-Franc.

Cependant, il est toujours possible de passer commande auprès de vos producteurs et d'aller directement chercher vos produits sur place. La Chambre d'agriculture de l'Yonne diffuse une carte du département avec l'emplacement des producteurs du réseau ***«Bienvenue à la ferme»***. La liste des producteurs est à retrouver en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ



Nouvelle gamme fenaison Fendt : rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !

Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme fenaison comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales aux tracteurs. Des faucheuses à disques ou à tambour, des faneuses, des andaineurs, des ensileuses, et depuis peu des remorques autochargeuses et des nouvelles presses, la gamme fenaison Fendt vous garantira une récolte en toute tranquillité !

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO
fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

Betteraves

Le point sur les semis et l'impact de la crise sanitaire

Alors qu'ils ont commencé autour du 15 mars, les semis de betteraves sont quasiment terminés dans le département. Si l'Yonne comptait 2 500 hectares de surfaces betteravières plantées lors de la dernière campagne, une légère baisse est attendue cette année. La crise sanitaire a également un impact sur les cours du sucre et de l'éthanol.



Dans l'Yonne, les semis de betteraves sont terminés à 95 %.

« *Les semis sont terminés dans l'Yonne à 95 %. Seuls quelques agriculteurs ayant des terres argileuses attendent de la pluie pour finir de planter* », indique Didier Renoux, président de la CGB (Confédération générale des planteurs de betteraves) de l'Yonne.
« *Globalement, les semis se sont bien passés* », poursuit-il. Bien que les terres aient été un peu dures à travailler au départ. « *En moyenne, tout le monde a dû faire un passage d'outil de plus pour affiner la terre. Les labours d'hiver étaient durs à cause de l'hiver très pluvieux* », explique le président de la CGB de l'Yonne. Alors que l'Yonne comptait 2 500 hectares de surfaces betteravières plantées lors de la dernière campagne, « *il faut s'attendre à une légère baisse cette année* », confie Didier Renoux.

De la pluie et de la chaleur espérées

Les semis faits, « *il faut maintenant que la terre se réchauffe* », continue Didier Renoux. « *Ça ne va pas lever tout de suite car elle est froide et les températures de cette semaine n'ont pas aidé. À certains endroits, sur les parcelles argileuses, ça a séché très vite. Concrètement, il va falloir de l'eau et de la chaleur* ».
Quant à la prochaine étape dans les champs ? « *D'ici trois semaines, on commencera les premiers désherbages. Le premier des quatre passages minimums* », répond le président de la CGB de l'Yonne.

Les marchés mondiaux chamboulés

Si les betteraviers ont réussi à faire leur semis, la crise sanitaire leur a compliqué la tâche. « *On a réussi tant bien que mal à faire les dernières livraisons de graines, en composant avec les mesures de confinement* », assure Didier Renoux.
Les coopératives ont aussi dû s'adapter. « *La betterave est essentielle pour la production d'alcool. Alors, les coopératives Tereos et Cristal Union ont réorienté une partie de leur production l'alcool de carburant pour faire de l'alcool destiné à la fabrication de gels hydroalcooliques* ».
Cependant, le virus chamboule les marchés. « *On vient de vivre trois années de crise avec des cours bas. C'était en train de remonter depuis cet hiver. Mais là, on a perdu 30 % sur les cours du sucre au niveau du marché mondial (passant de 430 €/T à 300 €/T) et 40 % sur l'éthanol (de 65 €/hl à 40 €/hl)* », détaille-t-il. « *Ce qu'on a gagné en trois mois, on l'a perdu en trois semaines* », conclut Didier Renoux.

CHRISTOPHER LEVÉ

«L'agriculture et l'alimentation sont très importantes en France et en Europe»

Lors de l'entretien, Didier Renoux a tenu à s'exprimer sur la crise sanitaire actuelle que traversent la France et le monde entier. S'il est plutôt satisfait de voir que les agriculteurs ont pu continuer à poursuivre leurs activités, il déplore qu'il faille attendre une telle situation pour avoir «*enfin*» la reconnaissance de l'agriculture et de l'alimentation française. «*Il faut que l'on s'en sorte au plus vite car cette crise est catastrophique. Mais il faudra ensuite que nos dirigeants prennent conscience que l'agriculture et l'alimentation sont très importantes en France et en Europe. Il faut que les décisions ne soient plus prises à la légère. L'agriculture nourrit tout le monde. Les pâtes et la farine sur lesquels se jettent les gens dans les supermarchés ne tombent pas du ciel. Il va falloir que l'on tire des leçons de tout cela et que l'on retrouve des valeurs de bon sens qui ont été perdues ces derniers temps*».

Élevage laitier

Réduire sa production sans pénaliser son potentiel

Les mesures prises pour enrayer la propagation du virus freinent actuellement la consommation et la distribution des produits laitiers. Certains industriels demandent aux éleveurs laitiers de réduire leur production en attendant que la situation se rétablisse. Quelles sont les solutions à court terme ?


Photo : Alysé

Des vaches au foin et à l'eau.

Le confinement lié au COVID-19 a provoqué une chute des débouchés pour la restauration hors foyer (RHF) de 60 à 80 % et un arrêt des exportations de lait, notamment vers la Chine, principal importateur mondial de produits laitiers. À cela vient s'ajouter un changement dans les approvisionnements des GMS qui « boudent » les desserts lactés et les fromages « AOP » au profit de produits plus « standards » comme le beurre et le lait liquide.

Au total, les activités sont ralenties pour certaines entreprises de la filière laitière pour qui il devient difficile d'utiliser et d'écouler tout le lait collecté, d'autant plus que la production en élevage connaît une hausse saisonnière et structurelle sur notre bassin de production.

Dans ce contexte, certaines laiteries imposent aux éleveurs une baisse de production alors que d'autres les appellent à prendre leur responsabilité et à écrêter volontairement le pic de production. Les efforts demandés aux éleveurs sont de l'ordre de 10 à 20 % de baisse de production sur les mois d'avril et mai 2020.

Pour faire face à ces demandes, il existe plusieurs leviers qui peuvent être actionnés en fonction du volume de baisse souhaité et du délai de réponse attendu.

Parmi ces leviers, ceux relatifs à l'alimentation des vaches sont, à court terme, les plus efficaces et ont, d'après nos experts, le mérite d'être facilement réversibles, pour reprendre rapidement une production normale.

Réduire la quantité de concentrés…

Si la diminution de l'apport de concentrés est une solution efficace pour réduire la production laitière, elle a aussi l'avantage de réduire le recours aux tourteaux de soja et de colza dont les cours sont en train de flamber.

Cependant, l'effet d'une diminution des apports de concentrés sera plus ou moins important en fonction de la ration. Mais dans tous les cas, il faut continuer à maintenir un apport de fourrages de qualité (pâturage et/ou fourrages conservés).

Avis d'expert *« Attention pour des éleveurs à plus de 200 g de concentré par litre de lait (ce qui est le cas en moyenne sur notre zone) la réduction de lait n'est effective qu'au-delà du 2ème voire du 3ème kilo de concentré. Avec une réduction de 2,5 kg de concentré la chute est de 1,3 kg de lait par vache. La ration doit rester équilibrée et le fourrage doit être à volonté. Si le fourrage est rationné la baisse de lait sera beaucoup plus importante. »*

Réduire la quantité de fourrages de qualité

En cette période de sortie d'hiver et de stocks fourragers tendus, il peut être envisagé de réduire la quantité de fourrages de qualité pour réduire la production.

Avis d'expert *« L'introduction de mauvais foin à raison de 3 kg à la place du fourrage énergétique entraîne une baisse de 3 kg de lait/VL/j. Pour tous les élevages qui vont mettre à l'herbe le rationnement risque d'être compliqué et les vaches vont compenser en consommant plus d'herbe ».*

Pour nos experts, il est possible d'actionner plusieurs leviers à la fois

Les trois familles de leviers, traite, conduite et alimentation ont des effets additifs et sont actionnables ensemble, par exemple le passage en monotraite et la réduction de concentré.

En général, il n'y a aucun souci à associer des leviers allant dans le même sens (effet positif ou négatif sur le volume), agissant successivement dans le temps (à court terme et moyen à long terme) ou portant sur des animaux différents.

Dans tous les cas, il est important, pour toutes modifications, de prendre conseil auprès de votre technicien. Alysé et ses conseillers se tiennent à votre disposition pour un entretien téléphonique ou pour du « e-conseil » afin de trouver la solution la mieux adaptée à votre situation : facilité de mise en œuvre, délai et niveau de réponse attendus, réversibilité du choix réalisé, impact de la mise en place sur le moyen terme, impact économique du levier.

JEAN-LOUIS DECK, RESPONSABLE MARKETING ET COMMUNICATION À ALYSÉ

Délai de réponse	Volume de lait à produire en moins		
	Faible (< à 5 %)	Intermédiaire	Important (> 10 %)
À court terme	Leviers « alimentaires » Quantité de concentré Niveau azoté de la ration Qualité des fourrages Leviers « conduite » Allonger le tarissement Anticiper les réformes Distribuer du lait aux veaux	Leviers « conduite » Anticiper les réformes Allonger le tarissement Leviers « alimentaires » Niveau azoté de la ration Qualité des fourrages	Leviers « conduite » Vente de vaches « en lait » Levier « traite » Monotraite Leviers « alimentaires » Quantité de concentré Niveau azoté de la ration

Repères Anticiper la vente de ses réformes

Vendre en l'état ou mettre à l'engraissement ses vaches de réforme de façon anticipée pour produire moins de lait est un levier actionnable. Cependant, même s'il y a peu de vaches sur le marché à cette époque de l'année, la demande est actuellement tellement faible que le marché risque de se saturer très vite ce qui va certainement allonger les délais de ramassage. Au printemps et en été la demande est toujours plus soutenue pour une offre en retrait mais il est difficile de s'engager actuellement car la situation que nous vivons nous livre chaque jour de nouvelles inconnues.

Épidémie

Le point en Bourgogne Franche-Comté

Notre région fait partie des plus touchées de France par l'épidémie de Covid-19. Le 27 mars, le préfet de région et le directeur de l'Agence régionale de santé ont tiré un bilan.

« *La croissance de l'épidémie de Covid-19 demeure continue* ». C'est par ces mots que Pierre Pribile, directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) a ouvert la conférence de presse téléphonique, organisée à Dijon le 27 mars, à l'initiative de Bernard Schmeltz, préfet de région. Tous les voyants sont au rouge, sur le nombre de cas graves, d'hospitalisations, de patients admis en réanimation… À la date de la conférence, la Bourgogne Franche-Comté comptait près de 700 personnes hospitalisées, dont presque 200 placées en réanimation. Quant au nombre de décès, il atteignait alors 139 personnes. Pierre Pribile mettait toutefois en lumière un chiffre positif : celui des sorties d'hospitalisation concernant 431 patients. « *Nous ne sommes pas*, poursuivait le directeur de l'ARS, *confrontés à une croissance exponentielle du coronavirus. Un doublement des personnes infectées tous les trois jours avait été évoqué au départ de l'épidémie. Ce n'est pas le cas, cependant l'augmentation, linéaire, reste soutenue, au rythme de 15 à 20 nouveaux patients admis en réanimation chaque jour* ». Une croissance qui ne pourra s'infléchir que si les mesures de confinement et les gestes barrière sont scrupuleusement respectés. « *Nous commençons à pénétrer dans la phase où nous attendons un effet des mesures de confinement* » soulignait le directeur de l'ARS.

Quelques jours de visibilité

À cet égard, la semaine actuelle pourrait s'avérer décisive, à la fois pour les premières constatations de l'impact positif des mesures adoptées, et pour les capacités de notre système de santé régional. Au 27 mars, les capacités hospitalières de BFC n'étaient pas en état de saturation mais Pierre Pribile reconnaissait qu'avec 185 malades en réanimation, on ne disposait que de quelques jours avant de constater cette saturation redoutée. Hôpitaux publics et cliniques privées se sont organisées pour faire face à cet afflux, car il ne faut pas oublier que le système de santé doit pouvoir continuer à soigner les autres pathologies ou accidents, en plus des patients atteints du coronavirus. Une solidarité intra-régionale s'est aussi activée, organisée autour d'une cellule de régulation pilotée par les CHU de Dijon et de Besançon. Elle assure une bonne répartition des patients entre les établissements. Ainsi, des patients ont été orientés vers les hôpitaux de Chalon-sur-Saône et Nevers. Quelques patients ont aussi été transférés vers des établissements suisses. Des scenarii de collaborations interrégionales étaient aussi à l'étude. Face à la tension attendue dans les établissements de santé, une plateforme a été ouverte. Elle permet la mise en relation entre les établissements qui ont besoin de renforts et les professionnels de santé volontaires qui souhaitent leur venir en aide. Il s'agit de renfort-covid.fr. Régionalement, un objectif de 300 places en réanimation pour les patients Covid avait été fixé. Au 27 mars, il n'était pas encore atteint, notamment par manque de respirateurs, mais l'ARS et les établissements hospitaliers travaillent sur la question en anticipation. « *Nous faisons tout ce que nous pouvons pour reculer l'échéance d'une saturation* », concluait Pierre Pribile.

BERTY ROBERT

En bref

Emploi Le chômage partiel en Bourgogne Franche-Comté

Selon les services de la Direccte, au 27 mars, les demandes de chômage partiel, en lien avec l'épidémie de coronavirus et le confinement concernaient, en Bourgogne Franche-Comté, près de 33 600 personnes pour un total de plus de 12 millions d'heures de travail. En tête, on trouve le département du Doubs (14 362 personnes/3,9 millions d'heures) devant la Côte-d'Or, (4 825 personnes/2,1 millions d'heures) puis la Saône-et-Loire (4 515 personnes/ près de 2,2 millions d'heures). Dans l'Yonne, la mesure touche 2 327 personnes (1,05 million d'heures) et dans la Nièvre, 1 363 personnes (près de 551 000 heures).

Banque Le Crédit Agricole propose le prêt garanti par l'État

Depuis le 26 mars, le Crédit Agricole Centre Loire propose à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises…), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de prêts garantis par l'État. Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois sans frais, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans. Ce prêt garanti entre 70 % et 90 % par l'État en fonction de la taille de l'entreprise, est proposé à un taux de 0,25 % pour les petites et moyennes entreprises, et 0,50 % pour les grandes pour la première année. Il peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée. Les conseillers et chargés d'affaires de la banque sont prêts à répondre aux clients souhaitant bénéficier de ce dispositif d'urgence.

Enseignement Aménagement du calendrier des concours et des examens nationaux

À la lumière de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire national et après avoir échangé avec la conférence des présidents d'université, la conférence des grandes écoles et la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont décidé de réviser le calendrier ainsi que les modalités d'organisation des concours nationaux prévus au printemps 2020. Ainsi, les épreuves des examens et des concours nationaux qui n'ont pas pu se tenir ou qui doivent se tenir dans les prochaines semaines seront reprogrammées à une date ultérieure. Au regard de la complexité de l'organisation de ces épreuves, en tout état de cause, elles ne pourront avoir lieu avant la toute fin du mois de mai. En particulier, à titre exceptionnel pour l'année 2020 et après concertation avec les établissements, les épreuves écrites des concours postbac permettant d'accéder aux formations sélectives du premier cycle de l'enseignement supérieur seront remplacées par un examen des dossiers académiques des candidats, dans le cadre de la procédure nationale de préinscription via la plateforme Parcoursup.

Analyse

Le coronavirus, meilleur ennemi de l'agribashing ?



Pour Eddy Fougier, l'agriculture a déjà commencé à se réapproprier la communication qui la concerne et peut se servir de ce levier pour reconquérir le grand public tout en permettant un débat scientifique sans hystérie.

Début mars à Longvic, près de Dijon, le politologue et spécialiste des mouvements contestataires Eddy Fougier est intervenu sur le thème de l'agribashing. À la lumière du contexte actuel, ses observations prennent une dimension supplémentaire.

Rappelez-vous, c'était avant le coronavirus, c'était il y a une éternité : l'une des préoccupations majeures du monde agricole était alors l'agribashing. Cette tendance, largement relayée par les réseaux sociaux, à voir une menace dans toutes les pratiques agricoles, à les aborder systématiquement sous l'angle du soupçon…

C'était il y a longtemps, avant que, l'épidémie aidant, certains se rendent compte subitement que l'agriculture sert aussi à nous nourrir et que finalement, avoir un voisin qui travaille dans son champ, ça a du bon… Que restera-t-il de ces bonnes dispositions soudain retrouvées, une fois la crise passée ? Seul l'avenir le dira. En attendant, il n'est pas inutile de se replonger dans l'analyse qu'Eddy Fougier, politologue, chercheur, consultant indépendant et spécialiste des mouvements contestataires, avait faite de l'agribashing, lors de sa venue, début mars à Longvic, en marge de la session de la Chambre régionale d'agriculture.

Systématique, caricatural

L'homme travaille sur la question depuis 2016 et, en février dernier, il a publié Malaise à la ferme. Enquête sur l'agribashing. (1) L'intervenant s'est intéressé aux spécificités de la notion d'agribashing : *«Elle a eu un impact que d'autres n'ont pas eu»*, souligne-t-il, *«si l'on compare, par exemple, au foodbashing visant les industriels de l'agroalimentaire. Je pense que l'agribashing doit être défini de manière stricte. Ce qui le caractérise, c'est son côté systématique, caricatural, outrancier dans la critique. Et c'est une critique qui nie par avance tout avis contradictoire, allant parfois jusqu'à l'incitation à des actes malveillants…»*

Le chercheur constate également la mutation intervenue dans la critique de l'agriculture conventionnelle. L'évolution, à ses yeux, est la suivante : *«on est passés d'une critique concentrée sur les OGM à celle portant sur les produits phyto et l'élevage : autant de «murs porteurs» de l'agriculture confrontés à une critique à la fois plus radicale et plus visible»*. Tout cela intervient dans un contexte d'évolution des attentes sociétales qui, certes, souligne Eddy Fougier *«sont réelles (agriculture bio, circuit court, flexitariens…) mais qui émanent aussi de catégories limitées de la société. Dans l'ensemble de la société française, il n'y a pas de tendance générale très nette mais une grande hétérogénéité dans ce domaine»*.

Choc salutaire

Alors que faire ? L'agribashing ne pourrait-il pas jouer le rôle d'un électrochoc afin de faire bouger les choses et de parvenir, finalement, à rapprocher l'agriculture des citoyens ? D'autant plus que le chercheur pointe aussi un paradoxe : d'après une récente enquête de l'Ifop, entre 1999 et 2020, le sentiment de confiance de la population globale envers les agriculteurs en France est demeuré largement positif, évoluant entre 66 et 82 %.

Il cite également les 2 millions d'entrées réalisées au cinéma par le film Au nom de la terre, comme autant de signes d'une empathie des citoyens envers ce secteur.En fait, les expressions les plus flagrantes de l'agribashing ont mis en lumière que l'agriculture avait perdu la main sur sa communication et ces derniers mois, plusieurs initiatives telles que FranceAgri Twittos, ici la Terre, l'agriculteur youtubeur Étienne Fourmont, ou, en Bourgogne #Agriloving permettent de comprendre que le secteur tente de faire entendre sa voix et de faire comprendre qu'il ne reste pas sourd face au bruit ambiant. *«S'approprier les armes actuelles de la communication, c'est une chose»*, constate Eddy Fougier, *«mais il est important, également, de s'en servir afin de revaloriser des points de vue scientifiques pour sortir de l'hystérie, autour du glyphosate, par exemple»* et de citer l'initiative Décodagri lancée fin 2019 par la presse agricole pour procéder à du fact-cheking, du démontage de fausses informations. *«Le bon combat à mener»*, estime le chercheur, *«c'est celui de la reconquête du grand public»*, en rappelant l'exemple, en 2018 en Loire-Atlantique, d'un agriculteur qui, menacé de mort, a choisi de prendre le contre-pied et d'organiser une porte-ouverte sur son exploitation afin d'expliquer ce qu'il fait.

Résultat : 300 personnes ont fait le déplacement et ont pu débattre, mais de manière sereine. Sur ce dernier combat, la crise du coronavirus et ses effets sur la consommation pourraient bien devenir des alliés pour le monde agricole. Le drive fermier de Côte-d'Or a vu ses commandes multipliées par trois à l'annonce du confinement…

Berty Robert

(1) Malaise à la ferme. Enquête sur l'agribashing. d'Eddy Fougier, publié aux éditions Marie B.

En direct de la MSA

Des mesures exceptionnelles.

La MSA Bourgogne s'organise, informe et accompagne.
Les délégués, relais du monde agricole.

La MSA Bourgogne, solidaire des soignants.
Des services en ligne.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Lutter contre la fracture territoriale

Dans le contexte économique et social que nous connaissons, où le sentiment de fracture territoriale s'accentue, la MSA est plus que jamais mobilisée pour améliorer l'avenir et la cohésion sociale dans les territoires ruraux.

Profitant de sa visite au Salon International de l'Agriculture (SIA), la MSA a remis au gouvernement, son livre blanc comportant 20 propositions pour renforcer la présence des services publics au plus près des citoyens.

Fruit de plusieurs mois de travaux et de concertations avec des usagers et des élus locaux sur l'ensemble du territoire, ce livre blanc identifie les attentes et préoccupations du monde rural. Forte de ces échanges, la MSA avance 20 propositions innovantes articulées autour de quatre axes pour répondre aux enjeux de la protection sociale de demain.

Premier axe : le défi de la ruralité avec pour proposition phare, la volonté de couvrir à 100 % les territoires ruraux d'ici 2025 via la création de 2.500 points de contact (contre 1.475 actuellement), l'implantation de 200 structures France Services, le déploiement de 13.760 délégués, nouvellement élus, sur l'ensemble du territoire et enfin par une série d'actions d'inclusion numérique auprès de populations ciblées.

Deuxième axe : le défi de la dépendance. La MSA entend accentuer son action d'extension des missions attribuées aux maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa) notamment en ce qui concerne le maintien au domicile. Le régime agricole souhaite également renforcer son offre de service d'aide au répit des aidants.

Troisième axe : renforcer l'accès à l'offre de soins avec la promotion du modèle des CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé), l'instauration d'un guichet "santé" unique pour mieux accompagner le patient dans son parcours de soins mais aussi, l'installation d'un service de mobilité solidaire et innovant vers les lieux de soins.

Quatrième axe : garantir un accompagnement personnalisé des retraités agricoles via la préconisation d'instaurer, dès 2020, le minimum vieillesse à hauteur de 85 % du Smic et le renforcement de la lutte contre le non-recours aux prestations des jeunes retraités. Sur cet axe également, le régime agricole entend toujours jouer un rôle majeur de guichet unique pour le monde agricole dans le futur système universel de retraite.

Ces propositions s'inscrivent dans le prolongement de l'agenda rural et démontrent la capacité de la MSA à être un partenaire de premier plan de l'État en matière de cohésion des territoires. À ce titre, lors du SIA, le livre blanc a également été remis à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, à l'occasion de la signature d'une convention de partenariat en faveur du développement des territoires ruraux. Via cette convention, la MSA propose de mettre à disposition de l'État et des collectivités territoriales ses points d'accueil et *« s'engage à partager et soutenir les ambitions de l'agenda rural »*.

Trois grands volets ont été définis : accès aux services avec "a minima" 50 structures France Services confiées au régime agricole ; santé et solidarité en milieu rural et dans les petites centralités *« pour développer l'accès aux soins et renforcer la coordination des acteurs »* ; soutien au développement des tiers-lieux favorisant l'inclusion numérique.

Enfin, toutes ces propositions seront intégrées au Plan stratégique "MSA 2025", dont l'ambition est de continuer d'accompagner le monde agricole dans ses mutations, avec l'engagement de l'ensemble des salariés et des élus de la MSA.

Les négociations sur la Convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 vont prochainement s'engager avec les pouvoirs publics. L'enjeu de cette négociation portera sur les moyens financiers et humains qui seront alloués au régime agricole pour assurer ses missions et ses ambitions. Nous espérons que l'ensemble de nos propositions seront soutenues au plus haut niveau de l'État. En effet, nous comptons sur le soutien de l'État pour réaliser nos ambitions et consolider notre politique de proximité et d'engagement social sur les territoires ruraux.

Le livre blanc est consultable sur :
https://bourgogne.msa.fr/lfy/livre-blanc-msa

Élections MSA 2020

La MSA Bourgogne remercie les quelques 23.000 adhérents qui se sont mobilisés sur le territoire et félicite les 577 nouveaux élus titulaires qui auront un rôle majeur à jouer dans les années à venir, notamment dans la conduite du Plan stratégique "MSA 2025".

Avec un taux de participation global de près de 26 %, la MSA Bourgogne égale la moyenne nationale, mais accuse aussi une baisse par rapport au résultat de 2015 (près de 32 %). Une fois encore, le Collège 2-salariés enregistre un taux de participation plus faible (19 %) que les Collèges 1-exploitants (31 %) et 3-employeurs (28 %).

Prévue le 27 mars dernier, l'assemblée générale, qui aurait dû voir l'élection du nouveau Conseil d'administration, n'a pas pu avoir lieu à cause des mesures de confinement mises en place par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Dès que cela sera possible, une nouvelle date sera arrêtée et toutes les informations seront communiquées, en temps et en heure, aux délégués, via notre site internet.■

Départements	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Côte-d'Or	64	69	30	**163**
Nièvre	38	51	9	**98**
Saône-et-Loire	68	81	25	**174**
Yonne	60	54	28	**142**
Total	**230**	**255**	**92**	**577***

* auxquels, il faut ajouter 121 suppléants

Éditorial



Avec la pandémie de coronavirus Covid-19 qui sévit dans notre pays, nous vivons actuellement une crise sanitaire sans égal dont, à l'heure où je vous écris, nous ne pouvons quantifier les conséquences qu'elles soient humaines ou économiques. Combien de temps encore durera le confinement ? Combien de temps encore, l'économie tournera au ralenti ? Nous n'en savons rien.

Comme tous les secteurs d'activité, l'agriculture chahutée de toutes parts depuis de nombreuses années (rémunérations insuffisantes, agribashing, réglementations…), n'est pas épargnée. En effet, les mesures drastiques et pourtant nécessaires mises en place par le gouvernement ont des effets non négligeables sur les productions pour certaines, déjà fragilisées.

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, et conformément aux annonces du président de la République le 12 mars 2020, la MSA entend jouer pleinement son rôle d'organisme de protection sociale et se mobilise pour accompagner les exploitants, employeurs et salariés agricoles dans le cadre d'un dispositif exceptionnel. Ainsi, report du paiement des cotisations qu'on soit mensualisé ou non, mise en place d'échéanciers de paiement ou encore versement d'indemnités journalières pour les salariés dans l'incapacité de travailler (maladie ou garde d'enfant) sont proposés à l'ensemble des ressortissants. Toutes ces informations et d'autres sont disponibles, en détails, sur bourgogne.msa.fr. L'information évoluant sans cesse, je vous conseille de consulter régulièrement le site de la MSA et d'utiliser les services en ligne pour toutes vos démarches, qu'il s'agisse d'envoyer un document ou de demander un rendez-vous, en cas d'urgence, depuis votre espace privé.

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, la MSA, avec l'implication de l'ensemble de ses salariés, met tout en œuvre pour assurer la continuité de sa mission de service public et entend ainsi jouer pleinement son rôle d'organisme de protection sociale qui prend ici tout son sens.

Il nous reste à souhaiter qu'une issue favorable à ce drame arrive vite et je peux vous assurer qu'ensuite, les 577 délégués titulaires, nouvellement élus, seront plus présents encore, au service de notre territoire, de ses adhérents et de ses populations, pour que vive notre régime. Je voulais, une fois encore, féliciter ces nouveaux élus pour leur engagement et remercier tous ceux qui, par leur candidature, ont prouvé leur attachement au régime agricole. J'espère d'ailleurs le faire de vive voix, très rapidement, à l'occasion de l'assemblée générale à venir.

En attendant des jours meilleurs, prenez soin de vous et de vos proches, c'est le plus important.

Dominique Bossong

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Coronavirus : face à l'urgence, la MSA

Pour lutter contre la propagation du coronavirus, le gouvernement a décidé le confinement du pays tout entier. Ce dernier entraîne immanquablement une réduction drastique de la vie économique et sociale. Il a fallu s'organiser, dans l'urgence, pour faire face à un contexte sanitaire sans précédent qui retentit fortement sur le quotidien de chacun d'entre nous.
En tant qu'organisme de protection sociale, la MSA Bourgogne se doit d'assurer sa mission de service public en direction de ses ressortissants, en permettant le versement de l'ensemble des prestations aux dates habituelles.

Des mesures exceptionnelles

Au-delà de cette mission, et aux premières heures de la crise, la MSA a mis en place des mesures exceptionnelles pour ne pas ajouter une difficulté économique supplémentaire aux impacts déjà importants de l'épidémie de coronavirus :

Mesures pour les exploitants

- Pour tous : possibilité de report de tout ou partie du paiement des cotisations, sans qu'aucune pénalité ne soit appliquée.
- Pour les exploitants mensualisés : aucun prélèvement ne sera opéré concernant les échéances prévues entre le 12 et le 31 mars, sans démarches à accomplir. Néanmoins, il est possible pour ceux qui le peuvent, de régler leurs cotisations par virement, en adaptant le montant du paiement à leurs besoins.
- Pour les exploitants non mensualisés : la date limite de paiement de l'appel provisionnel est reportée jusqu'à nouvel ordre.

Mesures pour les employeurs

- Selon le mode de déclaration (DSN ou Tesa), ceux-ci peuvent moduler le paiement des cotisations patronales et salariales en fonction de leurs besoins.
- Pour ceux qui règlent habituellement par prélèvement automatique : aucun prélèvement n'aura lieu concernant les échéances de mars, sans démarches à accomplir. Ils ont toutefois la possibilité de régler tout ou partie de leurs cotisations par virement.
- Pour ceux qui règlent habituellement par virement : il est possible d'en adapter le montant du virement ou de ne pas régler. Aucune pénalité ne sera appliquée.

Attention, l'obligation de déclaration sociale est maintenue, selon les modalités habituelles (DSN ou Tesa).

Mesures pour les bénéficiaires du RSA, prime d'activité, AAH et AEEH

Les ressources étaient à déclarer avant le 25 mars, mais afin d'assurer les paiements des mois d'avril, mai et juin, la MSA a arrêté, au 20 mars, le service en ligne de déclaration de ressources. Pour celles et ceux qui n'avaient pas fait leur déclaration à cette date, le droit est provisoirement maintenu. Mais il leur faut cependant envoyer rapidement leur déclaration trimestrielle via Mon espace privé rubrique "Contact et échanges".

L'alimentation étant une priorité absolue, les activités agricoles peuvent être poursuivies, tant qu'elles respectent les gestes barrières et les consignes sanitaires de "distanciation sociale".



Exploitants et employeurs, retrouvez tous les conseils sur les fiches de la santé au travail : "gestes barrières", "organisation du travail" et "organisation des espaces" sur bourgogne.msa.fr
Lors de tous vos déplacements, vous devez impérativement compléter et avoir en votre possession une attestation de déplacement dérogatoire. Les documents (attestation individuelle pour les particuliers et exploitants, et justificatif de déplacement professionnel à compléter par l'employeur) peuvent être téléchargés sur le site du gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus ou à partir de bourgogne.msa.fr. Ils peuvent être établis sur papier libre quand on ne dispose pas d'imprimante.



Les gestes barrières

Pour se protéger et protéger les autres

Se laver très régulièrement les mains.
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Que faire si la maladie s'aggrave ?

En général, la maladie guérit en quelques jours et les signes (toux, fièvre) disparaissent avec du repos.
Mais si après quelques jours, vous avez du mal à respirer et êtes essoufflé(e), appelez le 15 ou le 114 (pour les sourds et les malentendants).

Pour plus d'information

Rendez-vous sur le site du gouvernement pour être au fait des mesures prises, des consignes sanitaires… Un espace y est dédié aux personnes en situation de handicap.
Un numéro national vert (gratuit à partir d'un poste fixe), accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, a par ailleurs été mis en place par les pouvoirs publics : 0 800 130 000.



A Bourgogne reste mobilisée !

La MSA Bourgogne s'organise, informe et accompagne



En parallèle et pour garantir le maintien des droits de ses assurés, tout en protégeant ses salariés, la MSA Bourgogne a déclenché son plan de continuité d'activité. La montée en charge des moyens informatiques déployés permet, aujourd'hui, à bon nombre de ses collaborateurs, de travailler de leur domicile. Une cellule de crise mise en place, dès le 16 mars, les informe au quotidien, au plus près de la situation. En privilégiant les vecteurs internes d'information : mail et téléphone, les équipes de la MSA respectent les consignes sanitaires et participent ainsi à l'effort collectif pour limiter la propagation du coronavirus.

Informer les adhérents et les partenaires

- Diffuser ces mêmes consignes auprès des adhérents est également de la responsabilité de la MSA.
Ainsi, dès le 16 mars, toutes les informations émanant des pouvoirs publics étaient en ligne sur notre site internet bourgogne.msa.fr et mises à jour, depuis, en temps réel.
- À la même date et compte tenu des mesures de confinement, la MSA Bourgogne a décidé la fermeture de l'ensemble de ses accueils au public, annoncée le jour même, via affichage sur chacun des 18 sites et points d'accueil et sur internet.
- Le 17 mars, c'est l'accueil téléphonique qui cessait d'être opérationnel, un message invitant les assurés à utiliser les services en ligne et la messagerie via Mon espace privé pour toutes leurs démarches.
- Le 24 mars, toutes ces informations ont fait l'objet d'un communiqué de presse adressé à l'ensemble des adhérents particuliers, exploitants et employeurs, via la presse agricole et la presse quotidienne régionale.
- Enfin, entre le 26 et le 31 mars, près de 60.000 mails sont partis à destination des adhérents rappelant toutes les modalités pour joindre la MSA durant la période de confinement.
- Par ailleurs, le 27 mars, Armelle Rutkowski, Directrice Générale, informait, par mail, l'ensemble des partenaires de la MSA Bourgogne, de l'organisation de l'activité des services de la caisse, des modes de contact à privilégier et de la continuité des missions au service des adhérents MSA.

Garantir la relation de service

- La force de la MSA, c'est son guichet unique. Aujourd'hui, dans un contexte de crise sanitaire d'une telle ampleur, les collaborateurs de la MSA mettent tout en œuvre pour qu'aucune prestation ne souffre d'un retard de versement.
- Le 9 avril, l'ensemble des pensions sera versé aux retraités agricoles.
- Dans le domaine famille, la MSA applique les consignes de renouvellement automatique du versement des prestations et aides sociales et le maintien dans les conditions habituelles du versement des aides au logement, la réforme sur les APL "en temps réel" étant reportée.
- En santé, un nouveau service en ligne a été développé en urgence pour permettre à l'adhérent MSA de demander, pour lui-même, un arrêt de travail sans prescription médicale, s'il est reconnu comme une personne vulnérable. Des dispositions spécifiques existent également pour les salariés dans l'obligation de cesser le travail pour garder leurs enfants (voir encarts).
- Concernant les cotisations, le report de paiement des échéances de mars, a été proposé à l'ensemble des exploitants et employeurs.

Service en ligne Coronavirus Demande d'arrêt de travail pour les personnes à risque

Sont concernés par ce service en ligne les salariés et exploitants agricoles considérés comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie, selon la liste publiée par le Haut Conseil de la Santé Publique :
• les personnes âgées de 70 ans et plus ;
• les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
• les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
• les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
• les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
• les malades atteints de cancer sous traitement ;
• les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
- médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
- infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 < 200/mm^3,
- consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
- liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,
• les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;
• les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m^2) ;
• les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse.
Attention : ce service ne permet pas de déclarer les personnes présentant des symptômes du coronavirus ou infectées par cette maladie, ces dernières relevant d'un arrêt de travail prescrit par un médecin.

Assurer les missions de santé

- S'agissant de la santé sécurité au travail, l'accompagnement des entreprises et professionnels agricoles, notamment les conseils relatifs à la pandémie, s'effectue à distance (téléphone ou mail). Pour les visites et examens en santé au travail, les déplacements en entreprise sont suspendus. Pour les situations prioritaires, les consultations et entretiens peuvent s'effectuer à distance avec accord du salarié ou sur le site de la MSA, si la consultation avec présence du salarié est indispensable, dans le respect des précautions en vigueur.
- Les actions en milieu de travail sont réduites aux actions prioritaires, sans déplacement en entreprise.
- Pour répondre à la crise sanitaire, des médecins MSA rejoignent la réserve sanitaire auprès des agences régionales de santé.■

Service en ligne "IJ parents"

Le service en ligne MSA pour les demandes d'arrêt de travail pour les parents devant garder les enfants à leur domicile est disponible depuis le 26 mars, sur Mon espace privé. Il se substitue pour les ressortissants du régime agricole au téléservice inter régime. Le parent concerné doit donc solliciter son employeur afin que celui-ci remplisse le formulaire de déclaration en ligne conduisant à la délivrance d'un arrêt de travail. Précision : la durée d'un arrêt peut désormais être supérieure à 14 jours. Mais chaque prolongation doit faire l'objet d'une demande en ligne par l'employeur.

Les délégués, relais du monde agricole

Les dispositions de protection sanitaire déployées par les pouvoirs publics accentuent, sans doute, le sentiment de solitude de personnes déjà isolées. Premier relais avec les adhérents, le réseau des délégués MSA récemment renouvelé, peut d'autant plus en cette période jouer son rôle de vigie, de détection de situations problématiques, et apporter conseils, informations, orientation et réconfort aux ressortissants agricoles. La singularité de notre organisation constitue une force supplémentaire pour ne laisser personne au bord de la route et diffuser au plus près du terrain les actions mises en place.
La MSA Bourgogne prendra prochainement contact avec les délégués par le biais du service Vie Institutionnelle pour les informer des procédures mises en place et de leur rôle de relais sur les territoires. Ainsi, plus que jamais, il leur sera demandé de prendre part à cet effort exceptionnel commun qu'exige l'urgence de la situation. Contribuer à faire vivre les liens et l'activité au cœur d'un secteur stratégique, l'agriculture, chargé d'assurer la fourniture des produits alimentaires pour l'ensemble de la population, c'est le défi à relever, le challenge à gagner pour le régime agricole !■

L'actualité MSA

La MSA Bourgogne, solidaire des soignants

Le 24 mars, suite à l'appel de l'hôpital de Mâcon, la MSA Bourgogne, représentée par Serge Rivera, responsable du service Ressources humaines, fait don de 1.000 masques FFP2, 500 masques chirurgicaux et 1.000 paires de gants à usage unique. Merci au personnel qui mène un rude combat contre le coronavirus !
De son côté, dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé à Dijon, Didier Menu, Médecin Conseil régional, a remis à M. Deydier, pharmacien inspecteur, 1.500 masques FFP2 et plusieurs milliers de masques chirurgicaux au nom de la MSA et de l'Ademe.■



Des services en ligne pour faciliter les échanges via "Mon espace privé"

Envoyer un message : permet d'adresser un message à votre MSA. Après le traitement de ce dernier, une réponse sera mise à votre disposition dans "Mon espace privé".
Envoyer un document : permet d'accélérer vos démarches par la transmission simple et rapide de vos documents numérisés.
Demander un rendez-vous : dans le contexte actuel, ce service permet de prendre un rendez-vous téléphonique, en cas d'urgence, notamment en cas de difficultés financières.
Tous les services en ligne sont sur bourgogne.msa.fr

La MSA Bourgogne a rejoint Twitter !
Suivez-nous en vous abonnant sur @msa_bourgogne

Information de dernière minute

Reports de cotisations : la MSA appelle ceux *« qui le peuvent »* à continuer de payer

En vue des échéances des 5 et 15 avril pour le paiement des cotisations sociales, la MSA précise les modalités de reports et de modulations de paiement, dans un communiqué le 30 mars, et appelle au passage *« les entreprises qui le peuvent »* à *« participer au financement de la solidarité nationale »*. Elle rappelle que *« dans le contexte actuel, notre système de soins et plus largement notre protection sociale et l'action de l'État sont plus que jamais sollicités »*. Après avoir suspendu les prélèvements automatiques entre le 12 et le 31 mars, la MSA les relance en partie. Différentes situations sont possibles : dans le cadre d'une déclaration sociale nominative (DSN), les prélèvements vont être relancés à compter de l'échéance du 5 avril, mais ils peuvent être modulés en modifiant le *« montant mentionné dans le bloc paiement »*. Une modulation de paiement est aussi possible par virement, mais pas par télérèglement. Pour les utilisateurs du Tesa+, la MSA *« ne procédera à aucun prélèvement concernant l'échéance d'avril et sans aucune démarche de leur part. Mais il est possible de régler tout ou partie de ses cotisations par virement ».* Enfin, pour les utilisateurs du Tesa simplifié, *« le prochain appel est reporté au mois de mai »*.■

En bref

Report de la réforme des "APL en temps réel"

Outre des mesures de soutien économique face à la pandémie de coronavirus, le gouvernement a notamment pris la décision de décaler la mise en œuvre de la réforme des "APL en temps réel" prévue le 1er avril. Ce qui permet aux caisses de mobiliser leurs moyens disponibles pour assurer la continuité de leur mission de service public de maintien des droits.

« Je souhaite déposer une demande de retraite. Comment puis-je faire durant cette période de confinement ? »

Pour une meilleure gestion des dossiers lors de la période de l'épidémie, nous vous conseillons d'utiliser le service de demande de retraite en ligne accessible depuis votre Espace privé. Le service en ligne Envoyez un document vous permet d'accélérer vos démarches par la transmission simple et rapide de vos documents numérisés.

La revalorisation de l'ASPA

Vous êtes retraité et vous avez de faibles ressources ? Vous pouvez bénéficier de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées. Cette prestation a été revalorisée au 1er janvier 2020. Retrouvez toutes les informations sur bourgogne.msa.fr

Le reste à charge zéro sur les prothèses dentaires

Le 100 % Santé se met en place progressivement. Cette réforme prévoit un remboursement total de certains types de lunettes, d'aides auditives et de prothèses dentaires d'ici à 2021. Depuis le 1er janvier 2020, le reste à charge zéro s'applique aux couronnes et aux bridges. Retrouvez toutes les informations sur bourgogne.msa.fr

La meilleure protection, c'est la vaccination

Se faire vacciner est un moyen sûr et efficace pour se protéger contre les principales maladies infectieuses. La MSA prend en charge, dans certains cas, vos vaccins.
Vous voulez savoir si vous êtes à jour de vos vaccinations ? Parlez-en avec votre médecin traitant, votre sage-femme ou demandez conseil à votre pharmacien.
Semaine européenne de la vaccination du 20 au 26 avril 2020 : semaine-vaccination.fr

Changer le regard sur le handicap

Le 14 mai, c'est DuoDay ! Une journée pour constituer des duos et créer une synergie entre des personnes en situation de handicap et des professionnels. La MSA s'engage dans cette opération pour une société plus inclusive. Alors on se mobilise sur duoday.fr ou au 0 800 386 329.

Garde d'enfant : du nouveau pour le CMG

Le complément de libre choix du mode de garde vous aide à financer la garde de votre enfant de moins de 6 ans. Le CMG est désormais versé à taux plein jusqu'à l'entrée en maternelle pour les enfants atteignant les 3 ans entre le 1er janvier et le 31 août.

Fraude sur internet ou par téléphone : soyez vigilant !

Des escroqueries se multiplient pour vous inciter à communiquer vos données personnelles. La MSA ne vous demandera jamais par email ou SMS des informations personnelles comme vos coordonnées bancaires. Retrouvez nos conseils sur notre site Internet pour limiter ces risques.

L'accueil MSA de Luzy change d'adresse

Depuis le 17 février dernier, l'agence MSA de Luzy a intégré ses nouveaux locaux, 5 place du 8 mai 1945.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
bourgogne.msa.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.50
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Réforme des retraites : maintenons la pression !

Alors que le projet de réforme des retraites poursuit son parcours législatif, non sans son lot de tergiversations et polémiques, il va nous falloir rester attentifs à ce qui se passera au Sénat. En effet, l'Assemblée nationale a adopté le 5 mars les deux projets de loi qui instituent un système universel de retraites ; l'examen doit donc désormais se poursuivre au Sénat.

Côté agriculture, pour ce qui nous intéresse, depuis de nombreuses années, nous demandions que les agriculteurs soient traités comme les autres professions, car il n'est pas normal que les retraites des agriculteurs atteignent 740 € par mois quand la retraite moyenne des Français est de 1 390 € par mois, ni que le minimum de pension d'un exploitant à carrière complète soit de 75 % du SMIC contre 85 % du SMIC pour un salarié. Sur ce point, nous avons été entendus puisque nous avons obtenu le relèvement de nos minima de pension à 85 % du SMIC pour ceux partant en retraite à compter de 2022.

Il reste que la revalorisation des pensions actuelles ne doit pas être oubliée par le gouvernement, qui a renvoyé le financement de cette mesure à la loi de finances de 2021. La FNSEA soutient la création d'un régime universel de retraites. Marginaliser nos anciens est contraire à cette démarche d'universalité.

De même, on sent qu'il y a une volonté de la part du gouvernement de verrouiller l'accès à ce minimum de pension. En effet, seules les carrières complètes seraient prises en considération pour bénéficier de minimum, et, dans cette carrière complète, les seules années exercées en tant que chef d'exploitation. Les années de collaborateur ou d'aide familial ne donneront pas droit au minimum ; or rares sont ceux qui ont une carrière complète en tant que chef d'exploitation. Rares seront donc ceux qui auront réellement les 1 000 € par mois promis !
Nous disons que la retraite à 1 000 € doit être une vraie retraite minimum à 1 000 € dès lors que la carrière est complète.

S'agissant des cotisations ensuite, des retraites minimales égales à celles des autres professions supposent de s'aligner sur le niveau de cotisation du régime universel. Le projet de réforme prévoit que le taux de cotisation des chefs d'exploitation sera identique à celui des salariés jusqu'à 40 000 euros de revenu, soit un taux de 28,12 %. Actuellement, le cumul des cotisations retraite des agriculteurs atteint 21,11 %. C'est 7 points de moins.
Néanmoins, nous avons obtenu une réforme de l'assiette CSG des indépendants qui absorberait les deux tiers de l'effort à fournir. Dès 2022, les agriculteurs vont ainsi payer plus de cotisations qui ouvrent des droits à la retraite et moins de CSG. La hausse réelle de la cotisation retraite se situerait ainsi entre 1,5 et 2,5 points. Les nouveaux taux s'appliqueraient à l'issue d'une transition pouvant aller jusqu'à quinze ans.

Il est important de souligner dans ce cadre que cette hausse des cotisations ne concernera pas les 40 % d'exploitants dont les revenus sont les plus faibles. Ceux-là verront même leurs cotisations baisser grâce à l'harmonisation des assiettes minimales.
S'agissant enfin des conjoints collaborateurs, nous soutenons le fait que cette réforme doit être l'occasion également de repenser leur retraite. Pour rappel, ces derniers ont un minimum de pension actuellement qui atteint 550 € par mois pour une carrière complète.

Nous ne lâchons rien, nos différentes actions ont permis ces avancées ; mais nous le constatons, il reste encore beaucoup de travail !

Président commission départementale emploi

Actualité sociale

Équipements de protection individuelle (EPI) : le rôle de l'employeur

Qui les fournit ? L'employeur, gratuitement.
Quand les porter ? Pour éliminer ou éviter un risque, en complément de mesures de prévention collectives.
Quels EPI pour quels travaux ? Pas de liste prédéfinie, l'employeur doit déterminer quels EPI sont nécessaires en fonction de l'évaluation des risques de l'entreprise. Comme toute mesure de prévention, sa mention est nécessaire dans le DUER.
L'employeur doit veiller à ce que les salariés portent les EPI quand cela est nécessaire.
L'absence fautive de port des EPI peut entraîner une sanction (avertissement, voire licenciement).
Cependant, l'employeur n'est pas exonéré de responsabilité vis-à-vis du salarié fautif s'il est victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Cela relève de son obligation de résultat concernant la santé et la sécurité des travailleurs.

La création de l'observatoire des métiers et qualifications en agriculture

Par accord national en date du 1er octobre 2019, les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés de la production agricole ont créé un observatoire des métiers et des qualifications agricoles.
L'objectif de l'observatoire est de répondre aux enjeux de transformation des emplois du secteur agricole. En effet, les partenaires ont la volonté d'accompagner le développement des qualifications, de l'évolution des postes de travail et des transitions professionnelles.
Ainsi, la mission centrale de l'observatoire est d'assurer une veille sur l'évolution qualitative et quantitative des métiers agricoles. L'observatoire développera une meilleure connaissance des métiers et des qualifications, afin d'anticiper leur transformation et permettre de construire une politique de formation correspondante.
La réalisation de ses missions est confiée à OCAPIAT en lien avec la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de l'agriculture.

Formation

Former de nouveaux salariés agricoles

Les difficultés de recrutement que rencontre notre secteur est un constat récurrent et qui perdure ; mais comment y remédier ? Le département du Doubs a décidé de former des demandeurs d'emploi qui souhaitent se reconvertir dans notre secteur.
C'est en ce sens qu'une POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) a été mise en place et que 9 demandeurs d'emploi ont été formés au CFPPA de Châteaufarine à BESANCON afin d'obtenir un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Agent spécialisé en élevage laitier.

A l'issue de cette formation, c'est un bilan très prometteur qui a été dressé : les stagiaires ont décroché un emploi ou décidé de poursuivre leur formation agricole. L'objectif a donc été atteint, à savoir s'ouvrir à la reconversion professionnelle et faire entrer de nouvelles personnes dans notre secteur, toujours en quête de salariés agricoles.
La profession agricole entend maintenir cette dynamique et notamment son partenariat avec Pôle Emploi, étant précisé que la Convention entre nos organismes sera renouvelée prochainement

► *Le chiffre du trimestre*

129 408

c'est le nombre d'exploitations qui emploient de la main d'œuvre en France sur l'année 2018 (d'après les chiffres de la MSA).
Sur la même année, cela représente 264 696 salariés en équivalent temps plein, en légère baisse de 0,5% par rapport à 2017.

► *Cas pratique*

Est-ce que mon salarié peut s'absenter pour son mandat d'élu municipal ?

Le salarié élu bénéficie d'autorisations d'absence pour se rendre et participer aux séances plénières du conseil municipal, aux réunions des commissions dont il est membre, aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune.
Le salarié doit informer par écrit son employeur dès qu'il a connaissance de la date et de la durée de l'absence envisagée. La durée des absences n'est pas définie par avance. Le salarié doit bénéficier du temps nécessaire pour se rendre et participer aux réunions et séances auxquelles il est convié. L'employeur n'est pas tenu de rémunérer les temps d'absence du salarié.
Indépendamment des autorisations d'absence dont ils bénéficient, les maires, les adjoints et les conseillers municipaux ont droit à un crédit d'heures par trimestre leur permettant de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune. (Exemple : un conseiller municipal dans une commune de moins de 9999 habitants dispose de 10h30 par trimestre).

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 25 : Anouk Jeannin. 03 81 65 52 63 ajeannin@fdsea25.fr
- FDSEA 39 : Pauline Mongellaz 03 84 86 12 70 pauline.mongellaz@soelis.net
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 70 : Marion Leuvrey 03 84 77 14 07 m.leuvrey@saj70-90.fr
- FDSEA 71 : Cécile Parent 03 85 29 57 25 cparent@fdsea71.fr / service.emploi@fdsea71.fr
- FDSEA 89 : Laetitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
- FDSEA 90 : Maïté Micossi 03 84 22 45 45 fdsea90@orange.fr
- FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 camille.grellier@reseaufnsea.fr

Implantation du tournesol

Tout mettre en œuvre pour réussir la levée

Assurer une levée rapide du tournesol est un enjeu majeur pour limiter les dégâts de ravageurs et assurer le peuplement qui détermine fortement le potentiel de production. Pour une implantation réussie, attendre que le lit de semence soit ressuyé, suffisamment chaud et surveiller les bio-agresseurs de début de cycle.



Apex indemne, la plantule redémarre



Mauvaise levée du tournesol du fait de l'absence de recouvrement du rang.

Date de semis : attendre les bonnes conditions

Les sols ont reçu de grandes quantités d'eau au cours de l'automne et de l'hiver, avec même une pluviométrie record en février. Heureusement, les conditions sont désormais favorables au ressuyage. Les reprises seront nécessaires pour réchauffer et parfois restructurer les sols. Il est inutile de se précipiter pour enchaîner les travaux. Il vaut mieux attendre que les conditions soient favorables à un travail de qualité. Semer sur un sol compacté, mal ressuyé et/ou froid entrave la dynamique de levée et la qualité d'enracinement qui sont essentielles au potentiel de production.

Sur la région, on vise idéalement un semis sur la première quinzaine d'avril qui est un compromis entre le réchauffement des sols et l'accumulation de températures pour limiter le risque de récolte tardive. Toutefois, les dates de semis conseillées doivent être adaptées au contexte pédoclimatique de la parcelle et au scénario météo de l'année.

Pour déclencher le semis, il faut que le sol soit ressuyé et que la température du lit de semences atteigne 8 °C minimum à 5 cm de profondeur.

Assurer la qualité du semis

Prenez le temps de semer ! Semer à 5 km/h maximum en étant vigilant sur la profondeur de semis et le recouvrement de la graine. Inutile de donner à manger sur un plateau aux oiseaux. On recommande de semer à 2-3 cm de profondeur dans un sol frais et 4-5 cm si le sol est sec en surface.

Une vitesse de semis trop rapide, pénalise le contact terre-graine, accroît les pertes à la levée et l'hétérogénéité du peuplement et des stades.

Or un peuplement suffisant, régulier et homogène est indispensable pour aller chercher le potentiel de la parcelle et faciliter la récolte. Sur la région, on recommande de semer à 70 000 - 75 000 graines /ha quel que soit le type de sol.

Protégez la culture dès le semis

Les premiers ennemis de la culture sont bien sûr les oiseaux à l'implantation. Les systèmes d'effarouchement (et le passage régulier sur la parcelle) sont à mettre en place dès le semis car les corvidés s'attaquent prioritairement aux graines dans le sol. Les dégâts sur plantes, opérés par les corvidés ou les pigeons, s'observent sur les cotylédons. Ces derniers peuvent être impressionnants et retarder la culture mais ils ne mettent pas systématiquement en péril les parcelles. Si l'apex n'est pas coupé, la plantule redémarre.

Les limaces sont également à surveiller de près car les conditions passées sont favorables aux populations. Le tournesol est sensible aux attaques de limace du semis à 2 feuilles. Si la situation est à risque, appliquer un granulé anti-limaces juste après le semis.

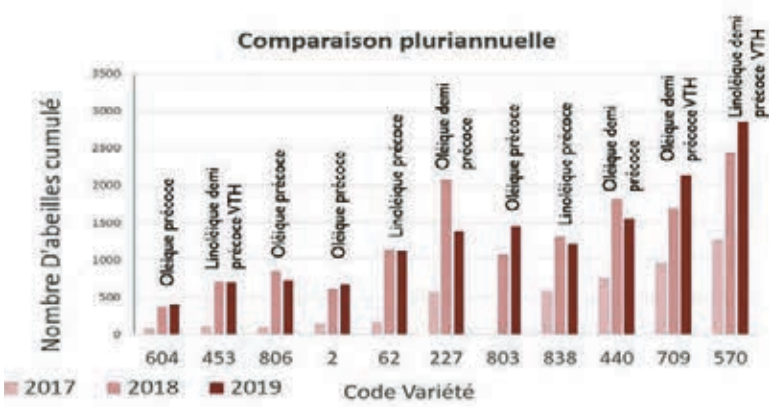
Enfin très ponctuellement pour les situations à risque taupin ou noctuelles terricoles (attaques historiques, précédents favorables comme les prairies), un insecticide pourra être appliqué au semis. Plusieurs produits en micro-granulé sont autorisés en application au semis : Belem 0,8MG/Daxol à 12 kg/ha, Karate 0,4GR de 12 à 15 kg/ha, Trika Expert+ à 15 kg/ha et Force 1,5G à 10 kg/ha). Veillez à utiliser le diffuseur adapté en fonction du produit utilisé.

A.Baillet – M.Geloen - Terres Inovia

Variétés de tournesol

Pas de lien avec la production

Le tournesol est une culture à floraison massive qui constitue une source de nectar et de pollen indispensable pour les abeilles dans les environnements de grandes cultures. Cependant, depuis plus de 10 ans, les apiculteurs rapportent des difficultés pour produire du miel de tournesol. Ils font état de miellées insuffisantes et irrégulières notamment.



La fréquentation ne dépend pas des types variétaux, de la tolérance aux herbicides (VTH) ni de l'année d'inscription.

La sélection génétique du tournesol peut-elle être en cause dans les difficultés rencontrées par les producteurs de miel sur cette culture ? C'est une question à laquelle essaient de répondre depuis plusieurs années Terres Inovia et l'ITSAP en mobilisant divers partenariats. Le projet ApiTour s'inscrit dans la continuité des travaux engagés. Il s'agit d'un projet Régional mis en œuvre de 2017 à 2019 en Pays-de-la-Loire et piloté par Terrena en partenariat avec Terres Inovia, l'ITSAP-Institut de l'abeille et la coopérative des apiculteurs de l'ouest. Ce projet a reçu un cofinancement de la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 40 % des dépenses totales.

Différences d'attractivités des variétés assez stables

Le projet ApiTour met en évidence une forte influence de la génétique du tournesol sur les niveaux de fréquentation par les abeilles observés en condition de choix. Il ressort que les classements d'attractivités sont relativement stables pendant les trois années d'essais et qu'ils ne sont pas fonction des types variétaux, de la tolérance aux herbicides (VTH) ni de l'année d'inscription.

Pas de lien entre fréquentation par les abeilles et production de miel

Dans le cadre de ce projet, il n'a pas été établi de lien entre le niveau de fréquentation d'un cultivar pour les abeilles en condition de choix et son potentiel mellifère à l'échelle du territoire. En effet en se plaçant en conditions réelles de production, on s'est aperçu que le différentiel d'attractivité ne se



traduisait pas par un différentiel de production de miel. Les deux variétés testées, contrastées du point de vue de l'attractivité ont permis aux colonies présentes d'enregistrer un gain de poids identique, de l'ordre de 33 % en moyenne.

D'autres facteurs à prendre en compte

A l'échelle d'un rucher, la production de miel est la résultante d'interactions complexes. Pour être abondante, elle nécessite la rencontre entre une production nectarifère attractive et accessible pour les insectes et des colonies d'abeilles dynamiques et populeuses en mesure de collecter cette ressource de manière optimale. Les données générées par l'observatoire de la miellée de tournesol (INRA BioSP et ADANA) mis en place dans le Sud-Ouest depuis 2015 confirment en effet le rôle prépondérant de facteurs internes aux colonies (état sanitaire, état populationnel) dans l'établissement de leurs performances. De plus, il faut prendre en considération que ces différents paramètres sont sous la dépendance des conditions pédoclimatiques ainsi que des pratiques agricoles et apicoles.

Des études complémentaires pour mieux comprendre la miellée de tournesol

Il est prévu de mettre en œuvre des études complémentaires afin d'identifier l'ensemble des facteurs concourant à une production de nectar de tournesol abondante et accessible aux abeilles et de hiérarchiser leur influence en lien avec les conditions pédoclimatiques. L'enjeu étant de déterminer dans quelles situations la ressource nectarifère peut être limitante à l'échelle du paysage.

N.Cerrutti et L.Jung, Terres Inovia

Colza

Sclérotinia : intervenir au bon stade

- **Stade F1**





- 50 % des plantes présentent une fleur ouverte.
- La parcelle est encore verte.

Environ 6 à 12 JOURS entre les stades F1 et G1 selon les conditions météo

- **Stade G1**





- Les hampes secondaires commencent à fleurir.
- Les 10 premières siliques sont formées sur les hampes principales avec une longueur inférieure à 2 cm.
- Les premiers pétales chutent.
- La parcelle est jaune.

Au printemps, le sclérotinia est la principale maladie sur colza. Même si elle est peu fréquente, elle peut être très nuisible. Le seul moyen de lutte efficace à cette période est une intervention préventive à la chute des premiers pétales.



Identifier le stade G1 pour un traitement optimal

Pour une application optimale du traitement, il faut intervenir préventivement afin d'empêcher la contamination des feuilles à la chute des premiers pétales (stade G1). En effet, aucune solution curative n'existe à ce jour, seuls des traitements préventifs sont possibles. Le stade G1 apparaît, selon les températures, 6 à 12 jours après le début floraison. Pour identifier au mieux ce stade, n'hésitez pas à suivre vos données régionales dans le BSV.

Dans des essais menés par Terres Inovia, il a été démontré qu'un positionnement trop tôt ou trop tard par rapport au stade G1 avait une efficacité fortement diminuée.

Attention à la variabilité inter et intra parcellaire !

Pour une date de semis similaire, l'entrée en floraison peut différer entre les parcelles de colza de l'exploitation. Les causes sont liées à la génétique, aux conditions d'implantation et au contexte pédoclimatique de chaque parcelle. Il est donc recommandé de déterminer le stade de chacune de vos parcelles. Pour la variabilité au sein d'une même parcelle, identifiez le stade majoritaire de la parcelle afin de positionner la protection au meilleur moment.

Quelle solution utiliser dans un contexte de résistance ?

La note commune publiée le 14 mars par l'Anses, l'INRAE et Terres Inovia permet de mettre en évidence la présence de souches de sclérotinia résistantes aux SDHI (boscalid, bixafène, fluopyram, isofétamide) depuis plusieurs années. Afin d'assurer la durabilité des molécules, il est recommandé d'éviter l'emploi d'un fongicide à base de SDHI seul, de l'associer avec un autre mode d'action efficace (biocontrôle insuffisant) et de limiter son emploi à une seule application par campagne.

De nombreuses solutions efficaces contre sclérotinia existent et permettent une alternance des substances :

- En cas de pression faible à modérée, toutes les solutions fongicides présentent un niveau d'efficacité satisfaisant vis-à-vis du sclérotinia et peuvent être employées y compris les triazoles classiques (tébuconazole, metconazole), et les biocontrôles.
- En cas de pression forte (retour colza une année sur trois ou moins, historique d'attaques sévères 2 ans sur 10, climat favorable, etc.), le mode d'action SDHI doit être associé à un autre mode d'action dont l'efficacité est reconnue comme régulière (par exemple, prothioconazole, metconazole, dimoxystrobine et tébuconazole). Les produits à base de prothiconazole ont également une efficacité bonne à très bonne.

Les stratégies à double traitement (2ème traitement 10/15 jours après le stade G1) ne montrent pas de gain d'efficacité vis-à-vis de cette maladie. Elles ne montrent une efficacité et une rentabilité que lors de forte pression de maladies de fin de cycle (mycosphaerella ou alternaria) ou lorsque l'entrée en floraison d'une parcelle lors d'une année humide est très hétérogène et nécessite une protection dans le temps.

Les conditions très humides de l'année sont favorables au développement de la cylindrosporiose sur les secteurs historiques et les variétés sensibles. Si la maladie est repérée au cours de la montaison, choisissez une solution ou un programme à base de triazole efficace sur sclérotinia et cylindrosporiose pour éviter le passage de cette dernière sur siliques.

N. Latraye et M. Geloen, Terres Inovia

Ovins

Se préparer au report des ventes

Avec le confinement lié au Covid-19, la consommation d'agneau Pascal ne sera pas au rendez-vous cette année. Voici quelques conseils du Centre interrégional d'information et de recherche en production ovine (Ciirpo) pour reporter une partie des ventes si besoin.



En cette période si particulière pour les élevages ovins, il est important de mettre en place des mesures d'exception.

Même si l'incertitude reste de mise, il faut se préparer à un ralentissement des départs d'agneaux compte tenu de la baisse de consommation (voir également page 05 de ce même numéro). La meilleure solution est alors de les rationner avec le même aliment. Avoir recours à des aliments très peu concentrés en énergie entraînerait des charges alimentaires supplémentaires. Il faut garder à l'esprit qu'un rationnement du concentré n'entraîne pas de consommation supérieure, en revanche, les quantités de fourrages distribuées sont doublées.

Pour les lots prêts à partir

Si le départ des agneaux prêts à partir est reporté, un rationnement sévère permet de les maintenir approximativement au même poids. Pour un aliment dosant 0,92 Unité fourragère viande (UFV) et avec de la paille à volonté, ces niveaux seraient de 600 g par jour pour les mâles et 500 g par jour pour les femelles. Si les deux sexes sont mélangés, optez pour le niveau le plus faible, soit 500 g. Ces rations sont toutefois indicatives car nous ne disposons d'aucune étude sur le sujet. La pesée des animaux et leur observation restent bien sûr de mise afin de modifier éventuellement ces niveaux de rationnement. Il est possible qu'ils soient trop restrictifs pour certains types génétiques comme les races prolifiques par exemple. Enfin, si la valeur UFV de votre aliment est différente (vous pouvez la demander à votre distributeur si vous ne la connaissez pas), il suffit de recalculer les quantités à distribuer en se basant sur un apport de 0,55 UFV par jour pour les mâles. Ne pas oublier d'aérer et de renouveler la paille afin de faciliter la consommation des agneaux.

Solutions pour les autres agneaux

Dans l'incertitude de la durée de cette période de confinement, il est prudent, lorsque cela est possible, de rationner également les autres agneaux sevrés. Leurs niveaux de croissance sont en effet particulièrement élevés lorsque l'aliment est à volonté : de l'ordre de 300 g par jour. Deux pratiques de rationnement sont alors possibles : soit dès le sevrage, soit à environ 5 kg du poids de départ, c'est-à-dire à 35 kg pour les mâles et à 30 kg pour les femelles. Dans les deux cas, le niveau de rationnement se situe : de 800 g à 1 kg par jour pour les mâles, de 700 à 800 g par jour pour les femelles. Là encore, la pesée des animaux et leur observation restent de mise afin de modifier éventuellement ces niveaux de rationnement.

Faire de la place en bergerie

En plus du travail supplémentaire quotidien, le rationnement demande trois fois plus de longueur d'auge que dans le cas d'une alimentation à volonté. Même si ce n'est pas l'idéal, il est possible de distribuer l'aliment dans des auges sur l'aire paillée. Pour trouver de la place supplémentaire, il est envisageable de mettre à l'herbe un peu plus tôt que prévu :

-les agnelles de renouvellement : pour les agnelles nées en août/septembre, une semaine de transition est suffisante soit en apportant 300 g de concentré à l'herbe tous les jours pendant cette période ; soit en diminuant les quantités de concentré avec du bon foin à volonté en bergerie sur la même période. Une fois à l'herbe, ne plus distribuer de concentré. Pour les agnelles nées en octobre/novembre, un apport de 300 g de concentré à l'herbe est conseillé pendant au moins un mois. Ces animaux sont particulièrement sensibles au parasitisme : un traitement contre les strongles et le ténia s'impose un mois à un mois et demi après la mise à l'herbe.

-les brebis allaitant des simples : Après une transition alimentaire et uniquement si les agneaux ont plus de 15 jours en cas de risque de prédation des renards. Même s'il est préférable de trier les agnelles de renouvellement dès le sevrage, conserver un peu plus d'agnelles que prévu peut être une solution. Un nombre inférieur sera conservé sur les lots suivants.

Au 25 mars, certains centres d'insémination continuent à produire des doses, d'autres ont arrêté leur activité. Avant de poser les éponges, il est donc prudent de se renseigner auprès de votre inséminateur. Si vous aviez envisagé de tondre les brebis à éponger, vous pouvez écussonner vous-même. Cela conduit aux mêmes résultats. Le pourtour de la queue et de la vulve est tondu afin d'éliminer la laine souillée.

Ciirpo

Notes : Des fiches techniques et vidéos sont disponibles sur ww.idele.fr et sur www.inn-ovin.fr

Chronique ovine

Les bonnes prairies plus productives en pâturage cellulaire

Avec la technique du pâturage cellulaire (ou tournant dynamique), les brebis changent de mini-parcelles tous les un ou deux jours. Le chargement instantané (nombre de brebis à un moment donné sur la parcelle) est supérieur à 300 brebis par hectare contre 80 brebis pour le pâturage tournant « classique ». Selon une récente étude[1], ce type de pâturage se traduit par une augmentation du rendement annuel des prairies. Cette amélioration est plus marquée sur les prairies de moins de 5 ans. Elle se situe en moyenne à 27 % par rapport aux prairies conduites en pâturage tournant. Au cours des étés particulièrement secs de 2018 et 2019 (97 mm en trois mois), cet écart est toutefois considérablement réduit. Par ailleurs, la production des prairies de plus de 5 ans n'est améliorée que de 250 kg de matière sèche par hectare et par an, soit 5 % par rapport au pâturage tournant.



Équipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)

[1] Étude conduite pendant cinq ans au Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine (CIIRPO) sur le site expérimental du Mourier



Crédit Photo : CIIRPO

Un tiers d'herbe en plus sur les bonnes prairies avec des conditions climatiques favorables

Viticulture

Comment lutter contre les gelées ?

Chaque année, les gelées de mars sont un moment délicat à passer pour les viticulteurs. Pour éviter que les bourgeons gèlent et mettent en péril la future récolte, des systèmes ont été mis en place : bougies, aspersion, brassage d'air, bâches… De quoi lutter contre les aléas climatiques en minimisant les pertes.



Pour lutter contre les gelées, les vignerons peuvent installer des bougies qui réchauffent l'air de la parcelle.

Les conditions climatiques ont toujours été et seront toujours ce qui dicte une récolte pour les agriculteurs et les viticulteurs. Et en mars, la crainte pour les viticulteurs est de voir les bourgeons des ceps de vigne geler. Car chaque année, à la même période, le risque est fort pour la future récolte. Pour minimiser les pertes et assurer la pérennité de la production, des méthodes sont mises en place par les vignerons. À commencer par les bougies. *«Elles font partie des systèmes de lutte contre les gelées qui consistent à réchauffer l'air de la parcelle»*, indique Guillaume Morvan, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Cela se fait en mettant environ 500 bougies de paraffines à l'hectare»*, continue Guillaume Morvan.

Pour faire fonctionner ces bougies placées au milieu des treilles, rien de plus simple. *«Il faut passer avec des brûleurs pour les allumer la nuit»*.
Un système utile avec un bon rapport qualité-prix, *«lorsque l'on ne protège pas très souvent, une fois dans l'année en moyenne. Au-delà, cela peut vite coûter cher car il faut pouvoir les réinstaller après chaque nuit de gelées»*, explique-t-il.



Environ 500 bougies à l'hectare sont installées entre les treilles.

Chaufferettes, aspersion ou brassage de l'air

Alors, d'autres systèmes de lutte contre les gelées existent. *«On peut utiliser des chaufferettes, c'est-à-dire des petites cheminées qui fonctionnent avec un brûleur alimenté en fioul. Il existe également des systèmes au gaz»*, poursuit Guillaume Morvan.

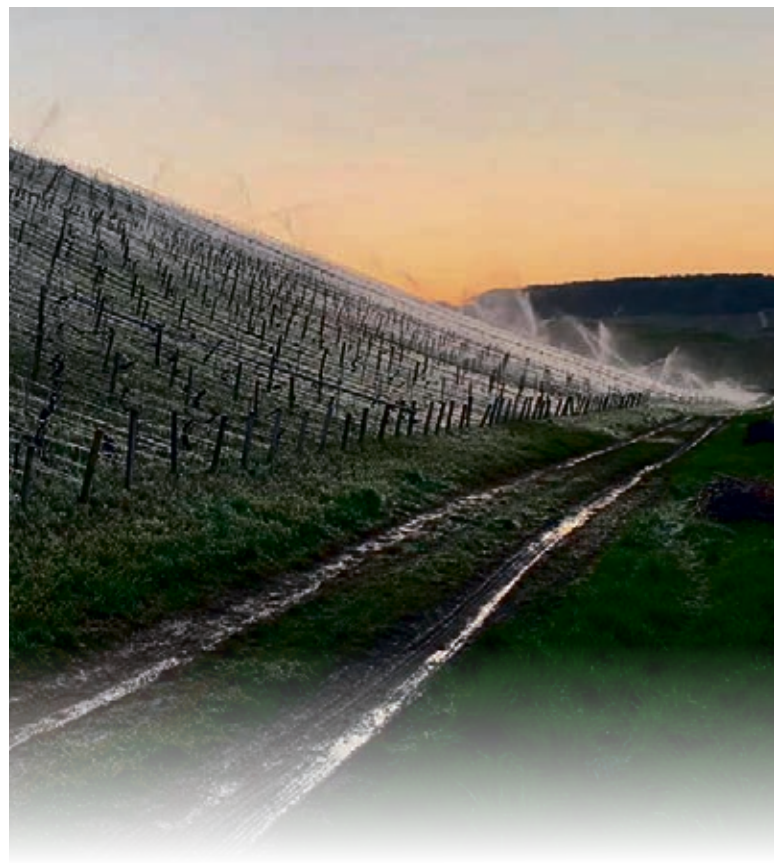
Il y a également la méthode par aspersion. *«On asperge la parcelle avec de l'eau pour créer un mélange eau/glace autour des bourgeons. Ce mélange, qui est à zéro degré, permet au bourgeon de ne pas être à température négative et donc de ne pas geler»*, développe-t-il.

Le brassage de l'air peut être une autre option. *«Cela se fait avec des hélices qui tournent pendant la nuit avec pour but de brasser l'air. La température de l'air n'est pas la même en hauteur qu'au ras du sol, alors cela permet d'homogénéiser l'ensemble et de lutter contre la gelée»*.
Des bâches sont aussi utilisées par les vignerons. *«Elles font un effet igloo, comme une serre»*, détaille Guillaume Morvan. *«Il y a aussi les fils chauffants. Ce sont des résistances électriques que l'on met le long des baguettes de vigne, qui permettent de chauffer un diamètre de 5 cm autour du fil»*.
Des systèmes qui permettent de limiter au maximum les risques de pertes de récoltes.

CHRISTOPHER LEVÉ



Un mélange eau/glace à zéro degré se crée autour des bourgeons les empêchant d'être à température négative et donc de geler.



La méthode de l'aspersion d'eau est également utilisée sur les vignes.



Vie pratique

Présentation des différentes mesures annoncées

Pour faire face à cette catastrophe, nous devons réactiver le principe de coopération en renforçant les démarches citoyennes. Toutes les initiatives en faveur des personnels soignants seront les bienvenues. Mais il est important aussi de trouver rapidement des solutions pour les agriculteurs et les filières qui sont fortement touchés par ce confinement. Au-delà des discours, il faut faciliter la commercialisation des productions agricoles régionales périssables rencontrant de grosses difficultés. Notre économie devra être repensée dans une logique de souveraineté. L'alimentation et le système de santé sont au cœur de cette souveraineté. Cette crise démontre la nécessité de renforcer les politiques européennes et en particulier la capacité à maintenir notre indépendance alimentaire.

En urgence, l'État met en place des mesures exceptionnelles pour aider les entreprises à faire face à cette crise. Nous présentons les différentes mesures concernant le secteur agricole.

L'ÉQUIPE **COVID-19 AGRI**
DE LA **FRSEA BFC**

Aide de 1 500 €

L'État a mis en place, avec les régions, un fonds de solidarité qui permettra le versement d'une aide défiscalisée aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs, aux professions libérales et aux agriculteurs touchés par la crise du coronavirus.

Qui est concerné : entreprise avec un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel inférieur à 60 000 €.

Les conditions pour bénéficier de l'aide
Avoir fait l'objet d'une fermeture administrative
ou avoir subi une perte de 50 % de chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019 (quelques filières agricoles pourraient bénéficier de cette mesure : horticulture…).

Montant de l'aide
Jusqu'à 1 500 € peuvent être versés par la DGFIP.
Pour les entreprises qui connaissent plus de difficultés, une aide complémentaire de 2 000 € pourra être obtenue au cas par cas auprès des Régions.

Comment bénéficier de l'aide
Rendez-vous le 1er avril sur impots.gouv.fr
Pour l'aide complémentaire, contactez votre région à partir du 15 avril.

Le prêt garanti par l'État : comment l'obtenir ?

1) L'exploitant se rapproche de sa banque pour faire une demande. Le montant cumulé de ces prêts de trésorerie ne doit pas dépasser 25 % du chiffre d'affaires.
2) Après examen de la situation de l'entreprise (critères d'éligibilité), la banque donne un préaccord pour un prêt.
3) L'exploitant se connecte sur la plateforme attestation-page-bpifrance.fr pour obtenir un identifiant unique qu'elle communique à sa banque. L'exploitant fournit à cet effet son SIREN, le montant du prêt et le nom de l'agence bancaire. Pendant le premier mois du dispositif l'entreprise ne pourra obtenir qu'un seul numéro unique. Elle ne le demande donc qu'après avoir obtenu un préaccord de la banque (une seule demande).
4) En cas de difficultés ou de refus, vous pouvez contacter BPI France : supportentreprise-attestation-pge@bpifrance.fr.
5) Le prêt garanti par l'État est un prêt de trésorerie d'un an. Il comporte un différé d'amortissement sur cette durée. L'entreprise pourra décider, à l'issue de la première année, d'amortir le prêt sur une durée de 1, 2, 3, 4 ou 5 années supplémentaires. Le prêt bénéficie d'une garantie de l'État à hauteur de 70 à 90 %, selon la taille de l'entreprise. Les banques conservent ainsi une part du risque associé (il n'est pas possible de différer des prêts bonifiés).
6) Les prêts garantis par l'État sont commercialisés par le réseau bancaire. Ces prêts sont disponibles depuis le 25 mars 2020.
7) Le coût du prêt garanti : le taux d'intérêt est propre à chaque banque, sans marge, auquel s'ajoutera le coût de la garantie de l'État (Taux proposé par les Crédits Agricoles Champagne-Bourgogne, Centre-Loire, Franche-Comté… : 0, 25 % pour les exploitations et les petites et moyennes entreprises).

https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf

L'activité partielle : une possibilité oui, mais pas d'automaticité !

Le dispositif d'activité partielle est un recours possible également pour les secteurs jugés essentiels à la continuité de l'activité économique et à la sûreté de la Nation, dont la production agricole fait partie. Mais attention, il n'y a aucune automaticité dans l'acceptation, par la DIRECCTE, pour ce dispositif.

L'entreprise souhaitant mettre en place du chômage partiel pour ses salariés, tous ou bien seulement une partie, devra ainsi pouvoir justifier que la conjoncture actuelle conduise notamment à une réduction de son activité ou à une réorganisation nécessaire de l'entreprise ne permettant plus aux salariés d'effectuer leur travail normalement, ou encore à une impossibilité d'adapter le poste de travail en permettant le respect des mesures de prévention et gestes barrières et dans le même temps une impossibilité de mise en œuvre du télétravail.

Il faudra que l'entreprise dont la demande d'activité partielle aura été acceptée soit en mesure d'apporter toutes les preuves nécessaires, en cas de contrôle de l'administration (commandes en baisse, baisse du chiffre d'affaires, déclarations d'arrêts de travail, salariés contaminés ou dans l'impossibilité de se déplacer, mails, etc.).
Afin de vous permettre de savoir si votre entreprise est éligible à l'activité partielle ou non, vous retrouverez ci-dessous un schéma du ministère du travail.

Prochaines échéances MSA

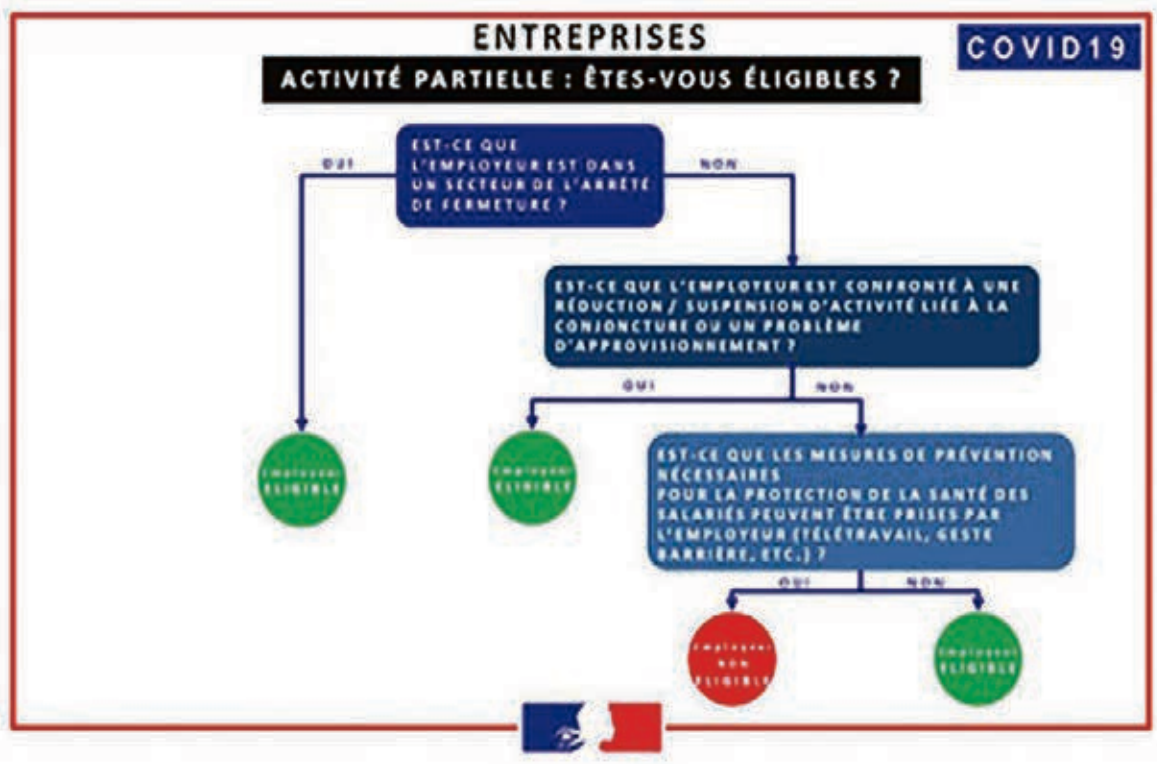
Attention les règles, pour le mois d'avril et les mois suivants ainsi que le prélèvement trimestriel du mois de juin, seront précisées par les MSA très prochainement.

Fermeture des marchés

Édouard Philippe a annoncé la fermeture des marchés bien que des dérogations soient envisageables dans certains cas, notamment lorsque le marché est *«le seul moyen d'avoir accès à des produits frais»* dans le village.

Un guide méthodologique a été réalisé pour permettre l'ouverture pour les marchés alimentaires. Il s'agit de répondre à un besoin avéré et signalé d'approvisionnement de la population, sous réserve du respect de certaines conditions permettant la sécurisation sanitaire des commerçants et des clients.
http://www.marchesdefrance.fr/wp-content/uploads/2020/03/2020-03-26_Annexe-1-Guide-Methodologique.pdf

Votre commune a fermé le marché de producteurs transmettez-lui le guide des bonnes pratiques.
Pour plus de renseignements : covid19@frseabfc.com



Vente par correspondance

Les consignes à respecter

Moyennant des précautions sanitaires précises, les producteurs en vente directe ne pouvant plus vendre sur les marchés peuvent vendre par correspondance.

Précautions sanitaires à respecter dans le cadre de la livraison de colis

La livraison de colis reste autorisée dans le strict respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et de protection maximale des personnes qui manipulent ces colis. Cela suppose notamment la mise en place de la livraison sans contact.

Déroulement des livraisons à domicile

À domicile, la livraison sans contact se déroule dans les conditions suivantes :

• Les livraisons s'effectueront en priorité dans les boîtes aux lettres normalisées du destinataire. Les expéditeurs sont encouragés à optimiser la taille de leurs colis, afin de faciliter au maximum ce type de livraison.

• En cas de livraisons n'entrant pas en boîte aux lettres normalisée, le livreur prévient le client ou la personne désignée de son arrivée (en frappant ou en sonnant).

• Le livreur dépose le colis sur le pas de la porte et s'écarte immédiatement d'une distance de minimum un mètre de la porte, avant ouverture de la porte par le client.

• Il peut laisser le colis sur le pas de la porte ou s'assurer, à distance que le colis a bien été réceptionné par le client. Il ne recueille pas de signature manuscrite auprès du client.

• L'objectif est de ne pas être en contact proche et, en particulier, de ne pas se passer le colis de la main à la main.

Consignes complémentaires à destination des entreprises

Les gestes barrières doivent être rappelés expressément aux personnels, aux livreurs et aux clients.

Consignes à destination des préparateurs de colis

• Les gestes barrières doivent être appliqués, en permanence, par l'ensemble du personnel.

• Toute personne symptomatique ayant de la fièvre ou une sensation de fièvre, de la toux, des difficultés respiratoires, ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.

Consignes à destination des transporteurs et livreurs

• Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence.

• Toute personne symptomatique ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.

• Lors de l'attente devant le lieu de réception ou de dépose du colis, les livreurs s'assurent du respect de la distance de sécurité d'un mètre entre eux.

Consignes aux personnes qui reçoivent un colis

• Attendre quelques secondes avant d'ouvrir la porte, afin de permettre à la personne qui livre le colis de s'en écarter.

• Bien se laver les mains après la réception et l'ouverture du colis.

▶ Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92 - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Semis monograines 45-50-60-70-75-80 avec GPS
Binage 8 rangs
Épandage d'engrais coupure de tronçons GPS et modulation
SNC CORRE
Travaux agricoles et terrassements
alexis.corre@orange.fr
Thury (89) 06 88 71 83 17
Récolte céréales-colza tournesol-maïs grain
Travaux à façons
Pressage bottes rondes

QUAD POLARIS SPORTSMAN T3
8 490 €TTC à partir de 7 075 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr


Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Afnor, l'agence française de la normalisation a réalisé un guide pour la fabrication d'un masque barrière

Ces deux documents techniques sont destinés aux particuliers qui voudraient fabriquer pour eux-mêmes ou leurs proches des masques barrières en petite série.

Un masque barrière, c'est quoi exactement ?
Le dispositif *« masque barrière »* est destiné à compléter les gestes barrières, comme le lavage des mains et le confinement pour limiter les contacts physiques entre les personnes.
Le masque barrière est destiné au grand public, à toute personne saine ou qui ne présente pas de symptômes du covid-19.
Le masque barrière n'exonère aucunement son porteur, de bien respecter les gestes barrières, qui sont essentiels, ainsi que des règles de distanciation sociale destinées à contenir et faire reculer la propagation du virus.

Il existe différentes formes de masques barrières
- à type bec de canard
- à barrières à plis

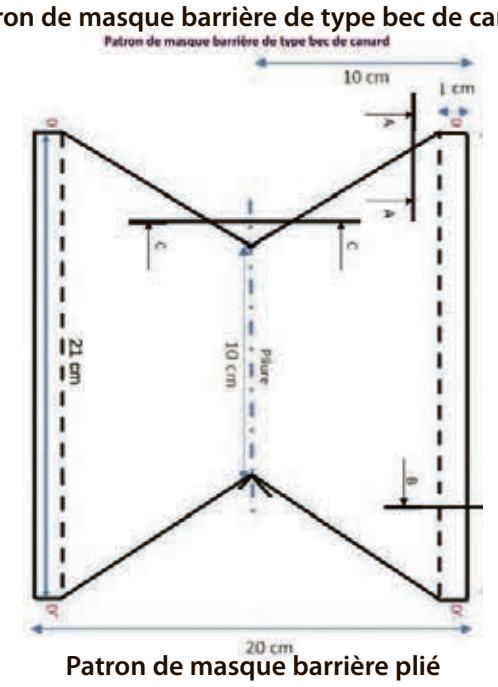
Un masque barrière doit couvrir le nez, la bouche et le menton.
Il doit pouvoir être ajusté étroitement sur le nez, les joues et le menton de la personne qui le porte, pour assurer une étanchéité suffisante.
Pour une meilleure efficacité, il est recommandé de porter le masque barrière sur une peau nue. Et de se laver les mains à l'eau et au savon ou solution hydroalcoolique avant toute manipulation et après le retrait du masque.

Voici deux modèles de patrons pour fabriquer son masque barrière

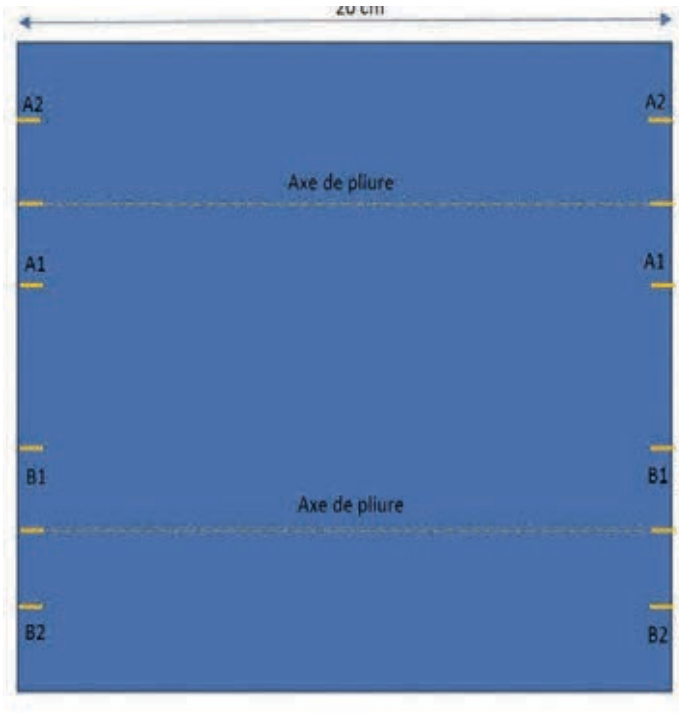
Il faut plusieurs couches de tissu pour fabriquer un masque barrière (environ 25 cm sur 25 cm). Il vous faudra également des élastiques de couture.

Les masques barrières ne sont pas des masques de protection comme ceux des soignants. Ils peuvent être utilisés par les personnes non malades. L'Association française de normalisation a édité un guide pour les particuliers et entreprises qui souhaitent fabriquer ce type de masques.

Patron de masque barrière de type bec de canard



Patron de masque barrière plié



Matériel

Tracteurs

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

21 - Vends tracteur MF 165 avec fourche avant, bon état, 3 500 euros (réf. 1201)
✆ **06 77 13 19 55**

34 - Achète tracteurs UTB, UNIVERSAL, SOMECA 4 RM, EICHER, WOTAN, MF 1102/1132/132/139/142, FENDT, MF 3CYL, DEUTZ, MERCEDES MB TRAC, HOLDER 4Tps, RENAULT, FIAT, IH, tracteurs articulés, même en panne, paiement et enlèvement rapides.
✆ **06 71 95 90 35**

89 - VENDS enjambeur Jaguar CMC 80 CV, 1 500 h, 80 cv, hydrostatique 4 roues motrices, 38 000 euros (réf. 1302)
✆ **03 86 41 47 20 - 06 09 59 01 11**

Travail sol

26 - Vends semoir Huet 9 rangs en 1M, 2 rouleaux distributeur appareil comme neuf. Prix : 3500 euros HT
✆ **06 22 85 22 07**

Récolte

38 - Vds faucheuse Kuhn GMD 66-2-30.
✆ **06 78 89 56 65**

84 - Calibreuse cerise Fachaux CSI4 4 lignes année 2013 TBE 3 saisons options tapis triage brumisation table 11000 euros
✆ **06 11 13 01 49**

Traitement

21 - Vends pulvé. 1 000 litres, 16 m., contrôle juin 2018, - moulin à farine 3 parties 2 quintaux environ (réf. 1101)
✆ **06 46 10 52 91**

58 - Cause retraite : - VENDS pulvé Hardy 850 l., rampe 12 m., CT OK 2023. Ternant
✆ **06 81 67 26 54**

Distribution

58 - Vends pailleuse distributrice Silofarmer 735, toutes options, 3 campagnes, TBE (réf. 110F)
✆ **06 36 50 16 41**

Agri. divers

01 - Pont de Vaux vend bétaillère Jeantil 2002 6,30 m Ras le sol 4000 E
✆ **03 85 30 39 20**

01 - Vends salle de traite 2x4, 8 postes Gascoigne et prt pirouette 4 toupies surélévateur Bugnot tunnel 30mx9,30 broyeur céréales multi broie tout T1 cellules à grain
✆ **06 15 16 62 81**

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

21 - RECHERCHE round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 090A)
✆ **06 69 21 04 68**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 130A)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Semoir maïs Ribouleau PNU 4 rangs disques tournesol traceur hydro 1500 Đ HT - Vibro Quivogne 6 mètres doubles rouleaux, TBE (très bon état) 4 500 Đ HT - Epandeur d'engrais Bogballe 1600S 15 mètres, qualibrateur, année 2003, DPA bâche, parfait état 4 000 Đ HT - Balles de maïs épis ensilés et enrubannés 950 KG, très bonne qualité 80 Đ /tonne HT départ
✆ **06 83 48 17 25**

58 - Cause retraite : - vend presse BR Case RBX 452, pick up large, 18 000 bottes, - brabant 3 corps Naud, TBE. (réf. 120A)
✆ **06 15 97 93 39**

71 - Vends cause cessation, char 9 m, tracteur Claas 456RX, faneuse 7 m, presse Claas 360, bétaillère 5 vaches, pailleuse Jeantil 3800RE, tractopelle JCB 3CX, foin B.R. 30 t.
✆ **06 32 75 21 74**

84 - A vendre broyeur Perfect 1,80m. TBE
✆ **06 24 19 89 45**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 130 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 150 euros la tonne (Réf 110E).
✆ **03.80.24.94.61 ou 06.07.49.13.48**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds maïs épis très bonne qualité - Maïs indice 400 - taux Ms élevé - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

Fourrage

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 070D)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

38 - Recherche fourrage foin de prairie environ 50 tonnes.
✆ **06 89 09 72 67**

57 - Vends graines de trËfle violet, rÈcolte 2018.
✆ **06 31 21 58 20**

Pépinière

38 - Arbo + pép. vds plts pommier poirier variétées retrouvées (porte greffe mieux adapté) expé. gratuite à = de 12 scions.
✆ **06 42 90 75 43**

Offre

Emploi

21 - RECHERCHE apprenti avec contrat, débutant au 01/07/2020, logé - nourri (réf. 110B)
✆ **06 03 09 07 20**

21 - Exploitation CHERCHE salarié pour été, travaux divers, céréales, oignon, maïs, semence, logement disponible (réf. 1403)
✆ **06 12 63 95 55**

26 - Cherche 3 saisonniers mi mai-30 aout arboriculture. Vends compresseur Lacme 2 cuves 800L de 2004 TBE
✆ **06 11 68 25 55**

69 - Exploitation en polyculture élevage à Jons recherche un Agent d'élevage caprin polyvalent (H/F). Vous consacrerez 70% de votre temps à la gestion du troupeau de chèvre et le reste de votre temps à la transformation fromagère et à la vente. Expérience similaire bienvenue. Si profil autre en élevage, possibilité de formation interne. CDI temps plein. Poste disponible. Envoyez CV et LM à :
✆ **e.recrutement@yahoo.com**

Mariage

Rencontre

89 - J'ai 69 ans, ancien agriculteur en retraite souhaite correspondre avec personne du même âge, gentille. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Breteniere (réf. 1303)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Animaux

Bovin

01 - Blondes Aquitaine : vos jeunes mâles de type mixte avec des qualités de race, des longueurs et de la viande - Livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, 14 mois et 2 ans, orig. de taureaux utilises sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

21 - Elevage charolais inscrit VEND taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0702)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage HBC vend 5 taureaux de 16 - 17 mois père Vigny, Falcon, Dumas, Natur, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 080C)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - EARL DE JULLY - 21230 Magnien vend veaux reproducteurs HBC sans corne VF - IBR A. (réf. 1401)
✆ **06 70 11 90 57**

38 - Vends Génisse Salers inscrite au HBS 16 mois belle et très docile
✆ **06 64 54 45 96**

38 - Vds taureau Blond d'Aquitaine 5 ans, cause consanguinité
✆ **06 70 24 56 64**

42 - Vends taureaux Charolais 15/16 mois HBC TBO vêl. facile, élevage viande. CUISSET JM - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vends génisses PH terme en mai sans OGM IA Aubrac 1 avec corne + 1 Holstein Rouge
✆ **06 79 95 27 38**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 060C)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 0704)
✆ **06 83 98 87 62**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 0703)
✆ **06 47 76 43 44**

58 - Elevage HBC vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 090D)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (réf. 1001)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

58 - A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Elevage charolais vend 6 taureaux 2 ans et 1 adulte HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 12VB1)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends très bon taureau 2 ans, - taureaux 15 mois VF, HBC, TGS. GAEC Roube-Fayet - Magny Cours (réf. 120B)
✆ **06 72 77 44 76**

58 - Vends reproducteurs 3 ans, 2 ans, 15 mois, type viande et mixte, prix raisonnable. Pautet - Savigny (réf. 13VB2)
✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends gros reproducteurs charolais 15 mois HBC ou non, IBR A sans corne. EARL Cottin (réf. 13VB1)
✆ **06 14 76 66 50**

58 - Vends taureaux 2 ans, TGS, TB origines, non inscrits. EARL du Champ Morin - St Seine (réf. 1402)
✆ **06 78 59 03 92**

VISIONAUTE
#MORTESAISON

Contactez nous pour connaitre les conditions de remise !
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

58 - A vendre 8 vaches suitées (5 femelles et 3 mâles) charolaises inscrites au livre A du HerdBook Charolais (de 4 à 11 ans), vêlées de décembre à mars. (réf. 140A)
✆ **06 07 72 02 07**

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 25 taureaux 22 mois, HBC, repro., livraison assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Él. charolais HBC vend taureaux de 2 ans et veaux de 16 mois, TGS, livraison Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

74 - Vends génisses Salers 3 ans calme vêlage avril, génisse Salers 2 ans.
✆ **06 80 25 00 94**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 8716 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, laitonnes, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

69 - Cause consanguinité, vend 2 béliers Suffolk inscrits.
✆ **06 03 23 63 91**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chasse-Gibier

69 - Chasse 21 groupe d'amis chasseurs recherche 4/5 postés 12 week-end 600 Ha 20 Cervides 40 sangliers 24 chevreuils venaison partagée beau RDV de chasse 40 km Nord Dijon.
✆ **06 19 43 19 97**



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

Maître Jean-Baptiste DUPY
Notaire à AUTUN

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition - Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 octobre 2002, Monsieur René Henri PIERRE, en son vivant retraité, demeurant à MENESSAIRE (21430) 7 rue des Breutilles, né à

MENESSAIRE (21430), le 3 juillet 1933, veuf de Madame Micheline Emma Christiane GOUILLON, décédé à AUTUN (71400) le 12 octobre 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN, le 27 mars 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN (71400), 16 rue de l'Arquebuse, référence CRPCEN : 71125, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL211426824

TRANSFERT DE SIÈGE

LA MANDRAGORE

SCI au capital de 1.829,39 € Siège social : 4 rue du Château 21121 DAROIS 392.666.152 RCS DIJON Suivant PV en date du 24/03/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social 67 route d'Ahuy 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du 1er mars 2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Modification sera faite au RCS DE DIJON.

AL211426822

MODIFICATION DE STATUTS

AUCAP

SARL au capital de 19 840 euros, siège social : Rue Nicolas de Condorcet, ZAC des Terres Rousses, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, 532729456 RCS DIJON, AGE du 02/03/2020 : transformation en SAS, changement dénomination en AUCAP AUDIT, Présidente : Mme Peggy GILLET(14 Rue du Vignery 21160 PERRIGNY LES DIJON), pour avis.

AL211426806

EARL OCQUIDANT

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 113 740 euros
Siège social : 11 rue Martenot - Cidex 77
21550 LADOIX SERRIGNY
431 957 216 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 10/03/20 à effet du 01/04/20, Mmes Morgane et Florie-Lou OCQUIDANT, demeurant respectivement 1 B rue Martenot – Cidex 77 bis – 21550 LADOIX SERRIGNY et 11 rue du Meix Marillier – Cidex 79 – 21550 LADOIX SERRIGNY, ont été agréées et nommées gérantes de la société pour une durée illimitée.

Le capital social a été réduit de 44 980 € pour être ramené à 68 760 €.

La société a été transformée en GAEC dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : GAEC LES PETITS PRES

Siège social : 11 Rue Martenot - Cidex 77 - 21550 LADOIX SERRIGNY

Date de la décision d'agrément par M. le Préfet de la Côte d'Or : 15/01/20

Pour avis et mention, La Gérance

AL211426817

DISSOLUTION LIQUIDATION

AUBERGE DES QUINCONCES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social
58, rue de Paris 21140 SEMUR EN AUXOIS
Siège de liquidation
58, rue de Paris 21140 SEMUR EN AUXOIS
397 762 485 RCS DIJON

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2019, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Laurence LOISIER, demeurant 58 rue de Paris 21140 SEMUR EN AUXOIS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur.

AL211426753

AVIS DE CONSTITUTION

C.V.M.S

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social
30 rue du Centre - 21490 ST JULIEN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST JULIEN du 22/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : C.V.M.S ; Siège social : 30 rue du Centre - 21490 ST JULIEN ; Objet social : l'acquisition, la gestion par voie d'achat, apport, échange, prise à bail avec ou sans promesse de vente, bail à construction, crédit-bail immobilier, ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; l'édification de toutes constructions ; la souscription, l'acquisition et la gestion de toutes actions, obligations ou parts sociales ; la vente des immeubles sociaux devenus non nécessaires à l'exploitation. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Christel SADOINE, demeurant 30 rue du Centre - 21490 ST JULIEN. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas sauf pour les cessions au profit des associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211426752

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : CASA DEL BERLIER FORME : Société à responsabilité limitée SIEGE SOCIAL : 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON OBJET : L'achat, la vente, la gestion et la location d'immeubles meublés, dans le cadre exclusif du régime fiscal loueur meublé non professionnel. DUREE : 99 années CAPITAL : 1000 euros Premier Gérant nommé : Monsieur Jérôme DELIRY demeurant 65Bis rue Chabot Charny 21000 Dijon IMMATRICULATION : au RCS de Dijon. Pour avis

AL211426793

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DANIEL CACHOT**

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 352 rue du Bernon – 21250 BROIN

Objet : la transformation, la distribution, le négoce en gros ou au détail et la commercialisation de tous produits alimentaires, de boissons sans alcool ou avec alcool, par voie traditionnelle, par canaux de distribution et sous forme de commerce ambulant.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 1 000 €

Président : Daniel CACHOT - 352 rue du Bernon – 21250 BROIN

Clauses : Cession soumise à agrément, droit de préemption

Conditions d'exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix

Immatriculation : R.C.S. DIJON

Pour avis,

Le Président

AL211426799

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

Comtet experts
39 rue des Portes de la Tapy
84170 MONTEUX

TRANSFERT DE SIEGE DUO HABITAT

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 7 RUE DE LA GARE, 58320 POUGUES LES EAUX 842 422 057 RCS NEVERS 58000 Aux termes d'une délibération en date du 13 MARS 2020, le président de la société par actions simplifiée DUO HABITAT, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 7 RUE DE LA GARE, 58320 POUGUES LES EAUX au 5 chemin du Monceau 58180 MARZY à compter du 01/01/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL581426813

EARL MANGET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 138 000,00 €
Siège social : LE FESLOT - 58310 BOUHY
RCS NEVERS N° 751 103 607

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2020, il a été

- décidé le transfert du siège social au 11, CHAPPE – 89520 LAINSECQ.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention : le siège social est fixé à LE FESLOT - 58310 BOUHY

Nouvelle mention : le siège social est fixé 11, CHAPPE – 89520 LAINSECQ

- acté la démission de la gérance de M. Franck MANGET

- acté la nomination à la gérance de M. Stéphane CHOUBARD demeurant 13, CHAPPE – 89520 LAINSECQ et de M. Romuald CHOUBARD demeurant 11, CHAPPE – 89520 LAINSECQ

Pour avis

AL581426816

TITINMARIE

SCI au capital de 1600 € Siège social : 12 Route de Lamenay 58380 LUCENAY-LÈS-AIX RCS NEVERS 438595340

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/03/2020 , il a été décidé de transférer le siège social au Le Champ des Pierres 58380 LUCENAY-LÈS-AIX à compter du 26/03/2020

Modification au RCS de NEVERS.

AL581426819

APPORTS

BELLEVUE

Société par actions simplifiée
au capital de 65.000 euros
Siège social : Bellevue
58 230 MOUX EN MORVAN
Société en cours de constitution

AVIS DE PUBLICITE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er avril 2020 à MOUX EN MORVAN, M. Arnaud MARGALIDA, demeurant 58 230 MOUX EN MORVAN – Bellevue, a fait apport à la Société BELLEVUE, Société par actions simplifiée au capital de 65.000 euros, dont le siège est situé – 58 230 MOUX EN MORVAN - Bellevue, d'un fonds de commerce de bar, restaurant, traiteur, vente de plats à emporter, exploité à 58230 MOUX EN MORVAN – Bellevue, sous le nom commercial LE BEAU SITE, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 792 335 234 RCS NEVERS.

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds et le passif bancaire ont été apportés pour une valeur nette de 65.000 € (Soixante-cinq mille euros). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2020. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à M. Arnaud MARGALIDA de 650 actions de la Société BELLEVUE.

La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 1er avril 2020 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.

Les créanciers de l'apporteur disposent d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

AL581426827

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE

[Société coopérative à responsabilité statutairement limitée à capital variable]
Siège social : 9 Place du champ de Foire
58300 DECIZE

Modification de la précédente convocation

Mesdames, Messieurs les sociétaires sont informés qu'en raison des mesures de confinement liées à la propagation du virus COVID-19, l'assemblée générale ordinaire, initialement convoquée pour le 02/04/2020, est reportée au 25/04/2020 10h00.

L'ordre du jour n'est pas modifié.

Le lieu de réunion est fixé au siège social de la caisse rappelé ci-dessus et se tiendra sous forme d'une conférence téléphonique. Pour cela, vous pouvez appeler votre caisse au numéro de téléphone suivant 03 86 25 55 11 ou contacter votre Caisse à la BAL suivante 02507@creditmutuel.fr pour obtenir les modalités d'accès à l'Assemblée générale sous la forme de conférence téléphonique.

AL581426820

RECTIFICATIF

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Rectificatif à l'annonce n° 438166 parue dans JOURNAL du Terres de Bourgogne du 27/03/2020, concernant la Cession de Fonds de Commerce de Madame Edwige DELARUE, Entreprise Individuelle à Monsieur Stéphane CONDROYER, Entreprise individuelle, il convient de lire : « Les oppositions seront reçues dans les dix jour de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante :QUALIJURIS – Huissiers de justice, 2 avenue Saint Just, 58000 NEVERS, pour la valadité et la correspondance ».

AL581426828

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

VENTE aux enchères publiques, au palais de justice de NEVERS (58), le mardi 5 mai 2020 à 10h30 -

EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION à BONA (58)

Lieudit « Le Bourg »

De 62,41 M², comprenant - au RdC : cuisine aménagée, séjour, SdB avec WC, mezzanine aménagée en deux chambres

- APPENTIS à l'arrière - JARDIN

Mise à prix : 15.000 € - Occupée

Consignation pour enchérir : 3.000 €

S'adresser : S'adresser - A Maître Isabelle MAUGUERE, Avocat, 15 rue Gambetta (58) NEVERS, Tél. 03.86.71.88.55 dépositaire d'une copie du CCV

- A Maître Nicolas TAVIEAUX-MORO Avocat, 6 rue de Madrid (75008) PARIS, Tél. 01.47.20.17.48 - Au greffe du Juge de l'Exécution du TJ de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

- Sur les lieux pour visiter le mercredi 29 avril 2020 à 14h par Me GYS, Selarl QUALIJURIS 58

- INTERNET : www.vlimmo.fr

AL581426739

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 – Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 5 MAI 2020
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS siégeant en matière de saisies immobilières, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

Commune de NEVERS 34 rue Claude PARENT (anciennement rue du Banlay)

Dans un ensemble immobilier comprenant

1ent – Bâtiment I (lots numéros 123 à 154)

Un immeuble à usage commercial et d'habitation élevé sur caves d'un rez-de-chaussée de deux magasins et de quatre étages, composés savoir :

- Aux premier et deuxième étages chacun d'un appartement de cinq pièces, d'un appartement de deux pièces et d'un appartement de trois pièces.

- Aux troisième et quatrième étages chacun de deux appartements de deux pièces, d'un autre appartement de deux pièces et d'un appartement de trois pièces.

2ent – Bâtiment II (lots numéros 372 à 407)

Un immeuble à usage d'habitation élevé sur cave d'un rez-de-chaussée de deux appartements de chacun deux pièces principales et de quatre étages composés de chacun deux pièces principales et de quatre étages composés chacun de deux studios et de deux appartements de deux pièces principales.

3ent – Bâtiment III (lots numéros 185 à 200)

Un corps de bâtiment composé d'un simple rez-de-chaussée de seize garages individuels.

4ent – Bâtiment IV (lots numéros 201 à 209)

Un corps de bâtiment composé d'un simple rez-de-chaussée de neuf garages individuels.

5ent – Bâtiment V (lots numéros 210 à 219)

Un corps de bâtiment composé d'un simple rez-de-chaussée de dix garages individuels.

6ent – Bâtiment VI (lots numéros 220 à 236)

Un corps de bâtiment composé d'un simple rez-de-chaussée de dix-sept garages individuels.

7ent – Bâtiment VII (lots numéros 237 à 241)

Un corps de bâtiment composé d'un simple rez-de-chaussée de cinq garages individuels.

8ent – Bâtiment VIII (lots numéros 242 à 243)

Un corps de bâtiment composé d'un simple rez-de-chaussée de deux garages individuels.

9ent – Un garage individuel **(lot numéro 244)**, entre le bâtiment I et le bâtiment III.

10ent – Un atelier de sérigraphie **(lot numéro 367)**, entre le bâtiment II et le bâtiment VI.

11ent – Un garage individuel **(lot numéro 368)** entre le bâtiment IV et le bâtiment V.

12ent – Une pièce, un WC et un hangar **(lot numéro 369)** à l'Est du bâtiment IV, du garage numéro 366 et de partie du bâtiment V.

13ent – Un garage individuel **(lot numéro 370)** à l'Est de la partie du bâtiment V.

14ent – Un corps de bâtiment **(lot numéro 371)** à l'Est du bâtiment VIII, formant agrandissement de deux garages individuels dudit bâtiment VIII.

Les parties du sol non affectées à l'implantation des bâtiments et constructions servent de voie de circulation.

Figurant au cadastre comme suit : Section AD, numéro 220 « 34 rue Claude Parent » pour une contenance de 30 ares 94 centiares.

LES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS CI-APRES DESIGNES :

Le lot numéro cent trente-cinq (135) :

Une cave, portant le numéro 13.

· Et les neuf / cent millièmes (9/100 000èmes) des parties communes générales,

· Le un / cent millième (1/100 000ème) des charges d'entretien et réparation et de reconstruction du corps du bâtiment I.

· Et les soixante-deux / cent millièmes (62/100 000èmes) des charges d'entretien des escaliers des bâtiments I et II de l'ascenseur.

Le lot numéro cent cinquante (150) :

Au troisième étage, un appartement comprenant : entrée, couloir, cuisine, séjour avec balcon, deux chambres, débarras, WC, salle d'eau.

· Et les trois mille cinq cent quatorze / cent millièmes (3 514/100 000èmes) des parties communes générales,

· Les cinquante-neuf / cent millième (59/100 000ème) des charges de réparation et de reconstruction du corps du bâtiment I.

· Les quatre-vingt-deux / cent millièmes (82/100 000èmes) des charges d'entretien des escaliers des étages.

· Et les soixante / cent millièmes (60/100 000èmes) des charges de chauffage.

Le lot numéro cent quatre-vingt-neuf (189) :

Un garage portant le numéro 5.

· Et les quarante-huit / cent millièmes (48/100 000èmes) des parties communes générales.

L'ensemble immobilier ci-dessus a fait l'objet d'un règlement de copropriété avec état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître MACQUAURT-MOULIN, Notaire à NEVERS, le 02 mars 1968, publié au bureau des Hypothèques de NEVERS, le 23 avril 1968, volume 3909, numéro 3.

Ce règlement de copropriété avec état descriptif de division a été modifié par un acte reçu par Maître MACQUART-MOULIN, Notaire à NEVERS, le 07 octobre 1972, publié au même bureau, le 17 octobre 1972, volume 4493, numéro 37.

Ce règlement de copropriété avec état descriptif de division a été modifié par un acte reçu par Maître MACQUART-MOULIN, Notaire à NEVERS, le 07 octobre 1972, publié au même bureau, le 17 octobre 1972, volume 4493, numéro 38.

Cet état descriptif de division a été modifié par un acte reçu par Maître MACQUART-MOULIN, Notaire à NEVERS, le 27 avril 1973, publié au même bureau, le 15 mai 1973, volume 4595, numéro 16.

RAPPEL DES SERVITUDES : voir article 7 du cahier des conditions de vente.

Bien libre.

MISE A PRIX : **12.000 €**

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET huissier de justice à NEVERS (Nièvre) par contact au Tél : 03.86.36.13.00 ou aude.bonnet@gmail.com.

AL581426823

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du 26/03/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BLISMES: ZONE RNU

Biens loués sur partie

55 ha 62 a 16 ca - Bois des quarts: C-201 - La mouille aux clercs: B-37 - Le cendrier: C-198-199 - Le haut du bout: C-207-208 - Le prugniau: C-4 - Les breauts: C-1-2-3 - Les pellees: B-77(*) - Les vignes: B-39(*)-40 - Mont louot: B-76(*) - Pre aumont: B-75(*) - Pre de villars: A-230

Cmne de CIEZ: ZONE N

13 ha 30 a 74 ca - Bois du coigneau: ZD-65 - Buisson de villegeneray: YC-70 YH-69(*) - Les blaudieres: YC-72

Cmne de LA MACHINE: ZONE A

35 ha 86 a 28 ca - Champ fontaine: AW-13 - Champ martin: AW-12 - Champ prieur: AW-14(*) - La grande prairie: AW-29- 30- 31- 32- 33 - Pature du dessiert: AW-15 - Pre caillaux: AW-16 - Pre des joncs: AW-17

Cmne de MILLAY: ZONE RNU / ZONE A

Avec bâtiment d'Exploitation

40 ha 07 a 91 ca - Champ magny: A-157 - Lavault: B-466(Z)- 466(A)- 467- 506 - Le bas de la pierre: A-134- 138- 139 - Le bourg: A-339- 340(*) - Le mont pron: A-736- 737- 738 - Les brules: A-486(*) - Les crevats: A-173- 174- 1069[870] - Les genettes: B-459- 465- 912[456]- 914[457]- 916[458]- 918[458]- 919[460]- 921[462] - Les mouilleraux: C-422- 424(*)-425- 730[422] -731[425] - Les queurtes: A-128- 129(*)- 130-131 - Monfou: B-530(Z)- 530(A)

- Montbignon: B-428 - Pres clement: A-490- 491- 492- 493 - Pres perrit: A-471- 472- 473

Cmne de MILLAY: ZONE RNU

Avec bâtiment d'Exploitation

38 ha 51 a 41 ca - Champ derriere: A-560- 561- 1056[556]- 1058[951] [P1]- 1060[954] - La pras: A-587 - La pras du dessous: A-584- 585- 586 - Le champ de la grange: A-580- 581- 582 - Le petit marie: A-626(*) [P1]- 1089[627]

- Les trainees: A-622-623

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/04/2020 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581426825

MODIFICATION DE STATUTS

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AMANDIO DE OLIVEIRA

SAS au capital de 35 360 euros
Siège social : 3, rue de la Chapotte -
Le Tremblay- 58400 CHAULGNES
Transféré au 18, rue du Lavoir Bussy -
58270 SAINT FIRMIN
RCS NEVERS 399 006 063

Suivant délibérations de l'Associée unique en date du 17/03/2020, il a été décidé le transfert du siège social et la modification de la Direction Générale, à compter du même jour. Les mentions anciennes se trouvent frappées de caducité.

SIEGE SOCIAL :

ANCIENNE MENTION

3, rue de la Chapotte - Le Tremblay- 58400 CHAULGNES

NOUVELLE MENTION

18, rue du Lavoir Bussy - 58270 SAINT FIRMIN.

PRESIDENT :

ANCIENNE MENTION : M. Amandio DE OLIVEIRA, né le 17 Octobre 1959 à RIBEIRA DE PENA (Portugal) dmt 3, rue de la Chapotte - Le Tremblay- 58400 CHAULGNES

NOUVELLE MENTION : M. Vincent DEPLANQUE, né le 30 Mai 1979 à ARRAS (62) dmt 18, rue du Lavoir Bussy - 58270 SAINT FIRMIN.

Pour avis, le Président.

AL581426812

CESSION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) des 12 et 16 mars 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS le 19 mars 2020, Dossier 2020 00006799 référence 5804P01 2020 A 00331, la SELARL JSA, Mandataire Judiciaire à la liquidation judiciaire de Monsieur David DUBUIT, a cédé à la SARL JENNIFER BONFILS ayant son siège social 2 rue Jean-Jacques Rousseau – 58300 DECIZE, immatriculée 881 263 206 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce de « Bar - Brasserie » sis et exploité 2 rue Jean-Jacques Rousseau – 58300 DECIZE dépendant de la liquidation judiciaire de Monsieur David DUBUIT pour l'exploitation duquel ce dernier est immatriculé 807 633 987 RCS NEVERS.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de 20.000 euros.

L'entrée en jouissance est intervenue le 11 février 2020 par la prise de possession réelle et effective du cessionnaire.

Les oppositions seront reçues au cabinet de la SELARL JSA, Mandataire judiciaire, 14, avenue Marceau – 58000 NEVERS dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC.

Pour unique insertion

AL581426824

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LE MANOIR DE CHAMPIGNOLLES

SCI au capital de 243 918,43 €
Siège social : Champignolles le Haut, Bazoches du Morvan
58190 TANNAY
RCS de NEVERS 418 531 000

L'AGE du 08/03/2020 a décidé à compter du 01/04/2020 de nommer en qualité de co-gérante Madame BASTE MORAND Ariane, demeurant 220 rue des Pyrénées, 75020 PARIS en remplacement de Monsieur BASTE MORAND Emmanuel, pour cause de démission.

Modification au RCS de NEVERS.

Emmanuel Baste Morand

AL581426814

DISSOLUTION LIQUIDATION

NATAGANOU

SARL en liquidation
au capital social de 120 Euros
Siège social : 4, avenue du Général de Gaulle
58530 DORNECY
R.C.S. NEVERS 504 714 684

Le 27.02.2020, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 27.02.2020.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581426815

LES 4 SAISONS DE LA BIO

SARL en liquidation
au capital social de 8 000 Euros
Siège social : 1, avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 440 625 267

Le 31.12.2019, l'Assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.12.2019. Mme Martine CRUTAIN demeurant 13, chemin des Barres 18150 CUFFY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 13, chemin des Barres 18150 CUFFY.

Pour avis.

AL581426817

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 25/03/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

COLETTE

Siège social : 127 bis rue des Montapins 58000 NEVERS **Capital** : 1000 € **Objet social** : Achat, construction, gestion, exploitation et location immobilière **Gérance** : M COCQUET GUILLAUME demeurant 127 bis rue des Montapins 58000 NEVERS **Cession de parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581426818

BELLEVUE

Société par actions simplifiée
au capital de 65.000 euros
Siège social : Bellevue
58 230 MOUX EN MORVAN
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BELLEVUE

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 65.000 euros

Siège : Bellevue – 58230 MOUX EN MORVAN

Objet : Bar, restaurant, traiteur, vente de plats à emporter

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Président : M. MARGALIDA Arnaud, demeurant Bellevue – 58230 MOUX EN MORVAN

Immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis,

AL581426826

YONNE

SUCCESSION

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à LEZINNES du 06 septembre 2011 , Monsieur Alain ABALAN, en son vivant demeurant à TONNERRE (89700), né(e) le 01/01/1933 à MAADER , décédé à TONNERRE (89700), le 20/09/2019 ,

A institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux terme d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Lavoillotte, notaire à Ancy le Franc (Yonne), le 12 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : SCP Marc GANDRE, Anne REGNIER-GANDRE et Alexandre GUILPAIN, Notaires associés à TONNERRE (Yonne) dans le mois suivant la réception par le greffe DEUX du TGI d'AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament .

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891427307

NOMINATION

F.T. DIFFUSION

SAS au capital de 180 000 €
Siège social : Domaine du Château aux Animaux,
La Mousserie
89350 VILLENEUVE-LES-GENÊTS
RCS d'AUXERRE 389 105 198

En date du 10/02/2020, l'associé unique a décidé à compter du 10/02/2020 de nommer en qualité de président 4833, SAS au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 11 rue Daubigny, 75017 PARIS, immatriculée sous le n°827 835 752 au RCS de PARIS en remplacement de Monsieur CHOCRON Armand, pour cause de démission.

Modification au RCS d'AUXERRE.

M. TRUTTMANN Guillaume

AL891427301

TRANSFERT DE SIÈGE

ORIENT TRANS AGRO

Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 1 rue des alouettes
94320 THIAIS
RCS 841 171 325

Le président en date du 23/03/2020, a décidé de transférer le siège social au 7 Rue De L Industrie 89100 MALAY LE GRAND, à compter du 23/03/2020. Mention au RCS de SENS

AL891427303

EARL MANGET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 138 000,00 €
Siège social : LE FESLOT - 58310 BOUHY
RCS NEVERS N° 751 103 607

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2020, il a été

- décidé le transfert du siège social au 11, CHAPPE – 89520 LAINSECQ.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention : le siège social est fixé à LE FESLOT - 58310 BOUHY

Nouvelle mention : le siège social est fixé 11, CHAPPE – 89520 LAINSECQ

- acté la démission de la gérance de M. Franck MANGET

- acté la nomination à la gérance de M. Stéphane CHOUBARD demeurant 13, CHAPPE – 89520 LAINSECQ et de M. Romuald CHOUBARD demeurant 11, CHAPPE – 89520 LAINSECQ

Pour avis

AL891427308

TRANSFERT DE SIEGE

SCI Mon Vieux René

société civile,

capital social 500 €

Nouveau siège social : ferme de Soulangy, route de Tanlay, 89700 TONNERRE

Objet social : Acquisition, propriété, construction, gestion et administration civile de tous immeubles et droits immobiliers

Durée : 99ans

Apport en nature : 0€

Apport en numéraire : 500 €

814 521 555 R.C.S. Auxerre

R.C.S. reste Auxerre suite au transfert

AL891427322

MODIFICATION DE CAPITAL

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société anonyme
au capital de 1 323 000 euros
porté à 1 487 675 euros
Siège social : Place de l'Europe -
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

Augmentation du capital

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 février 2020,

- Du certificat de dépôt des fonds établi le 13 mars 2020 par la banque LCL,

- Du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en date du 17 mars 2020,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 164 675 euros par émission de 6 587 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 323 000 euros à 1 487 675 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à UN MILLION TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE euros (1 323 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à UN MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE euros (1 487 675 euros).

AL891427304

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL SENS

Erratum, annule et remplace la précédente publication du 13 mars 2020

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le 30 avril 2020 à 18h30

CREDIT MUTUEL

99 avenue de la République

89100 SENS

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

2. Compte rendu d'activité.

3. Présentation du bilan et du compte de résultat.

4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

7. Election au Conseil d'Administration. 1 siège est à pourvoir*.

8. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de

l'Assemblée générale.

AL891427320

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE LA BORDE

Société civile au capital de 7 500,00 euros
Siège social 34 rue Girard
89630 ST LEGER VAUBAN
824 266 464 RCS AUXERRE

TRANSFORMATION DE L'EARL EN GAEC

Par décision des associés en date du 5 Mars 2020, statuant dans les conditions prévues par les articles L.323-1 et suivant du Code Rural et de la pêche maritime et de l'article 1877-3 du Code Civil , a décidé la transformation de la société EARL de la Borde en GAEC dénommé GAEC CHAROL'ŒUFS, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son siège, sa durée demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 500,00 euros

Les caractéristiques suivantes ont été modifiées :

- Dénomination : GAEC CHAROL'OEUFS ;

- Objet : L'exploitation de biens agricoles apportés, mis à sa disposition, achetés ou pris à bail, par un travail fait en commun par les membres associés dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial

- Gérance :

- a été maintenue sous sa nouvelle forme sociale pour une durée illimitée en qualité de co-gérant, M. LEPAGE Rémi demeurant 34 Rue Girard 89630 ST LEGER VAUBAN

- a été nommé en qualité de co-gérant de la société pour une durée illimitée : Mme SOUPAULT Marine demeurant 34 Rue Girard 89630 ST LEGER VAUBAN

- Cession de parts : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés

- Exercice social : Exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de l'année.

Par exception, le premier exercice social comprendra le temps écoulé depuis la dernière clôture sous son ancienne forme soit du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2020.

- Agrément : Le G.A.E.C. a été agréé par le préfet du département suivant décision définitive en date du 20/01/2020.

POUR AVIS

La gérance

AL891427222

TRAVELTIMES

SASU au capital de 1000€;Siège social: 24 Boulevard Masséna 75013 Paris 843010000 RCS Paris;Le 23/03/20, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 72 Rue Emile Zola 89100 Sens à compter du 25/03/20; pris acte de la démission de Hakim Missaoui, ancien Président; en remplacement, décidé de nommer Président Manuel Joao Leal, 72 Rue Emile Zola 89100 Sens ;Objet: Construction et rénovation de bâtiments, imports-export de produits non réglementés, courtage, commerce et négoce dans le domaine de la construction; pilotage de chantier;Radiation au RCS de PARIS;Inscription au RCS de SENS

AL891427315

SOCIETE D'ANALYSE ET DE GESTION ECONOMIQUE ET COMPTABLE

MODIFICATION DES ORGANES DE DIRECTION

Dénomination : SOCIETE D ANALYSE ET DE GESTION ECONOMIQUE ET COMPTABLE.

Forme : SA.

Capital social : 980000 euros.

Siège social : 13 AVENUE DU 4ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE, 89000 AUXERRE.

426820312 RCS AUXERRE.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 mars 2020, les associés ont pris acte de la nomination et du remplacement d'administrateur à compter du 3 mars 2020 :

- Monsieur Jean Michel HORTAULT, demeurant 5 allée des lauriers, 91370 Verrieres le buisson en remplacement de Monsieur Yves BOBAN

- SAGEC DEVELOPPEMENT SAS, sise 13

AVENUE DU 4ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE, 89000 AUXERRE 493314710 et immatriculée au RCS AUXERRE sous le numéro 493 314 710 représentée par la société GENDROT

EXPERTISE CONSEIL en qualité de Présidente, elle-même représentée par Monsieur Herve GENDROT demeurant 26 rue de Vauboyen

Aux termes d'une décision en date du 4 mars 2020, le Conseil d'Administration a décidé de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration / Directeur Général, à compter du 4 mars 2020, Monsieur Jean Michel HORTAULT, demeurant 5 allée des Lauriers, 91370 Verrières-le-Buisson en remplacement de Madame Geneviève DURAND

Mention sera portée au RCS de AUXERRE.

AL891427316

VENTE

Véronique BOICHÉ-CALLUS
Avocat
9 rue Edouard Charton
89100 SENS

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant acte sous seing privé en date du 26 février 2020 à SENS (89) enregistré à AUXERRE le 13 mars 2020, Dossier n° 2020 00008820, Référence n° 8904P01 2020 A 00668,

Monsieur Denis GREGOIRE, demeurant à GRON (89100), 9 Grande Rue,

A vendu à la société BOUCHERIE CHARCUTERIE VILLADIER, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé est 9 Grande Rue, 89100 GRON, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 880 900 865,

Le fonds de commerce de boucherie, charcuterie, traiteur, volailles, triperie, épicerie, crémerie, qu'il exploite au 9 Grande Rue à GRON (89100) objet d'une inscription au RCS de SENS sous le numéro 508 476 165 00016 code APE 4722Z, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant,

Moyennant le prix de 150 000 euros qui s'applique aux éléments incorporels pour un montant de 115 000 euros et aux éléments corporels pour un montant de 35 000 euros.

La prise de possession a été fixée au 26 février 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet de Maître BOICHÉ-CALLUS, Avocat à SENS (89100) 9 rue Edouard Charton.

Pour insertion.

AL891427305

CESSION

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 13 mars 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 18 mars 2020, dossier 2020 00009509, référence 8904P01 2020 A 00709, - Madame Estelle CHARTREL-MATTESCO née CHARTREL Demeurant 9 Rue du Moulin d'Ecorce – 58000 NEVERS - Monsieur Alex CHARTREL Demeurant 18 Rue des Guillemets – 10000 TROYES - Monsieur Etienne CHARTREL Demeurant Foyer des Boisseaux – 7 Route des Conches – 89470 MONETEAU Copropriétaires indivis suite à l'acceptation de la succession de leur père, Monsieur Jean-François CHARTREL, en date du 17 février 2020, ONT CEDE - A La Société PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT Société par actions simplifiée au capital de 1 000 € Dont le siège social est 15 rue de Sormery - BOULAY – 89570 NEUVY SAUTOUR Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 881 880 769 RCS AUXERRE, un fonds de commerce d'entreprise générale d'espaces verts, sis et exploité initialement à NEUVY SAUTOUR (Yonne), 11 route de Sormery et transféré à NEUVY SAUTOUR (Yonne), 15 route de Sormery en date du 26 septembre 2016, moyennant le prix de 45 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 13 mars 2020. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL891427302

NON DISSOLUTION

SAS LE FRASCATI

SAS au capital de 100 €
Siège social : 102, route de Paris
89380 APPOIGNY
844 626 069 RCS AUXERRE

Aux termes du PV du 17/02/2020, l'AGE a décidé, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code du Commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société malgré que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d'AUXERRE.

AL891427085

DISSOLUTION LIQUIDATION

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Dénomination : SAGEC FINANCES S.A.

Forme : SA au capital de 1244500 euros.

Siège social : 13 AVENUE DU 4ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE, 89000 AUXERRE.

419416771 RCS AUXERRE.

Suivant décision du 26 mars 2020, l'associée unique SAGEC DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 1634500 euros, sise 13 AVENUE DU 4ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE, 89000 AUXERRE, 493314710 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil. pourront former oppositions devant Tribunal de Commerce de AUXERRE dans les trente jours de la présente publication.

AL891427319

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er Mars 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

G.C

Objet social :acquisition, administration, exploitation par bail, locations de terrains et autres biens immobiliers

Siège social : route Clamecy 89480 COULANGES SUR YONNE

Capital :100 euros

Gérance : M Frédéric CHOLET demeurant 2 Rue de la gare 58500 SURGY

Durée : 99ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre

AL891427290

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 25/03/2020, il a été constitué une SAS à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DAAP CT

Objet social : Le conseil et l'accompagnement des organismes dans la gestion des données, notamment des données personnelles dans le contexte du RGPD, et toute activité de conception et de développement informatique, numérique et digital, hardware et software se rapportant à la gestion des données ou d'un produit ou service numérique ou digital.

Siège social : 5 rue bercier, 89000 AUXERRE

Capital minimum : 5 000 €

Capital initial : 5 000 €

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

IMMOBILIER NEUF NOUVELLE GÉNÉRATION EURL

Liquidation Judiciaire simplifiée du 04/09/2018

16 Grande Rue à 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 mars 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891427226

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

Président : Monsieur DESMARES Alexandre, demeurant 1 rue Maurice Nogues, 89000 AUXERRE

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables

Muguet Gaetan

AL891427314

Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN
& Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire à AUXERRE, le 20 mars 2020, a été constituée la société civile immobilière suivante :

Dénomination : SCI JCT

Siège MONTHOLON (89110) 6 rue des Blues

Capital : 1.400,00 €, entièrement libéré

Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens ou droits immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Cogérants :

Mlle Julie Aurélie PICON et M. Cédric Frédéric CLEMENT, demeurant à MONTHOLON (89110), 10 rue Pierre Larousse, AILLANT SUR THOLON.

Les cessions de parts autres que celles consenties aux associés, descendants, conjoints et partenaires pacsés, sont soumises à agrément.

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis, le notaire

AL891427321



Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **31/03/2020**

Effectif total: 787 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,90 €	3,16 €	2,98 €	+0,05
			300-350	2,67 €	2,88 €	2,84 €	+0,03
			350-400	2,64 €	2,83 €	2,74 €	+0,07
			400-450	2,64 €	2,79 €	2,72 €	+0,07
			450-500	2,58 €	2,66 €	2,63 €	+0,09
		R	200-250	3,02 €	3,07 €	3,03 €	-
			250-300	2,68 €	2,95 €	2,84 €	+0,17
			300-350	2,59 €	2,83 €	2,77 €	+0,13
			400-450	2,57 €	2,69€	2,61 €	+0,09
	F	U	250-300	-	-	-	
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-

Effectif total: 34 - Taux de vente: 76%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	500 et +	2,33 €	2,35€	2,33 €	-0,09
	F	U	400 - 450	2,11 €	2,22€	2,13 €	-0,29s
			450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 224 - Taux de vente: 95%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,25 €	2,93 €	2,44 €	+0,03
			5 à 10 ans	2,20 €	2,76 €	2,38 €	-
		U	- 5 ans	1,88 €	2,93 €	2,03 €	+0,01
			5 à 10 ans	1,79 €	2,24 €	1,96 €	+0,01
			+ 10 ans	1,78 €	2,03 €	1,87 €	+0,02
		R	- 5 ans	1,83 €	1,89 €	1,85 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,72 €	1,86 €	1,82 €	+0,06
			+ 10 ans	1,67€	1,79 €	1,73 €	+0,03
		E	24 à 36 mois	2,28 €	4,03 €	2,84 €	+0,19
		U	24 à 36 mois	2,01 €	2,24€	2,12 €	-0,02
		R	24 à 36 mois	1,82 €	2,01€	1,92 €	+0,02

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Moins d'offre par rapports aux effectifs annoncés. La marchandise présenté est bien préparée et de bonne qualité en général, ce qui explique la reconduction des cours, voir augmentation selon les catégories. La vente est dynamique avec peu d'invendus.

La quasi totalité des acheteurs est présente ou représentée. Les transactions sont rapides et animées avec des cours en hausse.

LAITONNES : L'offre est abondante et les tarifs ont tendance à plafonner tout en restant tout de même satisfaisants.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 30/03/2020

Marché du lundi 30 Mars 2020. Bovins : 270
Commerce actif. Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Marché ouvert semaine prochaine. Seuls les apporteurs et acheteurs auront accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 5
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 6 avril 2020 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 25/03/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 58 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	R	300 - 350	2,56 €	2,75 €	268 €	+0,06
			350 - 400	2,51 €	2,68 €	2,62 €	+0,01
			400 - 450	2,38 €	2,58 €	2,52 €	-
		R	200 - 250	2,45 €	2,60 €	2,60 €	+0,05
			300 - 350	2,36 €	2,55 €	2,452 €	+0,03

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 25/03/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 152 - Taux de vente : 100%

RACE	F	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		R	- 5 ans	1,80 €	1,98 €	1,92 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,66€	2,00 €	1,88 €	-0,04
			+10 ans	1,55 €	1,78 €	1,72 €	-0,02

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 23/03/2020 au 29/03/2020

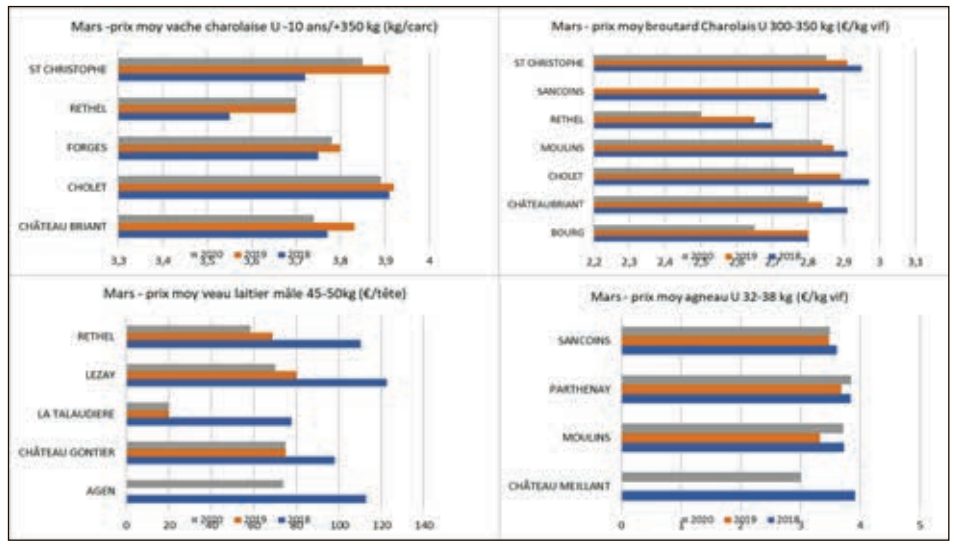
Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,69 -0,20	7,59 -0,18	-	-	-	-	-
	R Var.	-	7,20 -0,11	6,99 0,14	-	6,92 -0,10	6,75 -0,12	-	-
	O Var.	-	5,97 -0,41	-	-	6,26 0,17	6,00 0,16	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,34 -0,29	7,28 -0,26	6,01 -0,25	-	7,02 -0,06	6,86 -0,11	-
	R Var.	-	6,90 -0,23	6,79 -0,15	6,02 -0,13	6,94 -0,04	6,77 -0,09	6,45 -0,12	5,93 -0,20
	O Var.	-	6,26 -0,19	6,38 -0,08	-	6,36 -0,03	6,03 -0,06	5,90 -0,03	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,90 -0,31	5,57 -0,30	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,52 -0,26	526 -0,18	-

Zone nord : Les abatteurs n'ontpas de commande et n'arrivent pas à écouler une offre traditionnellement importante, particulièrement en agneaux sous signe de qualité. La situation decrise devient terriblement préoccupante pour l'ensemble de la filière . **Zone sud :** Application du réseau.

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 13 – du 23 mars au 29 mars 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Les apports sont plus faibles et les acheteurs répondent présents sur les marchés du centre-Bourgogne et de Corrèze avec une demande orientée sur les sujets jeunes valablement vaccinés de 300 à 350 kg, ce qui permet de commercialiser les animaux à des cours corrects. Ailleurs, le marché est très perturbé et les opérateurs ne sont pas toujours au rendez-vous.
Gros bovins maigres : Le commerce est perturbé cette semaine. Néanmoins, la demande reste active et les animaux sont vendus en quasi-totalité à des prix fermes.
Boucherie : Les transactions sont toujours difficiles dans une ambiance commerciale qui s'alourdit. Les apports sont modérés et la présentation est de qualité satisfaisante. En revanche la demande reste prudente et les tarifs sont à peine reconduits.
Veaux : La situation devient très tendue. A Lezay, l'absence des intégrateurs rend difficile de dégager une tendance. Ailleurs, certains marchés réussissent à reconduire les cours dans un contexte de diminution des apports. L'incertitude est grande sur le maintien des différents débouchés.
Ovins : Dans une période où la demande devrait être forte en prévision des fêtes de Pâques, les acheteurs ont très peu de besoins dû au contexte sanitaire actuel. Même s'il a fallu faire de fortes concessions tarifaires, les éleveurs ont préféré vendre faute de visibilité à moyen terme.



BROUTARDS :
Les apports sont plus faibles et les acheteurs répondent présents sur les marchés du centre-Bourgogne et de Corrèze avec une demande orientée sur les sujets jeunes valablement vaccinés de 300 à 350 kg, ce qui permet de commercialiser les animaux à des cours corrects. Ailleurs, le marché est très perturbé et les opérateurs ne sont pas toujours au rendez-vous.
A Châteaubriant, les apports sont plus faibles mais le commerce est stable et les cours sont reconduits. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, le marché s'est tenu en prenant des mesures barrières très strictes qui ont été parfaitement respectées avec beaucoup de civisme par l'ensemble des opérateurs. La majorité des acheteurs étaient au rendez-vous même si quelques-uns ont préférés s'abstenir. L'offre était globalement de bonne qualité dans toutes les catégories, les transactions étaient très fluides et les cours sont facilement reconduits avec une vente quasi-totale. À Chateaumeillant, suite aux annonces du gouvernement liées au Coronavirus, et la mise en place du confinement, le marché est maintenu. Les clients ont su s'adapter aux mesures sanitaires mises en place par le marché pour veiller à la santé de tous. Les annonces gouvernementales perturbent tout de même les apports. En revanche, les acheteurs répondent présents, ce qui permet de commercialiser la majorité d'animaux à des cours généralement reconduits.
Sur Bourg, les apports sont faibles et le marché n'est pas représentatif mais les cours sont reconduits pour information. Sur le Massif Central à Mauriac, le marché est très perturbé cette semaine. Les apporteurs et les acheteurs ne sont pas au rendez-vous face aux incertitudes liées aux annonces gouvernementales à venir. Les animaux de bonne qualité quelle que soit leur catégorie ont retrouvé les prix des semaines précédentes. Sur Ussel, le marché est bien approvisionné cette semaine par rapport au contexte sanitaire. Les cours en broutards sont corrects avec une demande bien présente orientée sur les sujets jeunes valablement vaccinés de 300 à 350 kg. Sur Agen, les échanges sont fortement impactés par l'ambiance générale et la capacité des entreprises à s'adapter au contexte COVID 19. Toutes les entreprises travaillant sur l'Espagne sont absentes du marché. Seuls de petits lots d'animaux vaccinés, triés et annoncés sont achetés pour l'Italie. Le contexte sanitaire et administratif lié à la maladie devient de plus en plus pesant et les cours sont peu significatifs.
- Limousins U 300-350 kg : 3,03Đ (-0.07) à Ussel, 2,82Đ (=) à Châteaubriant, 2,80Đ (=) à Mauriac, 2,89Đ (=) à Agen.
- Limousins U 350-400 kg : 2.92Đ (=) à Ussel
- Charolais U 250-300 kg : 3Đ (=) à Châteaubriant.
- Charolais U 300-350 kg : 2,81Đ (-0.05) à Moulins, 2,65Đ (=) à Bourg.
- Charolais U 350-400 kg : 2,67Đ (=) à Moulins, 2,68Đ (+0.04) à Chateaumeillant.
- Croisés U 300-350 kg : 2,75Đ (=) à Mauriac, 2,60Đ (=) à Bourg, 2,54Đ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,50Đ (=) à Mauriac, 2,45Đ (=) à Bourg.

En femelles charolaises à Moulins, la commerce est fluide dans l'ensemble des charolaises, et les cours sont globalement reconduits. A Chateaumeillant, les cours sont facilement reconduits voire à la hausse.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,65Đ (-0,01) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,77Đ (+0.04) à Ussel, 2.65Đ (=) à Mauriac.
- Croisées U 300-350 kg : 2,35Đ (=) à Mauriac, 2,40Đ (=) à Bourg.
- Blondes U 250-300 kg : 2,65Đ (=) à Agen.
Suite à l'épidémie de COVID-19, les marchés de Brive, Carentan, Charolles, Cholet, La Talaudière, Langogne, Laissac, Arras, Parthenay, Objat, Saint Christophe, Sicamon, Rabastens, Réquista, Rethel, Saint Laurent de Chamousset, Saint Cere et Villeneuve d'Aveyron sont fermés cette semaine.
Vous trouverez également un tableau récapitulatif à date des ouvertures/fermetures connues des marchés cette semaine et la semaine prochaine en ligne sur le site internet de la FMBV. Ce tableau sera mis à jour au fur et à mesure.

GROS BOVINS MAIGRES :
Le commerce est perturbé cette semaine. Néanmoins, la demande reste active et les animaux sont vendus en quasi-totalité à des prix fermes.
En vaches et génisses charolaises, à Moulins, l'offre est globalement de bonne qualité et les cours sont reconduits à la baisse. A Chateaumeillant, la demande reste active et les animaux sont vendus en quasi-totalité à des prix fermes. En limousines, à Ussel, l'offre est hétérogène mais la demande est bien présente. En croisées et salers à Mauriac, les apports sont très réduits et les cours sont facilement reconduits.
- Charolaise U -5 ans : 2,02Đ (-0.05) à Moulins.
- Charolaise U 5-10 ans : 1.95Đ (-0.05) à Moulins, 1,96Đ (-0.01) à Chateaumeillant.
- Limousine U -5 ans : 1.98Đ (-0.21) à Ussel
- Limousine U 5-10 ans : 2,08Đ (-0.01) à Ussel
- Salers R 5-10 ans : 1,65Đ (=) à Mauriac

BOUCHERIE :
En JB viande, le commerce est calme.
Les transactions sont toujours difficiles dans une ambiance commerciale qui s'alourdit. Les apports sont modérés et la présentation est de qualité satisfaisante. En revanche la demande reste prudente et les tarifs sont à peine reconduits.
A Forges les Eaux, le marché est perturbé cette semaine par la situation, de ce fait aucune tendance ne se dégage. A Bourg, le marché est non représentatif cette semaine mais les cours sont reconduits pour information. A Agen, les cours sont reconduits avec des apports peu significatifs. Les besoins annoncés étaient faibles et les apports sont largement adaptés en fonction. La réserve des opérateurs et la pression publique grandissent toujours envers le risque lié à tout rassemblement.
- vache viande R : 3,55Đ (=) à Bourg.
- vache blonde U -10 ans/+350 kg : 4,47Đ (=) à Agen
En vaches mixtes et laitières, les ventes sont actives.
- Vache mixte O : 2,76Đ (=) à Agen.
- Vache laitière P : 2,50Đ (=) à Bourg.

Lecture

Jamais seul, ou l'histoire des fermentations dans l'alimentation

Dans son livre, Jamais seul : ces microbes qui construisent les plantes, les animaux et les civilisations, Marc-André Sélosse propose de réactualiser notre regard sur les micro-organismes à la lumière des dernières avancées de la science en archéologie, génétique, microbiologie et biologie. L'auteur rappelle les rôles positifs et même vitaux des micro-organismes dans l'agriculture, l'alimentation et la santé.


Marc-André Sélosse © David Lefebvre

Marc-André Sélosse lors de sa venue en mars à Obernai pour l'association Base Alsace.

Les considérations générales sur les microbes sont encore très influencées par les découvertes de Louis Pasteur (1822-1895), avec les notions de propriétés pathogènes et de stérilité, incitant à porter un regard négatif et craintif sur les microbes. Considérations dont les excès conduisent aujourd'hui à certaines impasses… Sans doute, les travaux sur la symbiose mycorhizienne ont amené Marc-André Sélosse à ces reconsidérations. Dans son ouvrage Jamais seul il livre un regard sur l'intérêt des fermentations - donc des produits fermentés - dans l'alimentation, à une époque qui voudrait trop souvent les proscrire par des normes sanitaires, ou encore une réglementation douanière excessives.

La fermentation, la malbouffe du Néolithique

«L'intestin, c'est plein de bactéries, c'est comme les sols. En fait il y a des microbes partout. Et les prendre en charge dans toutes leurs dimensions fonctionnelles, c'est gérer différemment les sols, les animaux et les aliments», introduit Marc-André Sélosse. *«Depuis des millénaires, il y a dans notre alimentation des microbes»*, que l'on utilise pour fermenter. Appliquée à la viande, aux fromages ou encore aux légumes, le bilan de la fermentation se traduit par une dégradation, et une perte de volume alimentaire. *«C'est un véritable paradoxe ! À une époque où l'alimentation pouvait venir à manquer, pourquoi l'homme s'est-il échiné à dégrader sa nourriture, et donc à se nourrir de microbes au lieu de se nourrir directement de l'aliment ?»*, interroge Marc-André Sélosse. Pourquoi les hommes préhistoriques se sont-ils mis à fermenter les aliments ? *«La raison de la fermentation, c'est la malbouffe du Néolithique (ndlr - 8 500 ans av. J.-C. à - 3 000 ans av. J.-C.)»*, lance-t-il. *Car « le début de l'agriculture fut chaotique, voire toxique»*. À cette époque, les groupes humains adoptent un modèle de subsistance fondé sur l'agriculture, l'élevage, la domestication des plantes et des animaux, et la sédentarisation. *«Mais comme dans toutes les transitions alimentaires, ça se passe mal»*. Exemple : la toxicité du lait. Nos ancêtres le digéraient très mal à cause du lactose, un dimère de sucre constitué de glucose et de galactose, lequel doit être préalablement hydrolysé par la lactase pour être assimilé au niveau intestinal. Et s'il ne l'est pas, sa présence dans l'intestin devient un substrat à différentes bactéries, lesquelles libèrent de l'acidité, d'où des diarrhées (**).

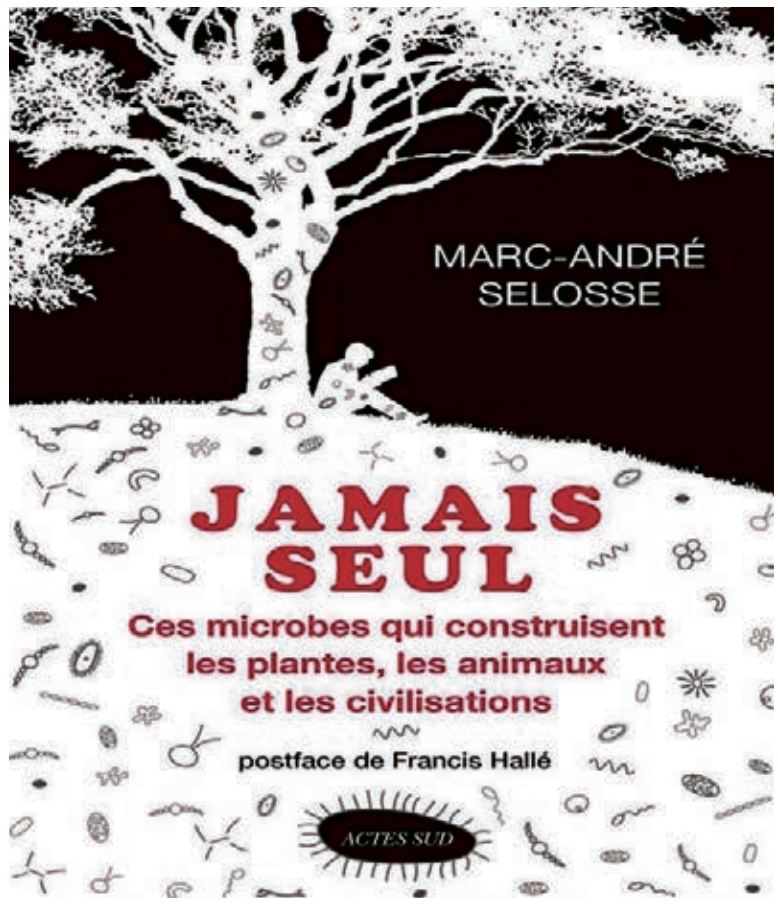
Une forme de prédigestion

Afin de contourner l'indigestion du lactose, nos ancêtres ont fermenté le lait pour élaborer du yaourt et du fromage. Des restes archéologiques de poteries percées avec des résidus d'acides gras de lait attestent que nos ancêtres fermentaient le lait, et mettaient donc à profit les fermentations qui les protégeaient de la toxicité du lactose. Au fil des millénaires s'est opérée une sélection naturelle, et *«aujourd'hui, la plupart d'entre nous sommes capables de digérer le lait»*. Les mêmes types de problématiques alimentaires ont eu lieu avec les céréales. C'est aussi le cas du café et des fèves de cacao. Elles subissent une phase anaérobie où les pulpes disparaissent, ce qui génère de l'acidité, puis une phase aérobie qui permet une acétisation (acides de la série acétique) complète à partir du peu d'alcool formé préalablement, et enfin un affinage des tanins par oxydation… Certains y verront quelques similitudes avec le vin. En tout cas une forme de prédigestion pour épurer l'aliment de produits indésirables.

Mais les fermentations jouent un rôle tout aussi important, voire essentiel, dans l'équilibre vitaminique alimentaire. Rappelons qu'au Néolithique, l'homme sédentaire se met à stocker ses aliments. Or ceux-ci s'oxydent et perdent certaines de leurs vitamines. La conservation de l'aliment fermenté permet de *«préserver les vitamines de l'oxydation»*. Exemple : les brevibactéries qui donnent à la croûte des fromages comme le munster, l'époisse, le vieux-Lille ou le maroilles, sa couleur orange. Elle n'a d'autre origine que le carotène, précurseur de la vitamine A. Le rôle de la fermentation dans les apports vitaminiques est assez général : citons la vitamine B des yaourts, la vitamine C de la choucroute, ou encore la vitamine K du soja fermenté.

Des *«bons»* microbes pour faire barrage aux *«mauvais»*

Mais il y a mieux, poursuit Marc-André Sélosse : *«En fait les microbes conservent les aliments et empêchent leur contamination par d'autres microbes indésirables»*. Notamment par le processus d'acidification qui accompagne les fermentations. Exemple : le saucisson, la choucroute, le pain au levain acide. D'ailleurs, les vins et le vinaigre consommés quotidiennement autrefois servaient à se prémunir des effets des multiples germes pathogènes contenus dans les eaux contaminées. Cette propriété de barrière protectrice du microbiote a par exemple été mise en évidence en étudiant le développement de la listéria sur du saint-nectaire. La bactérie pathogène est inoculée dans deux saint-nectaires. Le premier a été préalablement stérilisé et réensemencé avec des souches fermentaires sélectionnées ; et le second, de type fermier, colonisé naturellement par une grande diversité microbienne. Tous deux sont également inoculés de listéria. À 30 jours, il y a plus de cellules de listéria dans le saint nectaire stérilisé-ensemencé de souches sélectionnées. *«Le couple stérilisation inoculation présente des avantages, mais n'assure pas mieux la protection contre des germes indésirables»*, résume Marc-André Sélosse. Toutes ces fonctions des microbes pour détoxiquer, enrichir en vitamines, digérer et éviter des contaminations indésirables dans nos aliments vivants, jouer le rôle d'écran protecteur, ont été découvertes empiriquement à une époque où l'on ignorait tout des vitamines et des microbes. Historiquement, il n'y avait pas d'inoculation, la contamination se déroulait naturellement. Tout au plus, y avait-il ensemencement avec des levains, mais sans véritable connaissance. L'agriculture s'est accompagnée d'une domestication microbienne méconnue depuis le néolithique. Et lorsque le microbiote a été découvert, hélas *«nous n'avons pas récupéré et exploité la valeur protectrice de sa diversité»*



Dans son ouvrage Jamais seul, Marc-André Sélosse explique comment les processus microbiens détoxifient des aliments originels pour les rendre consommables, améliorant leur digestibilité grâce à une forme de prédigestion.

MARGOT FELLMANN

(*) L'union des gens de métier est une association de vignerons, boulangers et autres professionnels de la fermentation, présidée par le vigneron champenois Anselme Sélosse, cofondée par le vigneron alsacien Marc Kreydenweiss.
(**) (Absence of the lactase - persistence in early néolithic européeans, J. Burger, M. Kirchner).

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL[1]

En application de l'article 3 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom de l'employeur :

Fonctions :

certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail au sens du 1° du 1er alinéa de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 portant les dispositions concernant les déplacements et les transports :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l'activité professionnelle :

Lieux d'exercice de l'activité professionnelle[2]:

Moyen de déplacement :

Durée de validité[3] :

Nom et cachet l'employeur :

Fait à :

Le :

[1] Ce document, établi par l'employeur, est suffisant pour justifier les déplacements professionnels d'un salarié, qu'il s'agisse :
- du trajet habituel entre le domicile et le lieu de travail du salarié ou des déplacements entre les différents lieux de travail lorsque la nature de ses fonctions l'exige :
- des déplacements de nature professionnelle qui ne peuvent pas être différés, à la demande de l'employeur.

Il n'est donc pas nécessaire que le salarié se munisse, en plus de ce justificatif, de l'attestation de déplacement dérogatoire.
Les travailleurs non-salariés, pour lesquels ce justificatif ne peut être établi, doivent en revanche se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant le premier motif de déplacement.

[2] Indiquer tous les lieux d'exercice de l'activité du salarié, sauf si la nature même de cette activité, qui doit être scrupuleusement renseignée, ne permet pas de les connaître à l'avance (par exemple: livraisons, interventions sur appel, etc.).

[3] La durée de validité de ce justificatif est déterminée par l'employeur. Il n'est donc pas nécessaire de le renouveler chaque jour. Cette durée doit tenir compte de l'organisation du travail mise en place par l'employeur (rotations de personnel par exemple) ainsi que des périodes de congé ou de repos.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[1] :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés[2].

☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité[3] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

☐ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐ Convocation judiciaire ou administrative.

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

[1] Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
[2] A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
[3] Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires…) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Boucherie

La mise en avant de l'excellence

Lundi 9 mars s'est déroulé la deuxième édition du Brevet Professionnel de Boucherie au campus des métiers de Marzy en présence de Romain Leboeuf, meilleur ouvrier de France et boucher dans le XVième arrondissement de Paris. Ce dernier est venu présider le jury pour la deuxième année.

La valorisation du travail bien fait. Voici comment est défini le concours national d'apprentis bouchers en BP du Campus Métiers Marzy qui s'est déroulé le 9 mars dernier.

C'est un événement qui monte en puissance avec quatre candidats en 2019 contre 6 cette année. *«L'objectif était de montrer le travail de l'artisanat dans toute son exigence. C'est aussi l'occasion pour les candidats de mettre à profit les connaissances acquises depuis le CAP. Ces derniers travaillent à partir de pièces d'agneaux qui sont une base de travail exigeante et difficile chez nous, et bien entendu sur du bœuf. Nous notons tout ce qui se fait dans une boucherie à savoir : la découpe, le désossage, le parage mais aussi la présentation. Nous allons plus loin, car nous attachons de l'importance à la manière de travailler au niveau de l'hygiène, la propreté et l'organisation de leur travail. Par la suite, ces futurs bouchers pourront valoriser leur participation au concours lors d'un futur entretien d'embauche. C'est une belle carte de visite, d'autant plus que nous avons la chance d'avoir pour la deuxième année consécutive, Romain Leboeuf, meilleur ouvrier de France et président du jury»* explique Éric Dulat, vice-président du syndicat professionnel des bouchers-charcutiers-traiteurs de la Nièvre et membre du jury sur ce BP.

TM



Les membres du jury composé de Sébastien Leboeuf (professionnel sur Bourges), Éric Dulat, vice-président du syndicat professionnel des bouchers-charcutiers-traiteurs de la Nièvre, Jean François Tissier (employé chez Sébastien Lebœuf), Tom Avignon (gagnant 2019) et Romain Leboeuf (hors champs).

«Je suis ravi de pouvoir valoriser ma région»

Romain Leboeuf, meilleur ouvrier de France et artisan boucher dans le XVI[ème] arrondissement de Paris. Il préside pour la deuxième année consécutive le BP Boucherie. L'occasion de s'intéresser avec lui au métier de bouchers-charcutiers-traiteurs et plus précisément à la filière en général

«Pourquoi avoir accepté de présider une nouvelle fois ce jury ?»
Romain Leboeuf : *«Je suis originaire de la Nièvre et j'ai fait mes premières armes au CFA à Bourges.*
Je suis ravi de pouvoir valoriser ma région. Par ailleurs, je trouve qu'il y a deux professeurs à Marzy qui se bougent pour faire vivre cette section boucherie, c'est donc important de valoriser leur travail».

«On sent de nouveau un engouement de la part des jeunes pour ces métiers de bouchers charcutiers. Est-ce également votre sentiment ?»
RL : *«Oui en effet et je vais même aller plus loin. À Paris, la demande des jeunes est si importante que nous n'avons pas assez de maître d'apprentissage. Ce déficit est dû à la période de carence que nous avons eue au sein de la profession mais que nous sommes en train de combler doucement. En attendant, il va falloir inciter soit les anciens soit les jeunes qui démarrent, à former et à transmettre ce qu'ils ont appris».*

«Récemment, Interbev a obtenu que la contractualisation soit obligatoire dans les transactions commerciales dans la filière bovine en Label Rouge. Qu'en pensez-vous ?»
RL : *«Je siège à la section gros bovins d'Interbev, j'ai donc participé à l'élaboration du cahier des charges. Cette contractualisation va apporter une confiance entre le consommateur et les producteurs et surtout une rémunération des éleveurs engagés dans la démarche. Nous sommes dans une montée en gamme de la filière et c'est satisfaisant. En revanche, à titre personnel, je suis contre cette contractualisation. Pour la simple et bonne raison que les éleveurs avec lesquels je travaille font de la qualité depuis longtemps, et ils n'ont pas attendu la loi Égalim pour qu'on leur dise que leur viande est bonne, ils le savent. Néanmoins pour l'intérêt de la filière, il fallait ce type de cahier des charges pour que la rémunération des éleveurs soit enfin à la hauteur de leurs coûts de production».*

«Un conseil pour les jeunes qui veulent se lancer dans le métier ?»
RL : *«Il ne faut jamais rien lâcher et essayer de s'améliorer sans cesse. La remise en cause doit être permanente. Car penser que l'on est excellent dans son domaine et le meilleur moyen pour se faire dépasser. C'est l'une des clefs de la réussite».*



Lisa Le Toux est la seule féminine de cette édition. Elle est venue spécialement de Vannes pour ce concours.



Les frères Leboeuf réunis pour soutenir cette deuxième édition du BP.